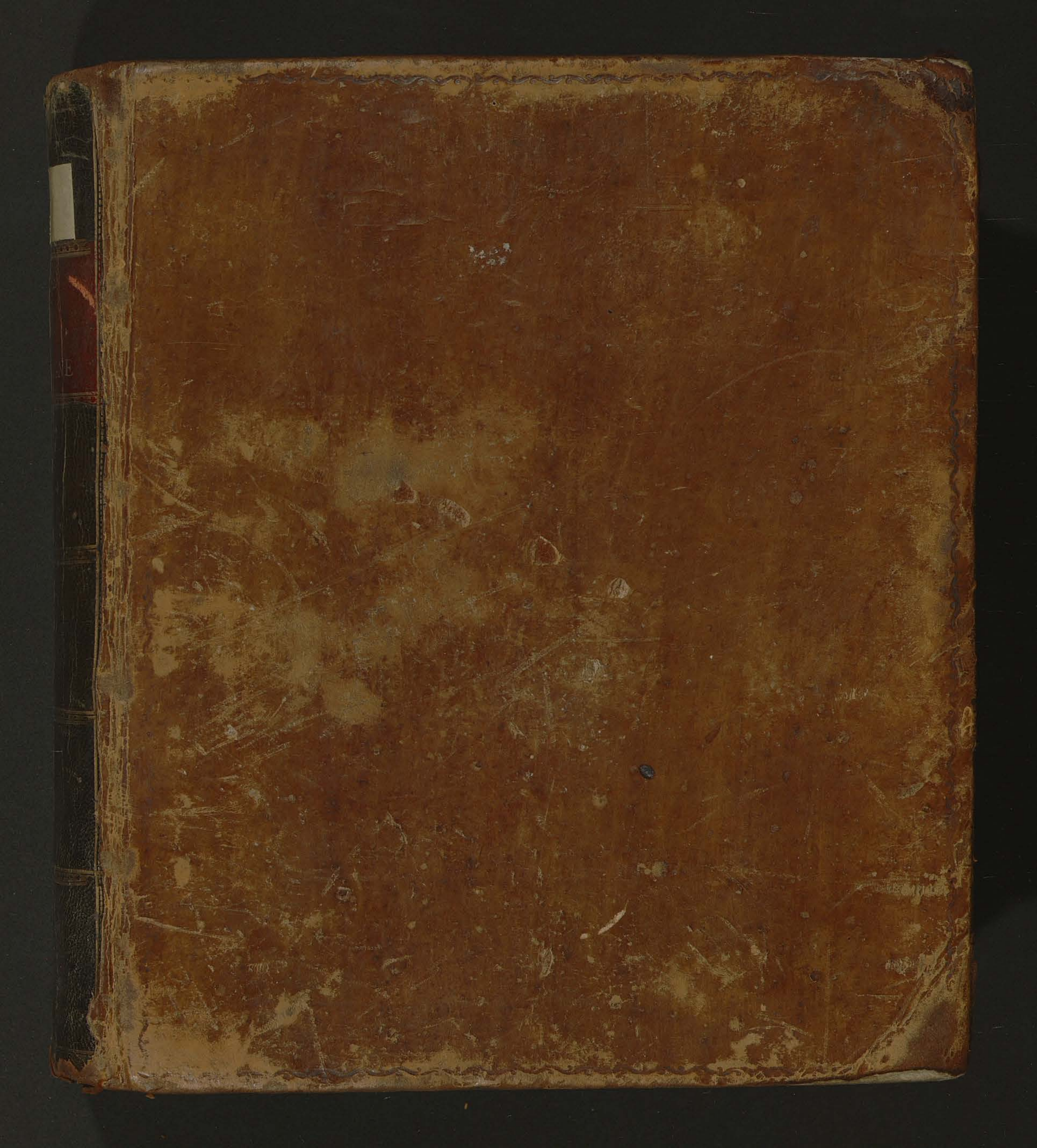
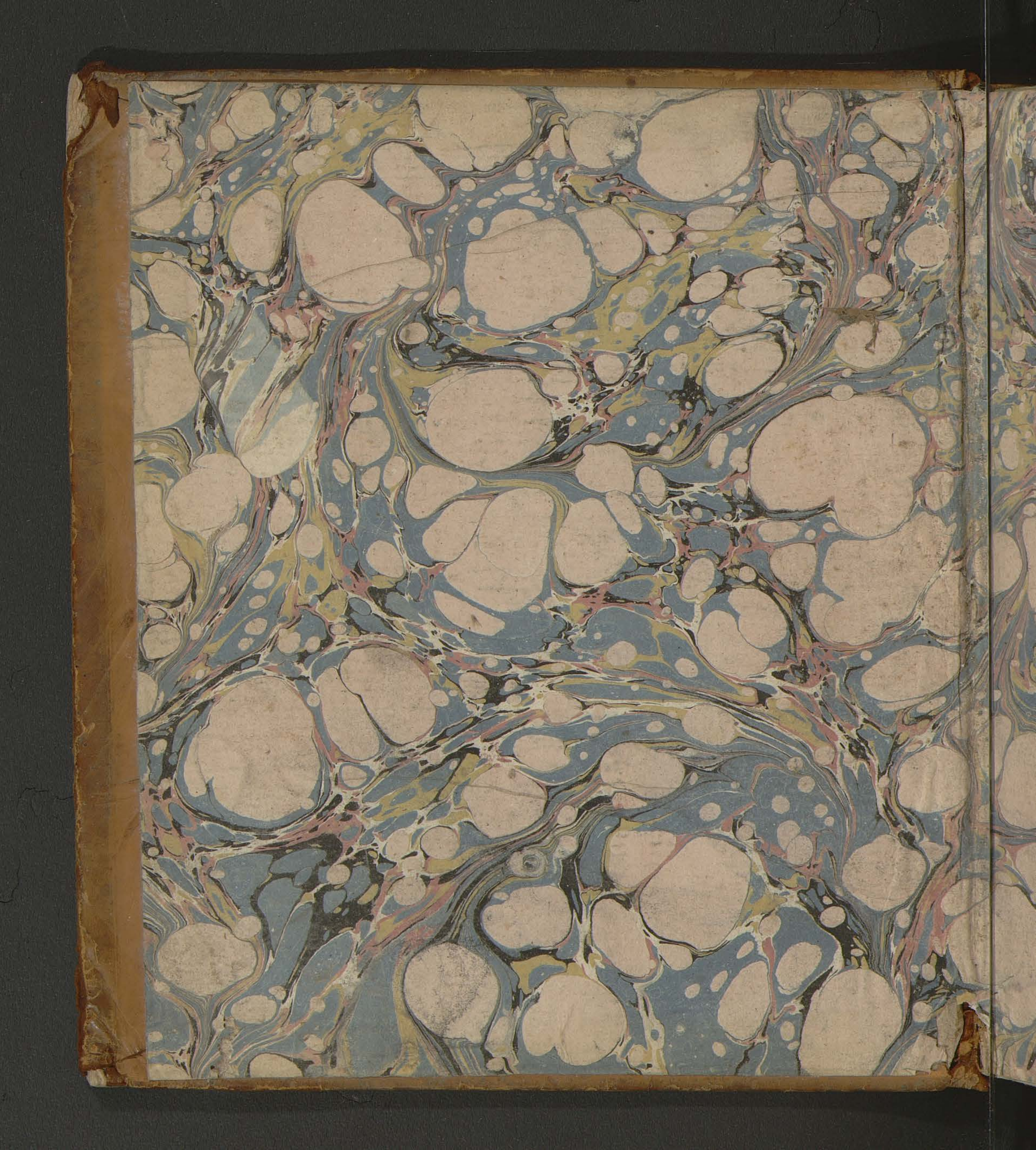
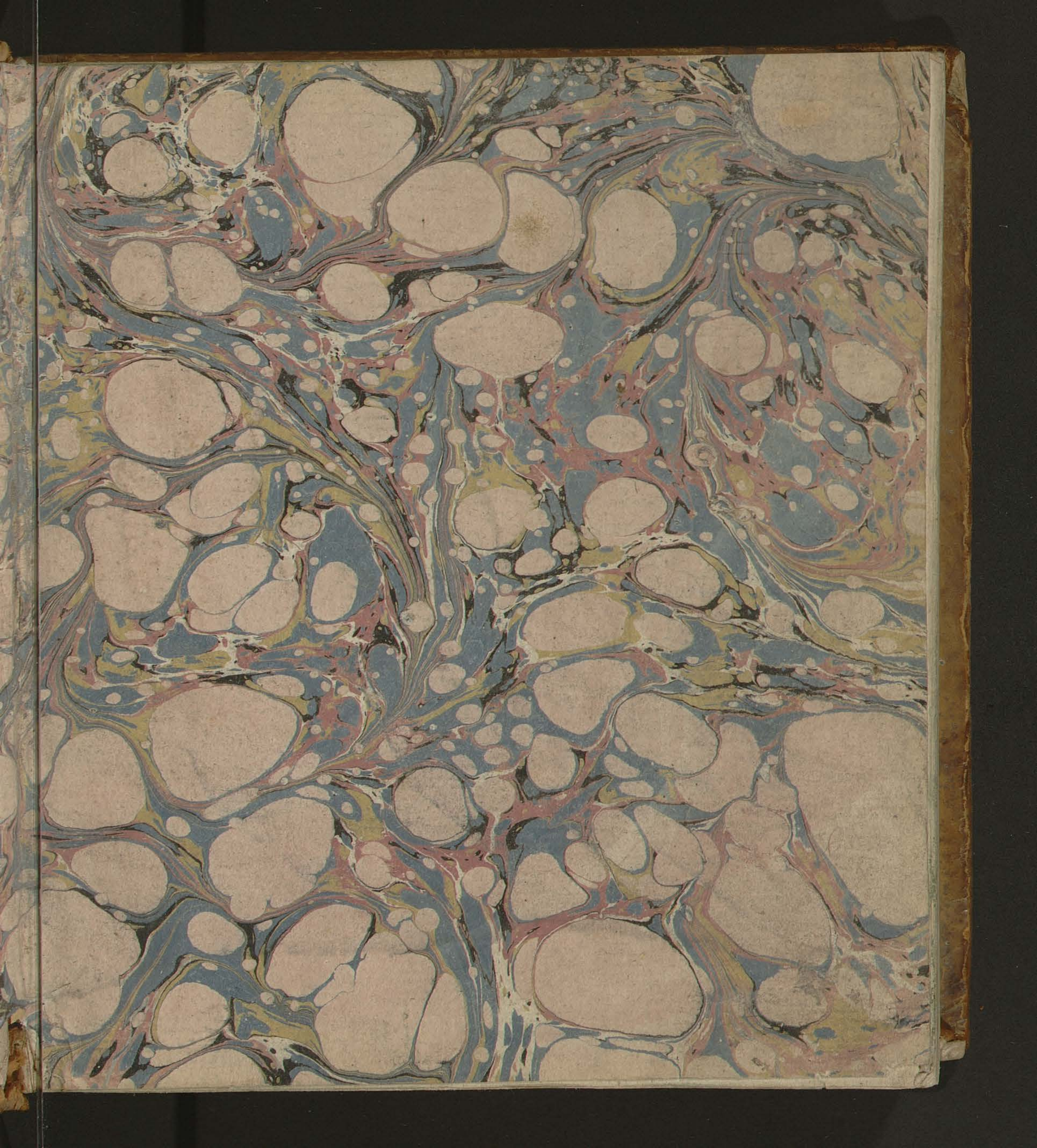






N 22.

Empereurs de la Maison de Habsbourg — Autriche
1438 ——— 1740.

Albert II.
1438 ——— 1439.

Albert II. fils d'Albert IV. Duc d'Autriche étoit un prince d'un grand mérite, généralement aimé et considéré par sa douceur, sa générosité et son penchant décidé pour le bien. C'est à cause de ses belles et éminentes qualités que l'Emp.r Sigismond le choisit pour son gendre. Les Hongrois furent les premiers à lui déférer leur couronne sous condition qu'il n'accepteroit

point la couronne Impériale : condition dont ils se désisterent dans la suite, et l'exemple des Hongrois fut suivi des Etats de Boheme. Les Electeurs assemblés à Francfort se deciderent pour le même. Son Election au trone d'Empire se fit en 1438. le 20 Mars. Il fut couronné à Aix-la-Chapelle le 30 Mai suivant. La couronne impériale resta depuis constamment dans la Maison d'Autriche, mais les couronnes d'Hongrie et de Boheme en sortirent de rechef à la mort d'Albert et n'y rentrerent que sous le regne de Ferdinand I. frere et successeur de Charles V. Ce fut dans la Diète d'Election même que les Electeurs délibérerent sur les moyens de terminer le schisme qui s'était élevé entre

le Concile de Bâle et le Pape Eugene IV.
Mais malgré les représentations de ce
College Electoral, les pères de Bâle
continuerent leur procedure contre le Pape
qu'ils suspendirent comme contumace et
finirent par le déposer. Le Pape cassa
le Concile et l'excommunia. Amedée Exduc
de Savoye fut élu Pape et prit le nom de
felix V. Albert tint successivement en 1438.
deux Diettes à Nuremberg, où il mit en
délibération le projet qu'il avait formé
d'une paix publique perpétuelle, et de la
division de l'Empire en Cercles. Ces
Diettes furent suivies d'une autre à
francfort, qui fut transférée en 1439. à
Mayence. C'est dans cette derniere
diette que l'affaire du Schisme fut de nouveau

discutté. L'Empereur y envoya ses Commissaires. Les trois Electeurs Ecclésiastiques s'y rendirent en personne ainsi que plusieurs autres princes et Etats d'Empire. Les Rois de France, de Castille, d'Arragon et de Portugal envoyerent aussi leurs Ministres, et le Concile de Basle y deputa une Ambassade solemnelle. On y proposa d'abord comme un moyen de conciliation de faire casser par le Concile la procedure qu'il avait entamée contre le Pape, et de transférer le Concile dans un endroit tiers. Mais les esprits étaient trop échauffés de part et d'autre, pour qu'on put en venir à un accomodement. Les Ambassadeurs du Concile réussirent neanmoins à faire

adoptes par l'Assemblée de Mayence les decrets du Concile de Basle, à l'exception du decret de suspension que le Concile avait prononcé contre le Pape. Et afin de rendre cette acceptation d'autant plus solennelle les Commissaires de l'Empereur, les Electeurs et autres Etats d'Empire firent dresser à Mayence par trois Notaires Impériaux et en présence des Ambassadeurs du Concile un instrument public sur cette acceptation. Parmi les decrets acceptés il faut remarquer

1. Celui de la supériorité du Concile sur le Pape
2. Ceux qui rétablissaient les élections et les collations sur le pied du droit commun en anéantissant les reserves

et les graces expectatives.

3. Celui qui ordonnoit que chaque Prélat seroit confirmé par son supérieur immédiat conformement aux Décrétales.

4. Celui qui abolit les Annates.

5. Enfin celui qui défend les appels omisso medio, et qui enjoint au Pape de vuider les appels par des Commissaires choisis sur les Lieux.

Tel est le précis de la Loi qu'on peut appeller Sanction pragmatique à l'instar des François qui donnerent ce nom à l'acte d'acceptation des mêmes decrets rédigés à l'Assemblée de Bourges en 1438. Cette Sanction Pragmatique des Allemands inconnue cy-devant fut publiée pour la

premiere fois par un professeur de Mayence (Horicks) L'Empereur fut enveloppé sur ces entrefaites dans une guerre contre les Turcs en Hongrie. La Dysenterie fit de grands ravages parmi ses Trouppes, et l'Empereur lui-même fut attaqué de cette terrible maladie dont il mourut en Route le 27. Octobre en 1439. Sa femme qu'il laissa enceinte, mit après sa mort un fils au monde connu dans l'histoire sous le nom de Ladislas Posthume./.

Frederic III.

1440 ———— 1493.

Le Regne de frederic III. le plus long de tous les Regnes est fertile en evenemens qui changerent la face de l'Allemagne ainsi que celle de toute l'Europe.

Frederic fils d'Ernest de fer, Duc d'Autriche, etait un prince d'un génie médiocre, peu versé dans l'art de regner, avaricieux et irrésolu, négligeant dans ses propres affaires et ne prenant que peu de soin de celles de l'Empire. Il en arriva que les guerres intestines et le droit du plus fort prévalurent sous son regne,

et que l'autorité impériale y reçut de nouveaux échecs.

Son Election se fit à Francfort le 22. fevr. 1440. Il fut couronné à Aix-la-Chapelle le 17. Juin 1442. par l'Archevêque de Cologne.

Dans plusieurs diètes assemblées dès le commencement de son regne, on délibéra sur les moyens de terminer le Schisme entre le Pape Eugene IV. et le Concile de Bâle; mais ~~toutes~~ ces délibérations furent infructueuses. Ce Schisme faisait journellement de nouveaux progrès.

L'Allemagne seule observait la Neutralité, pendant que les autres Nations adhéraient ou à Eugene ou à Felix V. Les Archevêques

de Cologne et de Trèves s'étant départis de cette Neutralité pour se jetter dans le parti de Felix, le Pape Eugene IV. les déposa en 1445. comme fauteurs du Schisme. Le College Electoral désirant épouser la querelle de ses Collegues tint en 1446. une Assemblée à Francfort. L'Union Générale des Electeurs qui subsistait depuis 1338. y fut renouvellée pour la cinquieme fois et on y ajouta une Union Speciale qui avait pour le but de rentrer de la part du College Electoral dans l'obédience du Pape Eugene IV. si ce Pape agréait les conditions suivantes

1. Il approuvera les decrets du Concile de Bâle touchant la superiorité du Concile sur le Pape

2. Il désignera Strasbourg, Mayence, Worms ou Spire pour l'endroit où s'assemblera un autre Concile.

3. Il agréera par ses bulles que les décrets du Concile de Bâle acceptés à la diette de Mayence en 1439 continueraient à avoir vigueur en Allemagne.

Tous ces points, ainsi que le rétablissement des deux Electeurs déposés ayant été approuvés par le Pape, et les Bulles délivrées en conséquence, les Ambassadeurs des Electeurs, auxquels s'était joint Aeneas Sylvius Ministre de l'Empereur, prêterent l'obédience à Eugene peu de jours avant sa mort.

Nicolas V. succéda sur ces entrefaites

à Eugène IV. et comme l'obédience n'avait été rendue au Pape que par le seul Conseil Electoral, on convoqua une Diète à Aschaffenbourg pour faire agréer cette démarche par tout le Corps Germanique. Cette Diète assemblée au mois de Juillet 1447. s'étant déclarée pour Nicolas V. l'Empereur publia un Edit, par lequel il enjoignit à tous les sujets d'Empire de reconnaître Nicolas V. comme Pontife légitime. On arrêta en même tems à Aschaffenbourg, que dans la prochaine diète qui se tiendrait à Nuremberg, on ferait une provision au Pape, c'est-à-dire on lui fixerait un certain revenu afin de le dédommager des droits utiles, dont la Sanction Pragmatique le dépouillait, à moins que dans l'intervalle on ne vint à passer

un concordat avec lui. Ce Concordat fut
passé quelques mois après la Diète
d'Aschaffenbourg. On croit communement
qu'il fut rédigé à cette même Diète, mais
il est plus vraisemblable, que ce fut à Vienne
ou à Neustadt que Jean Cardinal de
St. Ange Légat du Pape Nicolas V secondé
par les bons offices d'Aeneas Sylvius
réussit à faire adopter à l'Empereur le Concordat,
sans qu'on en eut communiqué auparavant
avec les Princes et Etats d'Empire assemblés
en Diète. On se trompe en fixant l'époque
du Concordat à l'an 1447. Il fut signé en
Allemagne le 17. fevr. entre l'Empereur et
le Légat du Pape et confirmé par la bulle
du Pape Nicolas V. donnée à Rome le
19 Mars 1448. L'objet du Concordat peut

se réduire à trois points principaux:

I. La Collation des Bénéfices

II. La Confirmation des Prélats

III. Les Annates.

A. Quant à la collation des bénéfices, il faut distinguer les droits accordés au Pape de ceux qui sont attribués aux Chapitres et aux Ordinaires.

1. Le Pape en vertu du Concordat a

1) tous les bénéfices dont les titulaires viennent à mourir en Cour de Rome ou à 20. lieues à la ronde.

2) les bénéfices vacants par déposition, privation, rénonciation, cassation d'élection ou refus de postulation faits de l'autorité du St. Siège.

3, les bénéfices des Cardinaux et autres Officiers de la Cour de Rome actu-ellement en charge.

4, les bénéfices vacans par incompatibilité lors d'une promotion faite par le Pape.

5, les bénéfices qui viennent à vaquer dans les mois de Janv.r, Mars, May, Juillet, Septembre, Novembre.

II. Les Droits des Eglises et des Ordinaires se réduisent aux suivants;

1, La liberté de l'Election pour les Chapitres lorsqu'elle n'est empechée par aucunes des Réserves précédentes

2, les bénéfices vacans dans les mois de Fevrier, Avril, Juin, Aoust, Octobre et Décembre.

3, la premiere dignité après la Pontificale dans les Eglises Cathédrales et la principale dans les Eglises Collé-giales sont exceptées de l'alternative des mois et reservées à la seule disposition des Chapitres.

4, Le Droit de nommer aux bénéfices dans les mois du Pape, si le Pape néglige d'y pourvoir dans les trois mois.

5, Le Droit de n'etre inquieté par aucune autre Reserve, ni provision Pontificale, qui n'est pas nommement exprimée dans le Concordat.

§3. Pour ce qui est de la confirmation des Prélats, celle de tous les Archevêques, Evêques et Abbés immédiats appartient

au Pape ; même celle des Evêques et Abbés médiats, s'ils ont été en usage de recourir au Pape pour la confirmation. Le Pape n'est obligé d'accorder la confirmation que sous de certaines restrictions ; il en arrive que le droit d'Election des Chapitres peut devenir inutile et la nomination revenir au Pape de différentes manières ;

1, Si le Chapitre néglige de procéder à l'élection dans le terme légal qui est de trois mois.

2, Si l'Election quoique faite dans le terme légal n'a point été présentée au Pape dans le tems prescrit par la constitution du Pape Nicolas III. rapportée au Chap. 6. de Electione.

3. Si l'élection a été présentée dans le tems requis, mais qu'elle se trouve n'être point canonique, soit qu'on ait négligé la forme prescrite par le Droit Canon, soit qu'on ait élu un sujet indigne

4. Si même l'élection était Canonique, le Pape cependant pourrait pour une raison grave et pour le plus grand bien de l'Eglise nommer encore un autre sujet que le Chapitre.

C. Les Annates sont dues au Pape de toutes les Eglises, Cathedrales et Monasteres d'hommes et même des moindres bénéfices, dont la nomination lui appartient, à moins que le bénéfice ne soit au dessous de la valeur de

24 florins d'or de revenu. Il faut remarquer ici

1, que le Pape ne peut pas exiger sous le nom d'Annate le Revenu de la première Année des Bénéfices, mais une certaine somme définie par une ancienne taxe de la Chancellerie Romaine, qu'il n'est pas permis au Pape de changer.

2. Les Evêques et les Abbés ont deux ans, les autres bénéficiers un an pour le payement

3. La dette de l'Annate ne passe point au successeur dans le Bénéfice.

4. Si un bénéfice devient vacant plusieurs fois dans une seule et même année

l'Annate ne peut en être exigée qu'une seule fois.

Le Concordat confirme d'ailleurs les bulles, qui avaient été accordées par le Pape Eugène IV. à la Nation Germanique, ensorte que les decrets du Concile de Bâle reçus de Mayence en 1439. doivent être envisagés comme ayant été confirmés, c'est-à-dire, dans tous les points, qui n'ont pas été changés par le Concordat; tel est entr'autres le decret rélatif à l'autorité des Conciles Généraux, ainsi que celui qui défend les appels en Cour de Rome omisso medio et qui ordonne la nomination des Commissaires sur les lieux dans le cas d'appel legitime. Cette Convention ne lie

point les Protestants en Empire qui en ont été affranchis par le Traité de Westphalie: Quant aux Catholiques Romains les Publicistes ne sont pas d'accord sur la force que le Concordat doit avoir à leur égard. Les uns soutiennent, que ce Traité étant une Loi publique et fondamentale est par conséquent obligatoire pour tous qui ne peuvent pas produire un titre propre à prouver leur exémtion; les autres l'envisagent comme une convention particulière passée entre l'Empereur, le Pape et quelques Princes et Etats d'Empire, qui ne peut obliger par conséquent que ceux qui y ont adhéré.

Immédiatement après la rédaction du Concordat, l'Empereur enjoignit au Concile

de Bâle de sortir de cette derniere ville. Les peres ayant fait des difficultés d'obéir aux ordres de l'Empereur, celui-ci menaça la ville de proscription, si elle continuait à donner retraite au Concile. Les Prélats de Bâle se retirerent alors à Lausanne le 25. Juin 1448. et on entama depuis une Negociation à Lyon dans le dessein de terminer le Schisme. Les Ambassadeurs de presque tous les Souverains de l'Europe s'y trouverent. On insinua au Pape Felix V. de donner sa démission. Il s'y rendit à condition qu'il serait sa vie durant, Cardinal Légat du St. Siege pour la Savoie, le Piémont, le Montferrat, le Marquisat de Saluse, le Comté d'Asti

et les Dioceses de Lausanne, de Constance, de Strasbourg, d'Augsbourg et de Lyon avec les ornemens Pontificaux à l'exception de quelques uns. Les Peres du Concile ayant reçu la démission de Felix procéderent ensuite à l'Election de Nicolas V. et mirent ainsi fin au Concile le 25 Avril 1449.

L'Empereur entreprit en 1452. une expédition en Italie tant pour se faire couronner Empereur, que pour y recevoir la Princesse Eléonore de Portugal, avec laquelle il était fiancé. Il la joignit à Sienne et s'étant rendu avec elle à Rome il s'y fit administrer la bénédiction Nuptiale par le Pape qui le couronna aussi Roi d'Italie et Empereur. A son retour comme il passa

par les Modenois il érigea ce Pays
en Duché pour témoigner à Borso d'Este
sa réconnoissance pour la belle réception
qu'il lui avait faite.

Nous passons sous silence la guerre
de Mayence, ainsi que plusieurs autres
troubles intestins qui agitèrent le regne
de Frédéric III. Ce Prince était trop faible
et trop indolent et son autorité trop peu
respectée pour qu'il lui fut possible de
maintenir la paix publique. Le mépris
qu'on lui portait allois si loin, qu'il fut
ménacé plus d'une fois de déposition par
les Electeurs.

Depuis la prise de Constantinople
par les Ottomans, on était assés

généralement dans la persuasion que l'intérêt de la Chrétienneté exigeait d'entre-prendre une guerre générale contre les Turcs, qui ne cessaient de pousser leurs conquêtes plus avant en Occident. Cette matière fit l'objet des délibérations de plusieurs Diètes qui se tinrent successi-vement en Empire. On ne fut jamais dans de plus grandes allarmes que lors de l'invasion que les Turcs firent dans la Carniole, Province située sous la Souveraineté de l'Empire. Les Etats assemblés dans les Diètes de Nuremberg, de Vienne et de Ratisbonne et sollicités par l'Empereur prirent des résolutions vigoureuses contre les Turcs; mais à peine le danger fut-il passé par la retraite des Turcs, que

l'Empereur retomba dans son indolence, et qu'il ne pensa plus à leur faire la guerre. Une autre affaire survenue depuis fixa toute l'attention de ce Prince.

Charles le hardi Duc de Bourgogne arriere petit-fils de Philippe le hardi qui avait été le fils puiné du Roi Jean de France, surpassait en puissance tous les Souverains de son tems. Outre le Duché de Bourgogne, il possedait la flandre, le Hainault, l'Artois, le Comté de Bourgogne et la plus grande partie des Provinces connues aujourd'hui sous le nom de Pays-Bas, qui servaient alors de principal entrepôt au commerce. Enivré de sa grandeur et de sa prospérité

ce Prince désirait ardemment de se ménager la dignité Royale. Dans ce dessein il crût devoir s'adresser à l'Empereur, dont relevaient en partie les Provinces soumises à son autorité, et pour le mettre d'autant mieux dans ses intérêts, il lui fit espérer le mariage de sa fille unique avec l'Archiduc Maximilien fils de ce Prince. Une proposition aussi attrayante fit tout l'effet que le Duc pouvait en attendre. L'Empr. se prêta à une entrevue à Trèves, où le couronnement de l'Archiduc devait se faire.

Cette entrevue eut lieu en 1473. Le Duc y étala un faste et une magnificence qui contrastait mal avec la mesquinerie de l'Empereur. Ce dernier en fut choqué au point, qu'il partit brusquement de Trèves

faux prendre congé du Duc. On prétend que Louis XI contribua beaucoup à cette résolution de l'Empereur, par les soupçons qu'il lui suggéra contre le Duc comme s'il visait à lui enlever la dignité impériale. Le Duc irrité de l'affront qu'il venait de recevoir, ne chercha depuis que l'occasion de se venger de l'Empereur. Les troubles de Cologne lui en fournirent bientot l'occasion.

Des différends s'étaient élevés entre l'Archevêque Robert le Palatin, le Grand-Chapitre et les Etats de l'Archevêché. Le Grand-Chapitre muni d'une Bulle du Pape qui excommuniait Robert, s'était porté jusqu'à lui opposer un Administrateur

qui fut Herman Prince de Hesse Prévot d'Aix-la-Chapelle et de St. Géréon à Cologne. Robert s'adressa au Duc de Bourgogne, qui lui accorda une Armée et vint en personne mettre le siege devant la Ville de Nuys, où l'Administrateur se tint enfermé avec une partie du Chapitre. Ce dernier demanda du secours à l'Empereur et à l'Empire. Une Diette assemblée en 1474. à Augsbourg arrêta la guerre contre le Duc de Bourgogne. L'Empereur se mit à la tête de l'Armée de l'Empire composée de près de 50000 hommes, et s'avança jusqu'à Nuys à une demi lieue du Duc de Bourgogne; mais au lieu de l'attaquer comme tout le monde s'y attendait, il signa le 17. Juin 1475. un Traitté avec lui, dont

les conditions portaient, que le Duc leverait le Siege de Nuys; qu'il ne donnerait plus aucun secours à l'Electeur déposé, et que le Prince de Hesse serait maintenu dans l'Archevêché de Cologne. Par un Article secret du Traité le mariage entre Marie fille unique du Duc et l'Archiduc Maximilien fut confirmé de derechef. L'Empereur sacrifia au Duc ses Alliés, le Duc de Lorraine, et les Suisses qui ne furent point compris dans le Traité. Le Duc entra sur la fin de Septembre 1475. dans la Lorraine à la tête d'une Armée de 60000. hommes, et fit au bout de deux mois la conquête de toute cette Province. Il marcha ensuite contre les

Suisses, mais il essuya dans le cours de l'Année 1476. deux grandes défaites de leur part, la premiere à Grandson et l'autre à Morat. Il y perdit l'élite de ses Troupes et des Richesses immenses. Le Duc de Lorraine rentra alors dans son Duché. Charles mit une nouvelle Armée sur pied et entreprit le siege de Nancy sur la fin de l'Année 1476. Le Duc de Lorraine vint au secours de la Place soutenu d'un Corps de 8000. Suisses Il se donna le 5 Janv.r 1477. une bataille devant Nancy, qui couta la vie au Duc de Bourgogne. Les Bourguignons furent entierement défaits, et le Duc de Lorraine réconquit son Duché.

Charles laissa une fille unique nommée

Marie qui épousa cette même année Maximilien fils de Frédéric III. et lui apporta en mariage tous les Etats de son pere. Ce mariage en aggrandissant prodigieusement la Maison d'Autriche, excita la rivalité de la France et donna matiere a de longues guerres entre les deux puissances. Louis XI. Roi de France résolu de tirer tout le parti imaginable de la circonstance de la mort du Duc de Bourgogne, qui n'avoit point laissé d'héritiers mâles, s'empara dès l'année 1477. du Duché et Comté de Bourgogne, des Comtés de Charolois et d'Artois et des Villes de Picardie situées sur la Saone, comme étant des fiefs masculins de la Couronne de France. Il en arriva une guerre entre Maximilien et Louis XI.

Maximilien gagna en 1479. la bataille de Guinégat. A la mort de Marie de Bourgogne arrivée en 1482. les Etats de Flandres qui n'aimaient point Maximilien forcerent ce Prince de signer la paix d'Arras en vertu de laquelle la princesse Marguerite fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne fut fiancée au Dauphin de France, et on lui assigna en dot les provinces contestées à condition qu'elles passeraient aux héritiers mâles ou femelles qui naitraient de ce mariage.

L'Empereur Frédéric malgré son esprit pacifique essuya des traverses et des guerres perpétuelles de la part de ses voisins, les Rois d'Hongrie et de

Bohême. Mathias Corvin Roi d'Hongrie réussit à le chasser de toute l'Autriche. Il s'empara même de la Ville de Vienne et y fixa sa résidence jusqu'à sa mort arrivée en 1490. L'Empereur en attendant passa d'une Ville d'Empire dans l'autre et tomba à charge à ces Villes. Les princes et Etats d'Empire lui offrirent des secours pour réconquerir les Etats d'Autriche; mais il étoit trop indolent pour tirer parti de ces offres, et ce ne fut qu'à la mort de Mathias que Maximilien rentra dans l'Autriche.

Au milieu de ces troubles l'Empereur réussit à faire élire son fils Roi des

35

Romains à la diète de francfort en 1486.
Ce fut aussi à cette même Diète, qu'il fit
arrêter une Paix publique pour 10 ans.
Pour le maintien de cette paix, on vit
naître en 1488. la célèbre Ligue de Suabe
conclue d'abord pour 8 ans et renouvellée
depuis à différentes reprises.

On prétend communément que dans la
Diète de francfort dont nous venons de
parler, les Electeurs qui siégeaient auparavant
avec les Princes se séparerent de ces derniers
et établirent un College particulier.

Maximilien qui était veuf depuis
1482. signa en 1489. un Contrat de mariage
avec Anne de Bretagne fille unique

héritière du Duc François II. décédé en 1488. Le mariage fut consommé par procureur. Cette circonstance n'empêcha pas Charles VIII. Roi de France, qui faisait alors la guerre à la Duchesse, de lui offrir sa main. La Duchesse se laissa engager par son Conseil à rompre avec Maximilien et à epouser le Roi. Charles VIII. en arrachant ainsi à Maximilien son épouse, lui renvoya en même temps sa fille la princesse Marguerite qui depuis la paix d'Arras en 1482. était élevée à la Cour de France comme future Reine. Il en résulta une nouvelle guerre contre la France et l'Autriche. Maximilien demanda du secours aux Etats d'Empire.

et conclut une Alliance avec le Roi d'Angleterre.

Ce dernier fit une irruption en Picardie et entreprit le Siege de Boulogne. Maximilien traina à son ordinaire pour se mettre en peine de soutenir le Roi d'Angleterre. C'est ce qui engagea ce dernier de faire une paix particuliere avec le Roi de France et mit Maximilien dans le cas d'en faire autant. Il en résulta en 1493. la paix de Senlis, qui rendit à Maximilien et à son fils Philippe les Comtés de Bourgogne, de Flandres, d'Artois et de Charolais, que le traitté d'Arras avait assignés pour dot à la princesse Marguerite. On reserva

à la France la Souveraineté ainsi que le
domaine direct de la Flandre, de l'Artois
et du Comté de Charolois

Cette même année mourut Frédéric III.
après un regne peu glorieux de 53 ans.

Sous le regne de Frédéric la Frise
Orientale fut érigée en 1454 en Comté en
faveur d'un Seigneur appellé Ulric de
Gretz Sil, qui à la suite de plusieurs
troubles intestins était parvenu à se soumettre
cette province et qui comptait affermir
sa nouvelle domination en offrant cette
province en fief à l'Empereur et à l'Empire.

La Maison d'Oldenbourg qui
regne aujourd'hui sur tout le Nord

fut élevée en 1448. au trone de Danemarc.
Christian I. premier Roi de Dannemarc
de cette Maison en montant sur ce trone
abandonna le Comté d'Oldenbourg à
son frere puisné Gerard. Il hérita
depuis du Comté de Holstein et du
Duché de Slesvic de son oncle maternel
du Duc Adolphe décédé en 1459. sans
laisser de postérité. Le nouveau Roi
de Danemarc étant venu trouver
l'Empereur à Rothenbourg en 1474. obtint
de lui l'erection du Comté de Holstein
en Duché, en conservant le domaine
direct de l'Empire sur cette province
et en comprenant aussi dans les lettres
d'Investiture le pays des Dithmarsen

La Maison de Brandebourg acquit l'expectative du Duché de Mecklenbourg par traité fait en 1442. avec les Princes de Mecklenbourg et confirmé par l'Empereur. Cette même maison acquit à peu prèt dans le même temps l'expectative de la Poméranie.

Maximilien I.

1493 —— 1519.

L'évènement le plus intéressant de son regne en tant contre d'un la diète de Worms de 1495. qu'il convoqua confor-
-mement à l'usage de ses prédécesseurs, qui ne manquaient jamais de rassembler les Etats à leur avenement au trone. Il s'y trouvait engagé par un motif encore plus puissant, c'était celui de demander aux Etats des subsides pour la guerre contre les François et contre les Turcs.

Les Etats d'Empire avant que d'accorder ces subsides à l'Empereur

exigerent qu'on passa avant tout de Reglement sur la paix publique et sur la justice qui languissait depuis longtems en Empire. On obligea l'Empereur de consentir à l'établissement d'un Comitté chargé de prendre ces objets en délibération, et d'en communiquer avec les Etats. Ce Comitté ouvrit un avis qui portait, que pour affermir la tranquillité intérieure il fallait nécessairement trois choses;

1. Qu'il fallait établir une Cour souveraine sous la dénomination de Tribunal de la Chambre, qui siégerait dans une des Villes d'Empire, et qui dépendrait non de l'Empereur seul, mais de tous les Etats en général

2. Un Réglement de Paix publique qui anéantirait à jamais toutes diffidations.

3. Un Conseil Souverain qui siégerait dans la même ville que le Tribunal de la Chambre et qui veillerait au maintien de la Paix publique et à l'exécution des sentences de la Chambre Impériale.

L'Empereur s'opposa fortement à ces différents établissements, parcequ'il voyait bien qu'ils tendaient à resserrer son autorité. Il prétendit terminer avant tout l'affaire du subside; mais les Etats ayant tenu bon, il fut obligé de céder en agréant la partie du projet

et en l'autre qui se rapportait à la paix publique et à la Chambre Impériale, et en différant pour un autre tems celle qui concernait l'établissement d'un Conseil de Régence.

Paix Publique.

Il est étonnant que l'Allemagne pendant une suite de plusieurs siècles ait été sans paix publique qui est cependant le principal but que l'homme se propose en entrant en société. On envisagea longtems en Allemagne le droit du plus fort et la licence effrenée des guerres civiles, comme le seul et le vrai boulevard de la liberté Nationale.

La Noblesse en général ne connois-
-soit presque d'autre justice que celle
qu'elle se rendait l'épée à la main. Les
guerres privées étaient plus ou moins
en vogue suivant les circonstances dans
lesquelles l'Empire se trouvait. Un Empereur
faible, dont l'autorité était vilipendée,
les intrigues et les partages d'élection,
les excommunications des Papes &c.
donnaient communément l'essor à ces
guerres, et longtems on ne pensait pas
tant à déraciner le mal qu'à y apporter
les remedes palliatifs. Tels étaient
entr'autres les Trèves dont les
unes étaient conventionnelles et les autres

canoniques, c'est-à-dire prescrites par les Canons ou par les Evêques et appellées aussi Paix de Dieu. Outre les Treuges il faut remarquer parmi ces remedes palliatifs les Défis qui assujettissaient à de certaines regles et formalités ceux qui voulaient s'entre-attaquer. Enfin les Etats, qui aimaient la paix, prenaient le parti de se confédérer de tems à autre soit seuls, soit conjointement avec l'Empereur.

Ces Confédérations ne duraient que pendant un tems limité, durant lequel il n'était pas permis de s'assaillir ou de se faire la guerre, mais tous ceux qui

composoient la Confédération étoient obligés de recourir pour la décision de leurs différends aux arbitres désignés par la Confédération. Ces Confédérations n'étoient communement que particulières et ne comprenoient que les princes et Etats d'un certain district ou province. Rien de si rare que des Traités de Paix publique générale comprenant tous les Etats d'Empire, et ceux qu'on trouve étoient toujours limités à un certain tems. Albert II. fut le premier des Empereurs qui conçut le projet d'une paix publique perpétuelle.
Ce projet interrompu par la mort prematurée de ce prince fut entierement

perdu de vue sous le faible regne de Frederic II. et ne fut repris que sous celui de Maximilien I. qui le mit enfin en exécution à la Diète de Worms en 1495.

Il en résulta l'Ordonnance de la Paix publique qui dressée originairement à la Diète de Worms de 1495. et renouvellée depuis et augmentée par differents Empereurs est envisagée de nos jours comme une des principales Loix fondamentales de l'Empire. Celle que l'on cite communement est l'Ordonnance de la Paix publique telle qu'elle fut redigée sous Charles V. à la Diète d'Augsbourg en 1548. en y joignant l'Ordonnance de l'exécution de cette paix redigée

à la diète d'Augsbourg en 1555. On peut distinguer la partie définitive de la partie vindicative de cette Loi. La partie définitive porte ;

1 Que toute voye de fait sera à jamais interdite.

2. Qu'aucun Etat ne puisse débaucher à l'autre ses sujets ni les soulever, ni les protéger contre leurs Seigneurs, ni accorder retraite aux Criminels.

3. Que les Sujets d'un Etat auront le libre passage par le territoire de l'autre.

4. Qu'on ne souffrira point les vagabons

5. Que personne n'assistera les infracteurs de la paix, ni leur donnera retraite

6. Ceux qui auront quelque plainte à former les uns contre les autres se pourvoiront en Justice réglée.

Quant à la partie vindicative de la Loi, elle definit les peines que doivent encourir les infracteurs de la paix, immédiats ou médiats, séculiers ou ecclésiastiques, sans en exclure même ceux qui donnent assistance ou retraite aux infracteurs. Ces peines sont.

1. Le ban de l'Empire, qui emporte commission des fiefs, privation de toute action et obligation quelconque ainsi que de la sureté publique, la tête d'un proscrit étant mise à prix

2. Deux mille marcs d'or.

3. perte de tout privilege et droit quelconque relevant de l'Empire.

4. Censures Ecclésiastiques.

Ces peines ainsi que le dedommagement peuvent etre exigées ou conjointement ou separement. C'est au Juge à les modérer suivant l'exigence des cas. La moitié de la peine pécuniaire est adjugée au fisc impérial et l'autre moitié à la partie lezée.

Les Juges autorisés à connaitre de l'infraction de la Paix, sont quant aux immédiats l'Empereur lui même ou son Conseil Aulique et la Chambre Impér. et quant aux médiats, on doit les poursuivre

devant leur Juge ordinaire.

Les Empereurs s'étant arrogé depuis seuls le droit de prononcer le ban de l'Empire et ayant usé trop librement de cette prérogative, on inséra dans la Capitulation de Ferdinand III. que la proscription n'aurait plus lieu sans le consentement des Electeurs.

Les autres Etats d'Empire peu contents de cette restriction exigerent qu'on prit aussi l'agrément de la Diette. Par la Capitulation de Charles VI. il fut arrêté, que lorsqu'il s'agirait de la proscription d'un Etat d'Empire,

la procédure s'instruirait à l'un des Tribunaux de l'Empire, qu'on enverrait ensuite les actes à la diète, afin d'y procéder à la revision du procès par des Députés, tirés des trois Colleges en nombre égal des deux Réligions, que cette révision faite les Etats pronon-ceraient la sentence au nom de l'Empereur et ordonneraient l'exécution conformement à la Loi.

Quant à cette éxécution il est ordonné par l'Art. 6. §. 1. et suiv.t de la Paix publique qu'un chacun poursuivrait l'infracteur de la paix et tacherait de maintenir l'autre dans la possession -

de son bien, mais que si on en venait à la proscription, l'exécution appartiendrait au Prince ou Etat, dans le Territoire duquel le proscrit est domicilié ou possessioné.

Ce Prince ou Etat, à qui l'exécution appartient en vertu de la Loi, a differentes pour le déclinier, telle que la puissance du proscrit, ou sa qualité d'Electeur, de Prince et d'Etat immédiat.

Que si le Prince déclinait l'exécution, c'est au Cercle à la faire.

Le général du Cercle fait l'exécution en rassemblant les Troupes du Cercle; si le proscrit était trop puissant pour pouvoir etre réduit par un seul cercle,

il faudra en appeller deux autres des plus voisins, et si ceux-là ne suffisent pas, il faudrait prendre un quatrième et un cinquième, et enfin tout l'Empire concourera.

L'Executeur doit dédommager la partie lézée des biens du proscrit, il les retient ensuite jusqu'à ce que le proscrit ait obtenu l'absolution du ban, et qu'il ait remboursé l'exécuteur des frais de l'exécution.

Chambre Impériale.

Avant le regne de Maximilien I. la Justice se trouva en fort mauvais

état en Empire, surtout rélativement aux immediats; car quant aux mediats leurs Seigneurs Territoriaux leurs rendaient la justice. Il est vrai que l'Empereur était envisagé comme la seule et unique source de toute Jurisdiction en Empire, et qu'il avait à sa suite un Conseil Aulique ou un Tribunal de la Chambre où les causes portées à la Cour Impériale par appel ou en premiere instance étaient jugées; mais ce Tribunal était mal composé et suivant la Cour qui dans ce tems là était ambulante. Les Juges n'étaient pas perpetuels.

L'Empereur chargea tantot l'un tantot l'autre de l'examen des causes portées

à son tribunal, et étaient souvent des personnes peu instruites des droits et usages Germaniques.

C'est ce qui ocasionna des plaintes réitérées de la part des États contre ce Tribunal, dont on demanda plus d'une fois la Réformation. Une justice aussi défectueuse pouvait se soutenir avec le droit du plus fort, où les Grands vuidaient leurs querelles plutot par la voye des armes que celle de la Justice; mais la Diète de Worms ayant établi une paix publique perpetuelle et les défiés ayant été à jamais defendus, les procès se devaient multiplier, et

deslors il devenait indispensable de faire un changement dans l'adminis-tration de la justice. C'est ce qui fut cause qu'on établit à la diète de Worms la Chambre Impériale sur le pied qu'elle est aujourd'hui. On y arreta que ce Tribunal serait sédentaire et qu'il ne suivrait plus la Cour Impériale, que les Assesseurs de ce Tribunal seraient nommés par l'Empereur et les Etats d'Empire au nombre de 16. et présidés par un Chef appellé Juge de la Chambre qui serait ou prince, ou Comte ou Baron.

La moitié de ces Assesseurs serait choisie parmis les docteurs et les

autres parmi la Noblesse immédiate.
On ajouta depuis deux Présidens au
Juge et un dix-septieme Assesseur.
Ce fut d'abord l'Empereur, qui nomma
les d'autres Assesseurs dans les Diètes
conjointement avec les Etats d'Empire, mais
les Etats s'étant chargés depuis seuls
de l'entretien de ce Tribunal, le droit
de nommer aux places vacantes leur fut
aussi attribué exclusivement, et il ne reste
aujourd'hui à l'Empereur que le droit de
nommer le Juge et les Présidens. Le
premier siege de ce Tribunal fut à
Francfort. On le transféra depuis à
Spire et enfin à Wetzlar. Le premier
Juge fut Ettel Frédéric Comte de

Zollern, à qui l'Empereur présenta le Sceptre à la premiere Assemblée de ce Tribunal

L'établissement de cette Chambre ne laissa de faire du tort à l'autorité de l'Empereur, qui partageait ainsi avec les Etats une jurisdiction, qui jusques là lui avait appartenue seul.

L'Empereur cependant malgré l'établissement de la Chambre continua de connoitre comme par le passé des causes qui se portaient à sa Cour. C'est ce qui donna depuis naissance au Conseil Aulique, qui exerce aujourd'hui une juris-diction concourante avec la Chambre

Impériale.

Ce fut à cette même Diète que le Comte Everhard le Barbu de Wurtemberg fut créé Duc et Prince d'Empire, et son Comté érigé en Duché, à condition qu'il serait fief masculin de l'Empire, que le droit de primogéniture y aurait lieu, et qu'au défaut d'héritiers mâles, le Duché serait réuni au domaine de l'Empire.

L'affaire de la paix publique et de la Chambre Impériale ayant été réglée à la Diète de Worms, les Etats accordèrent à l'Empereur les subsides qu'il leur avait demandés rélativement à la guerre

contre les Turcs et aux troubles d'Italie.

Il entreprit en 1496. une expédition en Italie contre les françois, mais il échoua au siege de Livourne. A son départ pour l'Italie les deux Electeurs Palatin et de Saxe annoncerent le Vicariat par des lettres circulaires. C'est ici un des premiers exemples du Vicariat exercé par les Vicaires Ordinaires dans le cas même de l'absence de l'Empereur. Ce Prince reconnut lui même le droit des Vicaires; car sur le bruit qui s'étoit repandu, qu'il envoyerait son fils Philippe à la diéte de Lindau pour y présider en son nom, l'Electeur Palatin en fit ses plaintes et l'Empereur déclara, qu'il n'entendoit en

rien déroger aux droits des Vicaires,
qu'il n'envoyait son fils à Lindau que pour
notifier aux Etats ses intentions, et qu'il
ne se serait pas sitôt aquitté de sa
commission, qu'il prendrait sa place comme
Archiduc d'Autriche. L'Empereur
ajouta, qu'il consentait à ceque l'Electeur
Palatin exerça le Vicariat en cette Diète.

Les Suisses faisaient mine depuis
longtems de vouloir se soustraire entierement
à la souveraineté de l'Empire. Ils
s'etaient refusés à la Diète de Worms
en 1495. de payer leur contingent pour
la guerre contre les Turcs et contre
la France. Une Ville d'Empire après
l'autre entrait dans leur Ligue, qui

devenait de jour en jour plus formidable. Il subsistait alors, des différends entre les habitants d'une Contrée du Tyrol appellée Eschland et les Grisons; ces différends n'ayant pas pu se terminer à l'amiable, les Grisons pour se ménager la protection du Corps Helvétique prirent le parti de se confédérer avec lui. A la nouvelle de cet événement, qui est de 1498. l'Empereur rassembla à Constance les Alliés de la Ligue de Suabe et y fit arrêter la guerre contre les Suisses, soit pour forcer les Grisons à renoncer à la Ligue Helvétique, soit pour venger les outrages faits à l'Empire et à la Maison d'Autriche. Maximilien livra

jusqu'à 8 combats aux Suisses pendant le cours de la Campagne de 1499. Tous ces Combats à l'exception d'un seul furent à l'avantage des Suisses. L'Empereur y perdit au delà de 20000 hommes. Louis XII. et le Duc de Milan s'étant érigés en médiateurs; la paix fut conclue à Bâle cette même année 1499. On se rendit réciproquement tout ce qu'on s'était enlevé, et il fut arrêté, que les différends survenus entre l'Empereur comme Comte de Tirol et des Grisons seraient terminés à l'amiable. Cette guerre est d'autant plus mémorable, que les Suisses se maintinrent depuis ce tems-là dans la possession de leur indépendance de

l'Empire. L'Empire cependant ne reconnut cette indépendance que par la paix de Westphalie.

La Conquête de Milan par Louis XII engagea Maximilien à convoquer une Diète à Augsbourg en 1500. C'est à cette Diète que l'Empereur donna les mains à l'établissement de Conseil de Régence, que les États lui avaient demandé inutilement à la Diète de Worms. Les fréquentes irruptions des Turcs, donnèrent principalement naissance à ce Conseil. Pour les réprimer il fallait un prompt secours qu'il n'était guères possible de se procurer par le moyen d'une Diète, qui ne s'assemblait

que fort lentement. Ce Conseil avait encore pour but d'affermir la paix publique et de tenir la main à l'exécution des sentences de la Chambre Impériale en y employant l'autorité des Etats constamment représentés par le Conseil. Il avait été arreté à la Diète de Worms, que pour expédier les affaires qui ne souffraient point de délai, les Etats s'assembleraient tous les ans; mais ces Diètes annuelles entraînaient des frais immenses sans qu'on obtint pour cela le but qu'on s'était proposé en les ordonnant. Ces considé-rations engagerent l'Empereur à substituer aux diètes annuelles le Conseil de Régence chargé de pourvoir au nom et à la place des Etats à tout ce qui

ne souffrirait point de délai et au maintien de la paix intérieure et extérieure.

L'Empereur devait présider à ce Conseil ou par lui même ou par son Vicaire. Il confira ce Vicariat à Fréderic le Sage Electeur de Saxe, qui s'acquitta pendant tout le temps que dura le Conseil de Régence et prit en cette qualité le titre de Lieutenant Général de l'Empire, titre qu'il employa sur ses médailles. Les Assesseurs de ce Conseil étaient au nombre de vingt, choisis de la maniere suivante.

1. Un Electeur en personne relevé par un autre de trois en trois mois.

2. Les Conseillers de cinq autres Electeurs, à l'exclusion de la

Bohême, qui dans ce tems là n'étoit
point encore admise aux délibérations
de la Diete.

3. Un prince Ecclésiastique en personne
releve tous les trois mois par un
autre de 6. princes Ecclésiastiques
choisis pour le Conseil.

4. L'un de 6. princes seculiers
choisis pour occuper alternativement
une place à ce Conseil

5. Un Conseiller d'Autriche.

6. Un Conseiller de Bourgogne.

7. L'un de 4. Prélats d'Empire choisi
pour le Conseil.

8. L'un de 4 Comtes d'Empire choisi
pour le Conseil.

9° Deux Conseillers de 8. Villes Impériales choisis par le Conseil.

10. Six Conseillers tirés du Corps de la Noblesse et du nombre des Docteurs ou Licentiés. C'est pour faire participer tout l'Empire au Conseil de Régence et aux choix de ces six Conseillers qu'on fit la distribution en six Cercles, ceux de Franconie, de Bavière, de Suabe, du Rhin, de Westphalie et de Saxe. Chaque Cercle fournissait un Conseiller Noble, Docteur ou Licencié. Il en arriva que les Electeurs et les Princes qui participaient directement au Conseil de Régence, ne furent point compris dans cette premiere distribution de l'Empire en Cercles

comme nous verrons ci-après.

Les vrais Conseillers ou Assesseurs du Conseil de Régence devaient s'assembler régulierement quatre fois par an avec leur Président dans la Ville de Nuremberg.

Chaque fois que l'importance de la matiere paraitra l'exiger, on convint de convoquer, outre les 20 Assesseurs ordinaires, tous les autres princes, Prélats, Comtes, Villes choisis pour le Conseil, en invitant aussi en pareil cas l'Empereur de se trouver en personne à l'Assemblée, ainsi que d'autres primes et Etats si on le jugeait necessaire. Il en résulta trois différentes especes d'Assemblées plus ou moins solemnelles

du Conseil de Régence.

Ce Conseil, qui en vertu du réglement de la Diette d'Augsbourg devait durer six ans, fut dissolu en 1502. L'Empereur voyait qu'il ne cessait d'empiéter sur son autorité, que les Ambassades et autres affaires d'Empire reservées jusqu'alors à la seule connoissance de l'Empereur, s'adressaient insensiblement au Conseil. Il accusait le Archevêque de Mayence d'avoir dressé le reglement du Conseil d'une maniere contraire aux intentions de l'Empereur et d'en avoir eu en vuë que l'abaissement de l'autorité impériale. Plusieurs parmi les Etats ne se plaisaient non plus à ce Conseil, qui les éloignait du maniment

des affaires publiques. Ce mécontentement réciproque de l'Empereur et des Etats fut cause de la dissolution du Conseil. On prit pour prétexte la situation des affaires qui exigeaient des Diètes générales.

Une guerre s'éleva sur la succession de la Bavière à la mort de George le Riche dernier mâle de la branche de Landshut arrivée en 1503. La succession que les Ducs de Munich réclamerent en qualité de plus proches agnats, leur fut vivement contestée par Elisabeth fille du Duc George, mariée à Robert le Palatin fils puisné de l'Electeur Philippe l'Ingénu

Le pere par son testament l'avait instituée heritiere de ses Etats, en lui substituant le Comte Palatin son epoux et ses enfants. Les Ducs de Munich étaient d'autant plus fondés à s'en plaindre que la succession mutuelle stipulée dans le premier partage entre les differentes branches de Baviere, avait été renouvellée depuis peu par un traité entre les branches de Landshut et de Munic. Le prince Palatin que son beau pere avait mis de son vivant en possession du Duché de Landshut, résolut de s'y maintenir par le puissant secours de son pere et de ceux des Rois de France et de Boheme, nommés executeurs testamentaires et par

le Duc George. L'Empereur comme Seigneur direct cita les deux parties devant la Cour féodale, qu'il indiqua pour Augsbourg, où la cause fut plaidée au mois de fevrier 1504. en présence de l'Empereur, qui prononça en faveur des heritiers féodaux les Ducs Albert et Wolffgang de Munic.

Robert le Palatin ayant refusé d'obeir à cette sentence, la chose en vint à une guerre ouverte. L'Electeur Palatin prit le parti de son fils et eut pour alliés le Roi de Boheme, l'Evêque de Würtzbourg, le Landgrave de Leuchtenberg et le Comte de Henneberg. L'Empereur proscrivit l'Electeur Palatin ainsi que

son fils et leurs Alliés. Il mit dans ses intérêts la Ligue de Suabe et autant de princes d'Empire qu'il en put rassembler. Quatre Armées marcherent en 1504 contre la Maison Palatine. En général tous les Voisins du Palatinat concoururent à abaisser cette maison, qui depuis longtems leur donnait de l'ombrage.

Robert le Palatin décédé en 1504. au plus fort de la guerre laissa deux fils Otton, Henri et Philippe. L'Empereur ayant compassion du bas âge de ces princes leur accorda la paix à la Diète de Cologne en 1505. où il leur adjugea de la succession de leur grand pere les terres connues aujourd'hui sous le nom

de Duché de Neubourg. Les Ducs de Bavière après quelques légères difficultés jugerent à propos de donner les mains à cet arrangement. L'Electeur Palatin ne pouvant point se résoudre à demander son pardon à l'Empereur, resta dépouillé de tout ceque ses Voisins lui avaient enlevé. C'est ici cette malheureuse époque de la Maison Palatine qui lui fit perdre une partie considérable de ses possessions. L'Empereur enleva entr'autres à l'Electeur les Seigneuries de Kirchberg et de Weissenhorn, qu'il engagea depuis à Jean Fugger, Négociant d'Augsbourg pour la somme de 60000. florins d'or. Fugger acheta aussi d'autres Seigneuries,

et ayant été annobli par l'Empereur Charles V. il obtint l'érection de ses terres en Comtés et fief héréditaire.

Maximilien desirait avec passion de se faire couronner à Rome et d'aller à ce couronnement à la tête d'une Armée conformement à ce qui avait été pratiqué par ses prédécesseurs. Louis XII. à qui l'entrée d'une Armée impériale en Italie ne pouvait que déplaire engagea les Vénitiens à s'opposer au passage de l'Empereur qui devait se faire par leur territoire. Cette démarche de Louis XII. dut nécessairement aigrir l'esprit de ce prince, qui était d'autant plus empressé de recevoir la couronne Impériale, qu'il comptait préparer par

-ra l'élection de son fils à la dignité de Roi des Romains. Il convoqua donc en 1507. une Diète à Constance, où non seulement il demanda aux Etats le contingent pour son expédition Romaine, mais fit encore tout au monde pour les entrainer dans une guerre contre la Rep. de Venise et contre la France. Il échoua cependant dans son projet par les intrigues de Louis XII qui avait eu soin d'envoyer ses émissaires à Constance et au lieu de 30,000 hommes qu'il avait demandé, les Etats ne lui en accorderent que 12000. pour son expédition Romaine. L'Emp. persista neanmoins dans son dessein de faire la guerre aux Venitiens et de

forcer le passage par le territoire de la République si elle osait le lui disputer. Il fit dés-lors des préparatifs pour cette guerre, et avant que de quitter Constance il déclara l'Electeur de Saxe Vicaire par tout l'Empire pendant son absence, à l'exclusion de l'Electeur Palatin, qui n'était pas encore relevé du Ban qu'il avait encouru.

La guerre contre les Vénitiens s'ouvrit en 1508. par une sentence de proscription que l'Empereur fit publier à Trente. Les Troupes de l'Empire cependant dont le Rendez-Vous était à Trente, ne s'assemblaient que fort lentement, et l'Emp.^r s'apperçut bientôt qu'il aurait de la peine à forcer son passage à Rome. C'est

ce qui l'engagea à faire publier à Trente un Edit qui portait, que dorenavant on le nommerait plus Roi, mais Empereur des Romains, et que dans les lettres qu'on lui adresserait, on le qualifierait Empereur Elu des Romains. Maximilien en usait ainsi par ménagement pour la Cour de Rome. C'est dit il dans une de ses lettres, afin que le pape ne soit point à s'imaginer que je veuille déroger à son droit de couronnement, décidé comme je suis, de recevoir en personne la couronne à Rome dès que les circonstances me le permettront. Il ajoute, que le Pape, par des lettres qu'il venait de lui écrire, approuvait très fort le parti qu'il avait pris. Depuis ce temps là le

titre d'Empereur est donné aux Rois d'Allemagne dès leur couronnement en Allemagne et celui de Roi des Romains est reservé au successeur désigné du trone.

Le mauvais succès de la guerre contre les Vénitiens obligea l'Empereur de consentir à une treve de 3 ans qui fut signée à Riva dans le Territoire de Trentin le 20 Avril 1508. Les Vénitiens y furent maintenus dans la possession de Trente et d'autres places dont ils s'étaient emparés sur l'Empereur. C'est cequi les engagea à signer le Traité de Riva sans attendre la décision des différends qui subsistaient entre Louis XII leur Allié et l'Empereur Maximilien.

Louis XII. irrité au plus vif contre la République se prêta alors à la fameuse Ligue de Cambray signée cette même année 1508. entre lui, l'Empereur, le Roi d'Aragon et le Pape Jules II. En vertu de cette Ligue, l'Empereur devait reprendre sur les Vénitiens, les Villes et Pays démembrés de l'Empire et des Etats d'Autriche, le Roi de France ceux qui avaient été démembrés du Duché de Milan, le Roi d'Espagne rentrait dans les anciens domaines du Royaume de Naples, et le Pape dans ceux de l'Etat Ecclésiastique.

Le Cardinal d'Amboise avait signé la Ligue au nom du Pape et en qualité

de son Légat en France; mais le Pape ne jugea pas à propos de la ratifier qu'au bout de deux mois, tems qu'il employa pour traiter avec les Vénitiens sur la restitution de Faënza et de Rimini. Il offrit de se desister de la Ligue s'ils lui rendoient ces deux places et de se charger de la médiation à l'égard des autres Alliés. Les Vénitiens ayant réfusé imprudemment ces offres, le Pape publia une Bulle d'Interdit contre eux. Louis XII. leur déclara aussi la guerre. Il se mit à la tête de son Armée et leur livra bataille à Agnadel ou Ghiara d'Adda le 14 May 1509. Les Vénitiens quoique supérieurs aux François en nombre y essuyerent une

une terrible défaite.

Louis XII. s'empara dans moins de 15. jours de ~~tous~~ ce qui lui avait été adjugé par la Ligue. Le pape Jules II. ayant fait marcher une Armée de 12000 hommes sous les ordres du Duc de Ferrare se mit en possession des places de la Romagne, qu'il réclamait. Les autres Alliés suivirent l'exemple du Pape. Il n'y eut que Maximilien qui traina à son ordinaire et qui arriva le dernier, lui qui avait été le principal auteur de la Ligue.

Heureusement pour lui, les Vénitiens jugerent à propos d'abandonner toutes les places de la terre ferme, en ordonnant aux Commandants des Villes adjugées

de Maximilien de les lui livrer sans aucune résistance. Ces Villes étaient Rovéredo, Vérone et le Véronois, Padoue et le Padouan, Vicence et le Vicentin, Trévise et le Trévisan, le Frioul, ainsi que le Patriarchat d'Aquilée.

Le Duc de Brunswic en prit possession au nom de l'Empereur.

Les Vénitiens voyant la mauvaise tournure de leurs affaires après la bataille d'Agnadel firent tout au monde pour dissoudre la Ligue formidable qui s'était élevée contr'eux. Ils cherchérent d'abord d'en détacher l'Empereur; mais les tentatives qu'ils firent à cet effet ayant été infru-

-tiens, ils s'adresserent au Pape Jules II.
qui ne fit aucune difficulté de se prêter
aux vues des Vénitiens moyennant un
Traité qui lui assurait la possession des
Villes et Territoires qu'il réclamait contre
la République. L'exemple du Pape
fut suivi par Ferdinand le Catholique,
qui fit aussi sa paix avec les Vénitiens.
C'est ce qui engagea Maximilien et
Louis XII. à resserrer en 1510. les noeuds
de leur Alliance par un nouveau Traité
qu'ils signerent à Blois.

Et afin d'attaquer le Pape dans
un endroit bien sensible, ils indiquerent
un Concile à Pise pour la réformation
de l'Eglise dans son chef et dans ses

membres.

Le Pape opposa au Concile de Pise, celui de Latran, et invita à ce dernier Concile tous les princes de la Chrétienneté.

Il négocia en même tems une Ligue appellée Sainte pour la défense du Concile de Latran contre celui de Pise et y entraina outre les Vénitiens, Ferdinand le Catholique, Henri VIII. Roi d'Angleterre et les Suisses.

En conséquence de cette Ligue arretée en 1511. à Burgos, les Suisses envahirent cette même année le Duché de Milan; ils furent repoussés par Gaston de Foix Duc de Nemours Lieutenant

Général pour le Roi au delà des Monts, qui obligea aussi les Alliés à lever le siege de Boulogne.

Ce jeune heros entreprit l'année suivante le siege de Ravenne et livra bataille devant cette place à l'Armée des Ligués.

La victoire que les françois remporterent fut décisive ; mais elle couta la vie au Général.

Les françois saisis d'une terreur panique bien loin de profiter de leur victoire, furent chassés depuis par les Suisses du Duché de Milan et des autres places qu'ils tenoient en Italie.
Le Concile de Pise fut transferé à

Milan, et de Milan à Lyon.

Ce fut dans ces circonstances, que le Pape engagea Maximilien à faire en 1512. une Trêve de 10 ans avec les Vénitiens, pendant laquelle ce Prince resta en possession de la plupart des Places, dont il s'était rendu maître. Dans l'intervalle le Pape fit des efforts pour négocier un traité de Paix définitif entre l'Empereur et les Vénitiens, mais ces Républicains ayant porté trop haut leurs prétensions, la négociation fut rompue et la guerre renouvellée à l'expi-ration de la Treve. Le Pape cependant fit si bien auprès de l'Empereur, qu'il l'engagea à renoncer au Concile de Pise.

pour faire sa paix avec lui aux conditions suivantes.

1. L'Empereur embrassa la S.te Ligue et adhéra au Concile de Latran.

2. Il promit de ne plus prêter de secours aux Ennemis du S.t Siège, et separa dès lors ses Trouppes, de celles du Roi de France et du Duc de Ferrare.

3. Le Pape de son coté s'engagea envers l'Empereur d'abandonner non seulement les Venitiens, s'ils persistaient à se refuser à des conditions équitables, mais d'assister même ce prince de ses armes spirituelles et temporelles à l'effet

de le maintenir dans les Villes et Pays,
qui lui avaient été adjugés par le traité
de Cambray.

4. Les Villes de Parme, de Plaisance,
et de Reggio, que les Suisses avaient
mises entre les mains du Pape lors
de la derniere occupation du Duché
de Milan comme faisant partie
de l'Etat Ecclésiastique, sont laissées
au St. Siege, sauf toutefois les droits
de l'Empire sur ces villes.

Maximilien continua encore pendant
longtems la guerre avec les Vénitiens.
Enfin il prit le parti de leur rendre
moyennant une somme de 200000 Ducats,

la Ville de Vérone, qui était la seule conquête qui lui restait encore.

Au milieu de cette guerre, l'Emp.r convoqua en 1512. une Diète à Trèves, transférée de là à Cologne. Dans cette diète les Etats délibérerent sur les moyens d'affermir la paix publique et la Chambre Impériale. On arrêta de joindre quatre nouveaux Cercles aux 6 anciens, qui avaient été établis antérieurement. Ces quatre nouveaux Cercles furent ceux d'Autriche, de Bourgogne, de la Haute Saxe, et du Bas Rhin. Les Etats qui composerent ces nouveaux Cercles, n'avaient point été compris dans la première répartition, parcequ'on n'y comprit que les Etats

qui ne participaient ni en personne, ni par leurs Ministres au Conseil de Régence. Ayant observé depuis, que cette répartition des États en Cercles était un moyen très propre à maintenir la paix publique, on jugea à propos de la conserver et d'y comprendre indistinctement tous les États de l'Empire. On assigna alors à chaque Cercle des Princes convo-quants, ayant droit de convoquer les Assemblées du Cercle. On y joignit des Directeurs chargés de diriger ces Assemblées. On établit aussi dans chaque Cercle un Colonel pour commander les Troupes du Cercle et pour veiller au maintien de la Paix publique et à

l'exécution des sentences de la Chambre Impériale et du Conseil Aulique.

C'est à cette même Diète de Worms Treves et de Cologne, que le Conseil Aulique reçut à peu près la forme qu'il a aujourd'hui. Ce Conseil qui suivait la personne de l'Empereur était fort mal composé.

Les Etats souhaitant de remedier aux défauts de ce Tribunal, engagerent l'Empereur à consentir, que 4 Conseillers fussent nommés par les Electeurs et quatre autres par les princes et autres Etats d'Empire. Ces huit Conseillers jugeraient toutes les causes

qui seraient portées à la Cour Impériale, et nommement celles qui étaient plus particulierement réservées à la connoissance de l'Empereur, telles que les causes qui se rapportent aux fiefs régaliens et aux reservata de l'Empereur. Les Etats nommerent les Conseillers aussi longtems qu'ils les payerent, mais l'Empereur s'étant chargé depuis de leur entretien, il prit aussi seul le soin de les nommer. Le nombre des Conseillers qui n'était d'abord que de huit a été porté successivement jusqu'à vingt-quatre, dont la moitié est tirée des Comtes et Barons d'Empire; les autres sont Jurisconsultes. Au commencement le Conseil Aulique

ne jugeait par les causes dont la connoissance ~~étoit~~ particulièrement réservée à l'Empereur, sans s'immiscer dans des causes Civiles, qui regardoient proprement la Chambre Impériale ; mais par la suite du tems ce Conseil s'arrogea une jurisdiction concourante avec la Chambre, même pour les causes civiles. Il n'y a point d'appel des Arrêts du Conseil Aulique, ni de ceux de la Chambre Impériale ; mais on peut présenter Requête contre les Arrêts de la première Cour et demander la révision de ceux de la seconde. Un événement intéressant du regne de Maximilien est une entrevue que les Rois de

Pologne, d'Hongrie et de Bohême eurent avec l'Empereur à Vienne en 1515. Maximilien désiroit depuis longtems cette entrevue dans l'intention de resserrer les noeuds de son amitié avec ces princes, et d'affermir les droits de sa maison au trone d'Hongrie et de Bohême. Sigis-mond, Roi de Pologne, Uladislas, Roi d'Hongrie son frere, et les enfans d'Ula-dislas. Louis Roi de Boheme et la princesse Anne s'étant rendus à Vienne, on y signa un Traité d'Alliance qui fut cimenté par un double mariage. Le Jeune Roi de Bohême fut fiancé avec l'Archiduchesse Marie petite fille de l'Empereur, et l'Empereur lui-même

contracta des fiançailles avec la princesse Anne, fille du Roi Uladislas, à condition de pouvoir céder cette princesse à celui de ses petits fils qu'il jugerait à propos. Le droit de succession aux Royaumes d'Hongrie et de Boheme, qui avait déja été accordé par quelques traités antérieurs fut confirmé à la maison d'Autriche. C'est le mariage de l'Archiduc Ferdinand avec la princesse Anne, qui procura à cette Maison les Royaumes d'Hongrie et de Boheme.

La révolution arrivée dans la Religion sur la fin du regne de Maximilien changea la face de

toute l'Europe et ocasionna des guerres longues et sanglantes en Allemagne.

Le Pape Leon X aussi porté pour la magnificence qu'il était zélé pour les arts désirant de se procurer les moyens nécessaires pour achever le somptueux Edifice de la Basilique de St. Pierre, publia des Indulgences par toute la Chrétienneté et offrit jusqu'aux morts la délivrance du purgatoire. Le peu de menagement avec lequel on exigea ces indulgences révolta les esprits et excita de nouvelles Clameurs contre la Cour de Rome.

Dans ces circonstances parut Martin Luther Docteur et Professeur en Théologie à l'Université de Wittemberg en Saxe de l'Ordre de St. Augustin, lequel se déchaina publiquement contre l'abus des indulgences et les attaqua par 95. thèses qu'il afficha à l'Université de Wittemberg. Jean Tezel Dominicain, predicateur des Indulgences, opposa à ces Theses 106 autres, qu'il fit afficher à l'Université de Francfort sur l'Oder. Il y traita rudement Luther, et adressa aussi une lettre fort vive contre lui au Pape. Le Pape cita Luther à Rome, mais sur l'intercession de l'Electeur de Saxe ainsi que de l'Université de Wittemberg il lui permit de se rendre à Augsbourg

pour y etre interrogé par le Cardinal Cajetan que le Pape avait envoyé pour assister en qualité de Légat à la Diète qui devait se tenir en cette Ville.

Luther alla trouver le Cardinal, qui exigea deux choses de lui, l'une de révoquer ses erreurs, et l'autre de ne plus parler contre les Indulgences.

Luther repondit, qu'il étoit prêt à révoquer si on le convainquait d'erreur, et qu'il ne parlerait ni écrirait plus sur cette matiere, si on enjoignait aussi le Silence à ses adversaires.

Le Cardinal ayant insisté sur la retractation Luther la refusa et fut

condamné par une sentence du Cardinal.
Il en interjetta appel au Pape, qui par
une Bulle donnée en 1518. confirma les
indulgences, et envoya dans le même tems
un Légat à l'Electeur de Saxe pour l'engager
à chasser Luther et à ne point faire
du tort à sa réputation en soutenant ce fils
de Satan. Luther écrivit une lettre au
Pape dans les termes les plus soumis
pour le prier de ne pas en croire à ses
adversaires, que son intention n'avait jamais
été de s'ériger contre le Pape, mais qu'il
n'avait fait que blâmer l'abus que les
préposés des indulgences faisaient de
son autorité; qu'il garderait dorenavant
un profond silence pourvu que le Pape

imposa le même silence à ses adversaires.
Cette lettre ne fit aucun effet sur l'esprit
du St. Pere, qui exigeait une retractation
formelle. Luther s'y étant constamment
refusé, le Pape donna en 1520. une Bulle
par laquelle il interdit Luther de ses
fonctions et lui fixa un terme de 60 jours
dans lequel il revoqua ses erreurs, s'il
n'aimait mieux etre déclaré hérétique, contumace,
et retranché comme tel du sein de l'Eglise.
Ce fut le 10. Dec. 1520. que Luther brula
cette Bulle à l'Université de Wittemberg
ainsi que le Droit Canon en présence
d'une foule de Docteurs et d'Etudiants
de differentes Nations qu'il avait rassemblés
pour cet effet. Dès lors il n'usa plus
de menagements et outre les indulgences

il attaqua encore plusieurs autres
dogmes de l'Eglise Romaine

Cet événement fut précédé de la mort
de Maximilien arrivée à Wels en
Autriche le 12. Janv. 1519. Ce prince
réunissait plusieurs belles et brillantes
qualités. Généreux et humain il s'attachait
les cœurs par son affabilité et un humeur
enjoué qui fait le charme de la société.
Il aimait les sciences et les protégeait.
Il fit voyager à ses frais en Allemagne,
en France et en Italie plusieurs sçavants
chargés de rechercher partout des Chartres,
vieilles Chroniques et autres monuments
propres à répandre un jour sur l'histoire
et la Généalogie des grandes maisons
de l'Empire. Maximilien ne cultivait pas

moins l'art militaire qui lui doit quantité de corrections.

C'est lui qui inventa les Regiments et qui monta un Corps d'Infanterie connu en Europe sous le nom de Landsknechts d'une Lame, ou pique dont ils étaient armés et qu'ils sçavaient manier avec adresse. Il publia aussi un nouveau Code militaire et eut pour Conseil dans tout ce qui concernait le Militaire, un illustre Capitaine de son tems nommé George Frundsberg. A coté de ces belles qualités on observe aussi de grands défauts dans Maximilien sa libéralité dégénéra en profusion, et fut cause qu'il se trouva toujours aux expédients. Incertain dans toutes ses démarches

et inconstant dans ses entreprises il ne fit les choses qu'à moitié et finit rarement ce qu'il avait commencé. On avait ignoré jusqu'alors l'usage des Postes en Allemagne. Maximilien se servit de François Taxis pour en établir les premieres sur la route de Vienne aux Pays-Bas, et ce François Taxis fut nommé par lui Grand-Maitre des Postes de l'Empire: Cette charge fut convertie en fief Masculin en faveur de Lamoral Baron de Taxis sous le regne de Mathias en 1615. L'Empereur Ferdinand II. accorda à Léonard, fils de Lamoral, qu'au défaut de ses fils, sa fille serait habile à succeder à l'effet de transferer de rechef par elle la succession aux mâles. Eugene Alexandre de Taxis

fut crée en 1681. par l'Empereur Leopold Prince d'Empire. Ses Successeurs obtinrent en 1754. l'Introduction dans le College des Princes. Les Taxis avaient eu d'abord aussi la direction des Postes Autrichiennes. L'Empereur Ferdinand II. la leur enleva pour en investir en 1624. les Barons aujourd'hui Comtes de Paar. f.

Charles V.

1519 ——— 1556.

Charles Quint né à Gand en 1500. du mariage de Philippe d'Autriche avec Jeanne la folle succéda en 1506. à son pere dans les Pays-Bas et les Etats de Bourgogne sous la tutelle de l'Empereur Maximilien son grand pere paternel. Ferdinand le Catholique etant venu à mourir en 1516. il en hérita de tous les Etats de la Monarchie Espagnole situés dans toutes les parties du Globe, et y réunit en 1519. les Etats d'Autriche en Allemagne ainsi que la dignité Impériale. Aucun Prince depuis Charlemagne n'avait possedé d'aussi vastes Etats. Son regne fait

époque dans l'histoire d'Allemagne et dans celle de l'Europe. Les beaux génies formés par les belles lettres qui commençaient à renaître contribuerent à illustrer son regne et à éterniser la mémoire d'un prince qui se faisait une gloire de les protéger.

Guichardin, de Thou et Sleidan sont du nombre de ces historiens. Le premier écrivit en Italien et les deux autres en Latin.

Le Regne de Charles V. fut précédé d'un interregne de 7 mois, pendant lequel, les Electeurs Palatin et de Saxe exercerent le Vicariat. Frédéric le Sage Electeur de Saxe protégeant Luther et sa doctrine il en arriva qu'elle fit de grands progrès pendant ce Vicariat.

Une contestation survenue entre le Duc Ulric de Würtemberg et la Ville de Reutlingen ocasionna une guerre en Suabe, dont l'issue fut très malheureuse pour le Duc. Un des forestiers de ce Prince s'arrêtant en cette Ville avoit été tué dans une querelle. La Ville refusa de livrer le coupable à la réquisition du Duc. Elle prétexta son droit d'Asyle et la Retraite du Criminel dans un Couvent. Le Duc irrité entreprit le siège de la Ville et la força de se rendre. Il fut alors proscrit par la Chambre Impériale comme infracteur de la paix publique. La Ligue de Suabe fut excitée contre lui. Une Armée des Princes Liguées de 38000 hommes et commandée par le Duc Guillaume de

Baviere et par George de Freundsberg attaqua ses Etats.

Ce Prince abandonné des Suisses, qui lui avaient fait espérer du secours, n'osa point tenir la campagne. Il se retira dans ses fortes Chateaux, dont les Alliés le depouillerent successivement. Enfin il fut réduit de se sauver dans son Comté de Montbéliard. Les Liguès pour se dedommager des frais de la guerre vendirent en 1520. le Duché de Wirtemberg à l'Empereur Charles V. qui l'abandonna depuis à son frere Ferdinand avec les autres Etats de la Maison d'Autriche en Allemagne. Le Duc Ulric ne put obtenir sa restitution que par le Traité de Cadam en Boheme en 1534.

Au milieu de ces troubles la Diète d'Election s'assembla à Francfort où elle avait été indiquée pour le mois de Juin 1519. Tous les Electeurs s'y rendirent à l'exception du Roi de Boheme qui était en bas âge. Les Etats de Boheme envoyèrent un Ambassadeur, qui fut admis à la Diète Electorale à l'exclusion du Roi de Pologne tuteur du jeune Roi.

Deux Candidats briguaient la Couronne Impériale, Charles d'Autriche, petit-fils de l'Empereur défunt et François I. Roi de France. Les Ambassadeurs Autrichiens s'établirent à Mayence, et les François à Coblence. Les Electeurs étaient partagés entre

les deux Candidats. L'Electeur de Mayence harangua en faveur de Charles d'Autriche et pour donner l'exclusion à François I. il avança que la Loi empêchait les Electeurs d'élire un étranger. Il ne pouvait point entendre par cette loi la Bulle d'Or qui exige seulement qu'on élise un homme juste, bon et utile.

L'Electeur ajouta que si, on élisait François I il en résulterait des guerres sanglantes, et l'Allemagne se verrait dans la nécessité de porter les armes pour la France, contre la Maison d'Autriche. Suivant lui, la puissance de Charles était moins à craindre pour l'Empereur à cause de l'éloignement de ses Etats, que celle de la France.

L'Electeur de Trèves refuta les Argumens de l'Electeur de Mayence. Il fit voir, que Charles était aussi peu Allemand que François I. qu'il y avait plus à craindre de l'élection de l'Espagnol que de celle du françois, que de la jonction des deux États de l'Empire et de la france, il résulterait un grand avantage pour la Chrétienneté, en ce que la france serait plus à même de secourir l'Empire contre les Turcs que le Roi d'Espagne; enfin l'Electeur de Trèves finit par donner le Conseil aux Electeurs, de n'élire ni l'un, ni l'autre des deux Candidats, mais de déférer plutôt le trône à un prince de leur Corps, que l'Allemagne était assés

puissante pour se maintenir par ses propres forces, si les Etats étaient unis entr'eux.

D'abord les Electeurs pancherent pour Frédéric le Sage Electeur de Saxe. Ils lui offrirent le trone de l'Empire; mais bien loin de l'accepter, l'Electeur se mit à haranguer en faveur de Charles, soutenant que ce prince était Allemand, et que l'Allemagne avait besoin d'un Roi aussi puissant que lui, que pour mettre un frein à sa puissance il n'y avait qu'à lui faire prêter serment sur les articles qu'on jugerait à propos de lui prescrire.

Cette proposition de l'Electeur de Saxe fut généralement goutée de tous

les Electeurs et l'Election de Charles se passa le 28. Juin 1519. Avant que d'y procéder on dressa la capitulation et on la fit signer par ses ambassadeurs &c. Frédéric Comte Palatin de Rhin frère de l'Electeur lui apporta le Decret d'élection en Espagne.

L'Usage des Capitulations qui commence à Charles V. s'est perpétué jusqu'à nos jours. Celle de ce Prince est fort succinte, et il aurait été à souhaiter, que les Electeurs se fussent toujours renfermés dans les mêmes bornes. Charles partit de l'Espagne au mois de Mars 1520. Il se rendit en Angleterre, où il contracta alliance avec Henri VIII. qui avait épousé

sa tante fille de Ferdinand le Catholique. De l'Angleterre il passa dans les Pays Bas, et delà à Aix la-Chapelle, où son couronnement se fit le 23. Octobre de la même année. L'Electeur de Mayence publia dès le lendemain, de ce couronnement que le Pape consentait à ceque Charles prit le titre d'Empereur élu des Romains.

Ce Prince tint sa premiere diète à Worms au commencement de l'année 1521. Luther cité par l'Empereur s'y rendit muni d'un sauf conduit et malgré les remontrances de ses amis, qui pour l'en dissuader lui rappellerent l'exemple de Huss, dont le sauf conduit n'avait point été respecté au Concile de Constance.

L'Empereur fit proposer deux questions à Luther ; la premiere s'il reconnaissait pour siens les livres qui avaient été imprimés sous son nom ?

La seconde, s'il était intentionné de révoquer ce que ces livres renfermaient d'hétéro-doxe ? Luther ne désavoua point les livres ; mais quant à la rétractation, il demanda à réfléchir jusqu'au lendemain. Par une harangue qu'il tint alors en pleine Diète il déclara, qu'il ne pouvait point révoquer, à moins que d'être convaincu d'erreur par des témoignages tirés de l'Ecriture Sainte.

L'Archevêque de Trèves et plusieurs autres Princes tant séculiers qu'ecclésiastiques s'étant efforcés en vain de le fléchir, l'Empereur

lui enjoignit de sortir de Worms, en lui accordant 21. jours pour se mettre en lieu de sureté. A l'expiration de ce terme, il prononça le 8. de May 1521. en présence des Princes et Etats assemblés en Diète le fameux Edit de proscription contre Luther et ses adhérans, lequel devint depuis la source des guerres civiles, qui ravagerent l'Empire. L'Electeur de Mayence n'insera point cet Edit dans le Recès de Worms à cause de la contradiction qu'il avoit essuyée de la part de plusieurs Princes et Etats d'Empire. Il y en a qui s'imaginent que l'Electeur de Mayence n'avoit pas jugé à propos de publier cet Edit, par la raison qu'il

favorisait secrettement le parti de Luther. Les Etats accordérent à l'Empereur dans cette Diète pour son expédition Romaine une Armée de 20000 hommes d'Infanterie et 4000 Chevaux. On dressa à cette occasion une nouvelle matricule qui régle le contingent de chaque Etat d'Empire. Cette Matricule sert encore de base dans la répartition qui se fait des contributions de l'Empire.

L'Empereur pendant le séjour qu'il fit à Worms passa un traité de partage avec son frere Ferdinand, qui était sur le point de se marier avec Anne d'Hongrie. Par ce Traité qui est du 28. Avril 1521. l'Empereur abandonna à son frère les

Duchés d'Autriche, les Duchés de Stirie, de Carinthie et de Carniole en se reservant tout le reste. Il y ajouta par des Traités posterieurs du 30 Janv. et du 6. fevr. 1522. les autres Etats de la Maison d'Autriche situés en Allemagne de même que le Duché de Wirtemberg.

C'est ici le commencement des deux branches de la Maison d'Autriche.

L'Espagnole fondée par Charles V. s'étteignit en 1700. L'Allemande fondée par Ferdinand se termina en 1740.

Charles V. décidé de retourner en Espagne immédiatement après la Diète de Worms, renouvella à cette même

Diète le Conseil de Régence que la Diète d'Augsbourg avait déja établi en 1500. On se disputa à Wormes sur la qualification qu'on donnerait à ce Conseil. Les Etats croyaient qu'il fallait le nommer Conseil de Régence de Sa Majesté Impériale et du Saint Empire Romain.

L'Empereur réussit à le faire nommer Conseil de Régence de Sa Majesté Impériale en Empire. Ce Prince nomma Frédéric Comte Palatin du Rhin en qualité de son Vicaire à ce tribunal, dont le pouvoir ne fut pas aussi étendu qu'il l'avait été sous Maximilien. L'Empereur se reserva l'investiture des fiefs Regaliens et toutes les causes ou différends qui s'y

rapportaient. Ce Conseil fut établi à Nuremberg où il continua ses séances jusqu'en 1530. où il cessa entièrement. Son dernier Rescript est adressé à la Ville de Strasbourg.

Affaires intérieures depuis la Diète de Worms en 1521. jusqu'à celle d'Augsbourg en 1530.

L'Edit de Worms dont nous avons parlé ayant mis Luther et ses adhérants au Ban de l'Empire, l'Emp.r en différa l'exécution à cause de la multiplicité des soins qui l'occupèrent depuis ce temps là. Il se borna à exiger du moins pour la forme l'exécution de l'Edit en question dans les différentes Diètes qui se tinrent depuis celle de Worms. Telle fut entr'autres

la Diète de Spire de 1526. Les Catholiques y ayant demandé avec instance l'éxécution de l'Edit de Worms, l'Electeur de Saxe et le Landgrave de Hesse irrités contre l'esprit d'intolérance qui guidait les Catholiques disposerent tout pour leur départ.

Ce fut dans ces circonstances que l'Archiduc Ferdinand qui présidait à la Diète au nom de l'Empereur, voulant prévenir les suites d'une rupture et désunion formelle dans les Etats, interposa sa médiation et fit en sorte, qu'on passa un Decret qui portait, qu'on assemblerait au plutôt un Concile Universel, et que jusques là chacun se conduirait quant à l'Edit de Worms, de maniere à pouvoir en rendre compte à Dieu et à l'Empereur.

Le Roi d'Hongrie resserré de près
par les Turcs demanda du secours à
la diète de Spire. Les Etats lui en
accordèrent, mais avant qu'il fut possible
de lui faire passer le secours en question, on
reçut la nouvelle de la terrible défaite de
Mohatz en 1526 et de la fin tragique du
jeune Roi qui resta sur le champ de
bataille. Les Royaumes d'Hongrie et
de Bohême passèrent alors en vertu des
traittés de Neustadt 1463. de Presbourg 1491.
et de Vienne 1515. à l'Archiduc Ferdinand,
qui avait épousé la soeur du dernier Roi
d'Hongrie et de Bohême.

Ce Prince couronné Roi de Bohême
le 24 fevrier et Roi d'Hongrie le 27. Oct.bre

1527. ne se maintint que foiblement sur le trone d'Hongrie. Il eut un concurrent dans la personne de Jean Palatin de Zipse, qui fut proclamé par un grand parti de la Nation. Jean pour se maintenir contre ce Prince Autrichien finit par se mettre sous la protection des Turcs. Soliman après avoir soumis une grande partie de l'Hongrie s'avança jusqu'en Autriche en 1529 et vint mettre le siege devant Vienne à la tête d'une Armée formidable.

Philippe Comte Palatin du Rhin fils du malheureux Robert qui s'étoit érigé en Pretendant de la succession de Landshuth, défendit cette Ville avec beaucoup de bravoure. Un autre Comte Palatin appellé

Frédéric frere de l'Electeur commanda l'Armée de l'Empire envoyée au secours de Vienne. Soliman fut obligé de lever le siege après y avoir sacrifié une grande partie de ses Troupes.

Ce siege donna occasion à une nouvelle Diète qui s'assembla à Spire en 1529. On y discuta de nouveau les matieres de religion et les Catholiques réussirent par leur superiorité à faire passer un décret qui portait, que ceux qui avaient observé l'Edit de Worms l'observeraient dorenavant jusqu'à la tenue d'un Concile Général; mais quant à ceux qui avaient changé de doctrine, et qui ne pouvaient plus s'en écarter sans crainte de soulevement, ils s'abstiendraient de toute innovation ultérieure en matiere de

Religion jusqu'au tems du Concile.
Une autre clause du Decret portait,
que la doctrine de ceux qui enseignaient autre-
-ment que l'Eglise le Dogme de la Cène
n'aurait plus lieu, qu'on n'abrogerait nulle-
-part la Messe, et qu'on enjoindrait aux
Ministres de l'Autel d'enseigner conformement
à la doctrine reçue et approuvée par l'Eglise.

Plusieurs Princes et Etats d'Empire
s'opposerent hautement à ce Decret. C'étaient
Jean le Constant Electeur de Saxe, George
Marggrave de Brandebourg-Anspach,
Ernest et François Ducs de Lunebourg,
Philippe le Magnanime Landgrave de
Hesse, Wolffgang Prince d'Anhalt ainsi
que les villes de Strasbourg, Nuremberg,
Ulm, Constance, Reutlingen, Winsheim,

Memmingen, Lindau, Kempten, Heilbronn, Wissembourg, Nördlingen et St. Gall.

Ils déclarerent par un Acte de protestation solemnelle qu'ils ne pouvaient point adhérer au décret, et alléguèrent les causes de leur refus. Ils dresserent aussi un acte d'appel du même Decret à l'Empereur et au Concile futur, et envoyerent une députation en Italie, pour notifier le tout à l'Empereur. C'est cette protestation qui fit donner depuis le nom des Protestants à ceux qui adhéraient à la nouvelle doctrine. On leur prêta cette qualité pour la premiere fois dans les actes publics en 1561.

L'Empereur s'arretait à Plaisance

lorsque les Députés des Princes lui exposerent les griefs de leurs maitres contre le Recès de la derniere Diète. Il les accueillit fort mal et s'étant rendu de là à Bologne où il se fit couronner par le Pape, il indiqua une Diète pour Augsbourg. Il s'y trouva en personne au mois de Juin 1530. accompagné du Cardinal Campege Légat du Pape. Les Electeurs de Mayence, de Cologne, de Saxe et de Brandebourg s'y rendirent pareillement. On commença par mettre sur le tapis le point de la Religion. L'Empereur agréa que les Princes Protestants lui présentassent leur confession de foi. Jean le Constant Electeur de Saxe, George Margrave de Brandebourg, Ernest et François Ducs

de Lunebourg, Philippe Landgrave de Hesse, Albert Comte de Mansfeld s'approcherent le 24. Juin du trone impérial et supplierent l'Empereur par le Chancelier de Saxe qui portait la parole de permettre que cette Confession fut luë en pleine Diète. L'Empereur fit d'abord quelques difficultés. Il exigea qu'on la lui remit par écrit; mais sur les instances réitérées de la part des Princes, il permit la lecture, qui se fit en Langue Allemande. Cette lecture faite, deux exemplaires de cette Confession, l'un en Latin, et l'autre en Allemand furent présentés au Vice-Chancelier de l'Empire. L'Empereur se saisit de l'exemplaire Latin. Cette Confession prit depuis le nom de Confession d'Augsbourg de l'endroit

où elle fut présentée. On la nomme aujourdhui Confession non variée pour la distinguer de celle qui fut altérée par Melancton, qui y fit en 1540. quelques legers changemens surtout dans l'article de la Cene dans l'intention de prévenir la désunion entre le parti Luthérien et Calviniste. Quatre Villes Impériales scavoir Strasbourg, Constance, Lindau et Memmingen se séparerent des autres Princes et Etats Protestans pour présenter une Confession particuliere dressée par Capiton et par Bucerus, laquelle approchait du sentiment de Zwingle principalement dans l'article de la Cene.

L'Empereur chargea des Théologiens Catholiques de faire la réfutation de la

Confession d'Augsbourg. Cette réfutation ayant traîné pendant six semaines, fut enfin présentée et lue publiquement à la Diète.

On exhorta depuis les Princes Protestants de se réconcilier avec l'Eglise Catholique, et l'Empereur ne négligea rien pour les y porter. Les Princes voyant, que le parti Catholique allait prendre des résolutions qui tourneraient à leur préjudice, jugerent à propos de se retirer de la Diète et de n'y laisser que leurs Députés. On nomma une Députation pour tacher de concilier les esprits de part et d'autre; mais cette tentative ayant été infructueuse, les Etats Catholiques finirent par

dresser un Recès, par lequel ils rejettèrent la Confession d'Augsbourg et accordèrent aux Etats Protestants un délai jusqu'au 15 Avril 1531. à l'effet de se déclarer dans l'intervalle, s'ils vouloient se conformer à l'Eglise Catholique touchant les articles contestés.

C'est à cette même Diète que la Chambre Impériale fut fixée à Spire où elle resta jusqu'en 1688. Walter de Cronberg y fut investi en qualité de Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Les Fuggers furent déclarés Comtes d'Empire. Les Comtés de Wirenhorn et de Kirchberg leur furent conférés à titre de fiefs héréditaires. L'Empereur investit

aussi son frere le Roi d'Hongrie de l'Archiduché d'Autriche et du Duché de Wirtemberg. La Cérémonie de cette Investiture se passa en pleine Campagne hors de la Ville sur le Territoire d'Autriche. Ce fut encore dans cette Diète, que l'Empereur prétexta les frequentes absences qu'il étoit obligé de faire pour engager les Electeurs à procéder à l'Election de son frere en qualité de Roi des Romains. Cette Election se passa à Cologne le 5 Janv.r et le couronnement à Aix-la-Chapelle le 11. du même mois 1531.

L'Electeur de Saxe indisposé comme il étoit contre l'Empereur, n'adhéra

point à cette élection, soutenant que c'était renverser la liberté de l'Election que d'élire un successeur au trone dans le tems que l'Empereur était encore jeune et bien portant. L'Electeur ne se tint pas là, il convoqua une Assemblée des Princes de sa réligion à Smalcalden, Ville du Comté de Henneberg en Franconie, où la fameuse Ligue connue sous le nom d'Union de Smalkalden fut signée vers la fin de Decembre 1530. Elle ne parvint cependant pas à sa consistance que dans le cours de l'année 1536. et occasionna enfin la premiere guerre de Réligion. Les Princes Liguès écrivirent à l'Empereur et au Roi Ferdinand

son frere, qu'ils ne pouvaient point accorder au dernier le titre de Roi des Romains, ni approuver une élection qui était ouvertement en contradiction avec les Loix et la liberté Germanique.

Tout annonçait dès lors une guerre civile, lorsqu'une irruption faite en Hongrie et en Autriche par les Turcs engagea le parti Catholique d'en venir à un accommodement avec les Princes Unis.

Les Electeurs de Mayence et le Palatin en furent les médiateurs. L'affaire fut négociée à Schweinfort et terminée à Nuremberg en 1532. On y arreta la paix entre les Etats de différentes

Réligions avec déffense de s'inquiéter réciproquement pour cause de réligion. Cet arrangement devait durer jusqu'au moment, où un Concile Général ou une autre Assemblée en aura disposé autrement. Les princes Protestants accorderent à l'Empereur et à son frere des secours contre les Turcs. L'Empereur approuva la paix par un Edit qu'il publia. C'est ici la premiere paix de Réligion en Empire. Plusieurs Princes s'étaient réunis à l'Ambassadeur de France à la derniere Diete d'Augsbourg pour solliciter auprès de l'Empereur le rétablissement du Duc de Wirtemberg, qui depuis onze ans était exilé de son Duché.

L'Empereur bien loin de déférer
à l'intercession des Princes conféra à cette
même Diète à son frere Ferdinand
l'Investiture du Duché de Wurtemberg.
C'est ce qui engagea le Landgrave de
Hesse de profiter de l'absence de l'Empereur,
qui s'arretait en Espagne, pour tenter
par la voye des armes le rétablissement
du Duc qui était son proche parent.
Il se rendit à la Cour de France et y
négocia pour le Duc une somme d'argent
considérable, pour laquelle il hypothéqua
au Roi le Comté de Montbéliard.
Cette somme fut employée pour mettre
une Armée sur pied, à la tête de laquelle
le Landgrave entra au mois de Mai

1534. dans le Duché de Wirtemberg après avoir prévenu le Roi Ferdinand sur les motifs de sa démarche par une lettre qu'il lui écrivit. Il se donna une bataille auprès de Lauffen petite Ville du Duché de Wirtemberg. Le Landgrave y défit Philippe le Palatin qui commandait les Troupes du Roi des Romains. Cette Victoire fut suivie de la conquête du Duché de Wirtemberg par le Landgrave, qui y rétablit le Duc Ulric. Cette Affaire qui aurait du entrainer la guerre générale entre le parti protestant et Catholique fut accomodée par l'entremise de l'Electeur de Mayence et du Duc George de Saxe.

142

Ces deux Princes entamerent une Negociation tendante à réconcilier les Princes Protestans avec le Roi Ferdinand, à affermir la paix entre les deux Religions et à terminer le différend rélatif au Duché de Wirtemberg. Une suite de cette Negociation fut le traité conclu à Cadan en Bohême le 29. Juin 1534 qui porte en substance: que la paix de Religion arrêtée à Nuremberg en 1532. continueroit à etre observée; que la Chambre impériale suspendroit ses procedures contre les Protestans; qu'il y auroit une parfaite égalité entre les deux Religions, que l'Electeur de Saxe et ses alliés agréeroient Ferdinand en qualité de Roi des

Romains et lui en donneraient le titre; qu'il serait arrêté du consentement de l'Empereur et du College, que toutes les fois qu'il s'agirait dorenavant d'élire un Roi des Romains du vivant de l'Empereur, on commencerait par assembler les Electeurs pour déliberer s'il y avait des raisons justes et valables pour proceder à une pareille Election. Quant aux articles qui concernent le Duc de Wirtemberg et le Landgrave Philippe de Hesse, il fut arrêté, que le Duc et ses héritiers mâles seroient maintenus dans le Duché de Wirtemberg, mais qu'ils ne prendroient l'investiture du Roi Ferdinand et de ses successeurs

Archiducs d'Autriche; que des à présent le Duché serait envisagé comme arrière fief de l'Empire, et qu'au défaut d'Ulric et de ses héritiers mâles il passerait à la maison d'Autriche, sauf au Duc et à ses successeurs les droits d'immédiateté de séance et de suffrage à la Diète. Le Duc trouva bientot moyen de rembourser au Roi de France, la somme qu'il lui avait avancée et rentra alors aussi en possession de son Comté de Montbéliard.

Le Pape Paul III ayant indiqué un Concile à Mantoue pour le mois de may 1537. les princes protestants tinrent à ce sujet plusieurs Assemblées a

Smalkalden. Celle de 1536. en des
plus mémorables. L'Union de ces
Princes y reçut son entière consistence.

L'Electeur de Saxe et le Landgrave
de Hesse en furent nommés les Chefs;
on fixa le nombre des Troupes que chaque
Allié serait obligé de fournir.

L'Union des princes prenant
de jour en jour de nouveaux accroissements,
les Etats Catholiques jugerent à propos
de pourvoir à leur sureté. Les Archevêques
de Mayence et de Saltzbourg, les Ducs
de Baviere, de Saxe et de Brunswic
assemblés à Nuremberg signerent le 10 Juillet
1538. une Ligue appellée Sainte, parcequ'elle
avait pour but la défense de la

Religion Catholique. Une guerre civile paraissait dès lors inévitable. Comme on prévoyait cependant une nouvelle guerre du coté des Turcs, on renouvella dans une Diète qui se tint à Ratisbonne en 1541. la paix de Religion de 1532. pour etre observée jusqu'à l'entiere réunion des esprits dans un Concile ou dans une Diète. Les Etats accorderent alors unaniment à l'Empereur et à son frere des subsides contre les Turcs. L'Empereur roulait depuis longtems le projet de faire la guerre aux Confédérés de Smalkalden, dont l'etroite union servait de boulevard à la Religion Protestante et à la liberté civile des Princes qui plus d'une fois lui avaient dicté la Loi à la faveur de leur

Union.

Occupé par des soins plus pressants il dissimula longtems le chagrin que cette union lui causait. Ce fut une grande faute de politique de la part de Charles V. incompatible avec son plan de Monarchie Universelle, de n'avoir pas tourné plutot et dès le commencement de son regne toutes ses forces contre les Protestants en Empire. En épuisant ailleurs ses forces, il donna le tems aux princes de cette communion de consolider leur Ligue et d'interesser même dans leur querelle les puissances étrangeres. Il ne s'occupa sérieusement du projet de leur faire la guerre que sur le declin de son age et dans le tems, où sa premiere

vigueur l'avait quitté, où ses finances se trouvaient épuisées et où le système d'équilibre tourné contre lui s'opposait à tous ses projets de grandeur. C'est ce qui fut cause que ses premiers succès furent bientot balancés par des revers qui lui firent perdre tout le fruit de ses victoires.

Il prit la résolution d'attaquer les Princes Protestants immédiatement après qu'il eut fait la paix de Crepy avec François I. Ce qui acheva de le déterminer, ce fut la nouvelle conférence à laquelle il avait invité les Protestants à la Diète de Ratisbonne en 1546. Les conditions de cette conférence ayant déplû à l'Electeur de Saxe, il rappella sans autre formalité

ses doctrines. L'Empereur choqué au plus vif, fit dès l'instant même des préparatifs de guerre. Il contracta une Alliance avec le Pape; et afin de faire une puissante diversion aux Princes Ligués, il s'allia secrettement avec Maurice Duc de Saxe, qui n'avait point accédé à leur union. Il le gagna en lui faisant esperer l'Electorat de Saxe et la conservation de la Religion Protestante. Le Pape accorda des indulgences à l'Empereur et envoya aussi des Troupes à son secours.

L'Electeur de Saxe et le Landgrave de Hesse mis au ban de l'Empire par l'Empereur réunirent leurs Troupes et celles des Confédérés pour marcher vers le Danube. Ils publierent en même

tent un Manifeste, qui renfermait les motifs de leur conduite. Schertlin un de leurs Généraux s'empara à la tête d'un détachement de la petite Ville de Fiessen située dans l'Evêché d'Augsbourg sur le Lech. Son dessein était d'empêcher la jonction des Troupes que l'Empereur attendait de l'Italie. Ce Général s'avança jusques dans le Tyrol et se rendit maître de la forteresse d'Ehrenberg.

L'Electeur de Saxe et le Landgrave de Hesse s'avancèrent avec le gros de leur Armée jusques dans le haut Palatinat. L'Empereur qui n'avait alors que 3000 Espagnols, 5000 Allemands et 700. Chevaux, prit le parti de se retirer

sous le canon de Landshut. C'est là que les Confédérés lui addresserent des lettres de défi, qu'il n'accepta point; pour toute reponse il leur envoya l'acte de proscription qu'il avait prononcée contre leurs Chefs. La guerre déclarée ainsi de part et d'autre on est surpris de voir l'inaction des Confédérés, qui négligerent de profiter de leur supériorité pour attaquer l'Empereur. Leur Armée forte de 80000 hommes et de 10000 chevaux s'amusa à observer l'ennemi. Les Princes divisés entr'eux sur le parti qu'ils devaient prendre, laisserent échapper le seul moment, où ils auraient pû l'écraser. Ils allerent assieger Ratisbonne et laisserent le tems à l'Empereur de se fortifier par des

renforts que le Prince de Parme (Octave Farnese) lui amena d'Italie. L'Empereur ayant transporté son camp à Ingolstadt les Confédérés le suivirent de près. Le Landgrave était de sentiment qu'il fallait attaquer les Impériaux. Plusieurs Princes y trouvaient à redire. Le tems se passa en vains propos, et on laissa le tems à l'Empereur de fortifier son camp au point de le rendre imprenable.

Enfin les Confédérés quitterent leur position auprès d'Ingolstadt, dans l'intention de s'opposer à la jonction d'un corps de 14000 hommes qui venait des Pays-Bas sous les ordres du Comte d'Egmond. Cette tentative ayant aussi été

infructueuse, l'Empereur qui se voyait
à même de tenir ~~tête~~ aux Confédérés, les
délogea de plusieurs postes sur le Danube.
Dans l'intervalle le Duc Maurice
de Saxe, à qui l'Electeur avait récommandé
son pays pendant son absence, soutenu d'un
Corps de Troupes que le Roi des
Romains lui envoya de Boheme, envahit
l'Electorat et se rendit maitre de toutes
les Places à l'exception de Gotha, d'Eisenach
et de Wittemberg. L'Electeur n'eut pas
sitôt reçu la nouvelle de cette invasion,
qu'il se détacha de l'Armée des Confédérés
pour marcher au secours de son pays.
Le Landgrave rétourna aussi chez lui,
et par là l'Empereur resta maitre de
toute la haute Allemagne. Le Duc

de Wittemberg, l'Electeur Palatin, les Villes d'Ulm, de Francfort, de Strasbourg, et d'Augsbourg furent obligées de renoncer à l'Union pour faire leur paix avec l'Empereur, qui les obligeat à lui payer de fortes sommes d'argent.

Sur ces entrefaites l'Electeur de Saxe ayant reconquis ce que le Duc Maurice lui avait enlevé, entra dans les terres du Duc, lui enleva toutes ses places, hormis Leipsic, Dresde et Pirna, défit le Marg-grave Albert de Brandebourg que l'Empereur avait envoyé au secours du Duc et le fit prisonnier. La face des affaires changea à l'approche de l'Armée Impériale. L'Empereur ayant pacifié toute la

haute Allemagne marcha en 1547. contre l'Electeur à la tête d'une Armée de 40000 hommes. Il dirigea sa route par la Boheme et usa de tant de diligence qu'il arriva sur les bords de l'Elbe en face de l'Electeur avant que ce prince eut eu aucune connoissance de sa marche. L'Armée Electorale affaiblie par différents détachements que l'Electeur venait de faire, n'était forte que de 13000 hommes. Elle campait sur la rive droite de l'Elbe près de Mühlberg. Les Impériaux arriverent sur la Rive gauche le second dimanche après Pâques, pendant que l'Electeur était au sermon. Il ne jugea pas à propos de l'interrompre pour ordonner la retraite, afin de se procurer le moyen de renforcer son

Armée. Il comptait d'ailleurs sur la
profondeur et la rapidité de l'Elbe, qui
rendrait le passage impraticable aux ennemis.
Mais il s'apperçut trop tard qu'il s'était
trompé dans son attente. Les Impériaux
trouverent un gué, à la faveur duquel, ils
arriverent à l'autre bord de l'Elbe, dans
le tems que l'Electeur était occupé à faire
sa retraite du coté de Wittemberg. L'Empr.
l'arrêta dans la forêt de Schwinhard
près de Mühlberg. Il s'y donna une
bataille vive et sanglante.

L'Electeur défait et blessé fut fait
prisonnier par un cavalier de Misnie,
qui le mena au Duc d'Albe. Celui-ci, qui
le mena au Duc d'Albe. Celui-ci le
presenta à l'Empereur.

Après la bataille de Mühlberg, l'Empr. marcha à Wittemberg, dont il entreprit le siege, et comme il était peu fourni en Artillerie, il fit dire à l'Electrice qu'il lui enverrait la tête de l'Electeur son époux à moins qu'elle ne lui livra la forteresse au jour qu'il lui indiqua. Ce jour qui était le 10. de Mai étant arrivé sans que l'Electrice se rendit à la sommation qui lui avait été faite, l'Empr. donna une sentence, par laquelle l'Electeur fut condamné d'avoir la tête tranchée. On lut cette sentence à l'Electeur qui n'en fut point déconcerté. L'Electeur de Brandebourg et plusieurs autres Princes ayant interposé depuis leurs bons offices, on passa le 18 Mai une Capitulation, par laquelle l'Empereur fit grace de vie à

l'Electeur à condition que Wittemberg lui serait livré, que l'Electeur pour lui et ses enfans renoncerait à la dignité électorale, ainsi qu'à la Ligue de Smalkalden, que ses biens confisqués seraient partagés entre le Roi Ferdinand et le Duc Maurice, que la ville de Gotha lui restait sous le bon plaisir du Duc, enfin qu'il serait à jamais prisonnier de l'Empereur.

Ce Prince allait alors fondre sur le Landgrave de Hesse; mais par l'entremise du Duc Maurice et de l'Electeur de Brandebourg on négocia un accommodement, qui fut signé le 19. Juin à Hall, où le Landgrave s'était rendu pour faire en personne ses soumissions à l'Empereur. Les articles de cette Capitulation portaient

que Philippe se rendrait à discrétion lui et ses Etats à l'Empereur, qu'il se jetterait à ses pieds pour lui demander pardon qu'il renoncerait à la Ligue de Smalkalden et n'entrerait jamais dans aucune Ligue sans y comprendre l'Empereur et le Roi des Romains; qu'il payerait 150000 florins pour les frais de la guerre; qu'il raserait ses forteresses à la reserve de Ziegenhayn et de Cassel, dont les garnisons preteraient serment à l'Empereur. L'Empereur lui promit entre-autres, qu'après sa soumission il serait absous et déchargé de la peine du Ban et qu'il lui serait expédié un acte de grace et d'abolition pour tout le passé. Le Landgrave se rendit ensuitte aux pieds

du trône impérial où il se mit à genoux ayant à coté de lui son Chancelier Gunderrode qui lut la formule par laquelle le Landgrave se remettrait à la discrétion de l'Empereur, le suppliant d'oublier le passé et d'abolir la proscription qu'il avait encourue. L'Emp.r lui fit repondre par Seld Vice Chancelier de l'Empire, que quoique le Landgrave eut mérité une punition très sevère, cependant par égard pour les sollicitations de quelques princes il lui faisait grace de la peine de proscription, qu'il ne le punirait ni par une prison perpétuelle, ni par aucune confiscation de ses biens &c.a Le Landgrave se rendit ensuitte chez le Duc d'Albe où il soupa avec le Duc Maurice son gendre. Après le souper

il fut arrêté prisonnier de la part de
l'Empereur au grand étonnement des Princes
médiateurs, qui s'en plaignirent fortement
à l'Empereur comme d'une contravention au
Traité. L'Empereur repondit qu'il leur
avait donné des assurances, non qu'on ne
retiendrait pas prisonnier le Landgrave,
mais que sa prison ne serait pas perpétuelle.
Chytraeus, Sleidan et Mr. de Thou
accusent l'Empereur d'avoir formellement
violé sa foi. On s'en prend communement
au Chancelier Grandville, qui doit avoir
changé le sens du Traité par quelque
leger changement qu'il y fit en transformant
le mot einign en ewign. Il est certain qu'il
ne s'agit d'aucune détention dans la
capitulation signée par le Landgrave

Bien au contraire différents articles de cette Capitulation donnaient à connaître la supposition où on était que le Landgrave resterait en liberté. Il y en avait même de ces articles qui ne pouvaient être exécutés que par un prince libre. L'expression de se rendre à discrétion n'était qu'une forme usitée en pareil cas, qui ne pouvait point préjudicier à la liberté du Landgrave. On serait donc tenté de croire que lors du Traité même l'Empereur ne pensait point à ôter la liberté à ce prince, mais qu'un nouveau ressentiment survenu depuis ou même des réflexions postérieures l'y déterminèrent. L'acte de grace que l'Empereur fit lire par le Vice Chancelier et où il était dit, qu'il exemptait le

Landgrave d'une prison perpétuelle paraît indiquer que le coup était prémédité. Telle fut l'issue de la Ligue de Smalkalden, qui finit par la destruction du parti protestant.

François I suivant M.r de Thou avait promis aux Confédérés de grosses sommes d'argent, qui ne leur furent point payées par les menées du Cardinal de Tournon.

Tout paraissait alors plier sous le joug de l'Empereur, et la Religion Protestante ainsi que la liberté Germanique se trouvaient dans une position violente.

L'Empereur convoqua une Diète à Augsbourg, où il se rendit en personne

au mois de Juillet en 1547. suivi de son prisonnier l'Electeur de Saxe. Le Landgrave fut envoyé à Donawert où il resta pendant tout le tems de la Diète entre les mains d'une forte garde Espagnole. Cette Diète était armée.

L'Empereur y comparut en Dictateur. Un gros détachement reparti dans la ville, servait de garde à l'Empereur, et tout le reste de son armée composée de Troupes Italiennes, Espagnoles et flamandes campait aux environs. La Diète cependant fut des plus nombreuses. La crainte de l'Empereur y avait rassemblé quantité de princes et tous les Electeurs s'y étaient rendus

en personne. Ce fut dans cette Diète, que l'Electorat de Saxe fut transféré sur le Duc Maurice, à qui l'Empereur en accorda le 24. fevrier 1548. l'Investiture solennelle en conséquence des engagements secrets qu'il avait pris avec ce prince.

Cette Cérémonie qui se fit en plein air suivant l'usage de ce tems là a été amplement décrite par un Auteur de ce tems appellé Mannmerans. L'Electeur déposé assista à cette ceremonie, qui trans-féra l'Electorat de Saxe de la branche Ernestine dans la branche Albertine, qui le tient encore de nos jours.

L'Empereur passa à cette même Diète une transaction avec les Etats

d'Empire rélativement aux XVII. Provinces des Pays-Bas qu'il venait de reunir dans un seul et meme corps par une sanction pragmatique. Ces provinces reconnues pour des souverainetés libres et indépendantes sont conservées sous la protection de l'Empire avec voix et séance à la Diète, et sous la dénomination du Cercle de Bourgogne. Celles qui précedemment ont été fiefs d'Empire, sont maintenues en cette qualité. Les unes et les autres sont affranchies de la juris-diction ainsi que des Recès et Cons-titutions de l'Empire. Elles seraient tenues cependant d'observer la paix publique et payeront dans toutes les

contributions générales le double d'un contingent Electoral.

L'Empereur qui dictait la Loi à la Diète d'Augsbourg, y fit passer aussi le fameux Decret sur la Réligion connu sous le nom de l'Interim. Ce Prince s'était flatté jusqu'alors qu'il parviendrait à reunir les différentes réligions par la voye d'un Concile. C'est dans ces vues qu'il avait engagé le Pape Paul III. à assembler en 1545. le Concile de Trente. Ce Concile qui n'était pas du gré des Protestants, fut transféré en 1547. par le Pape à Bologne. L'Empereur qui perdait alors toute esperance de terminer les différends en fait de Réligion par le

moyen d'un Concile, crut devoir prendre cet objet en délibération à la Diète d'Augsbourg. Il y fit dresser par des Théologiens Catholiques modérés un formulaire qui devait servir de point de réunion entre les deux parties. On donna à ce formulaire le nom d'Interim, parcequ'il devait tenir lieu de regle et d'arrangement provisionnel pour la Religion jusqu'à ceque tout aurait été réglé definitivement par un Concile. Par ce formulaire il était ordonné que ceux qui avaient adhéré jusqu'alors à l'ancienne Religion continueraient à y adhérer dorenavant, mais quant à ceux qui s'en étaient écartés, ils se decideraient

ou de retourner à l'ancienne Réligion
ou d'embrasser le formulaire et de ne
pas aller plus loin que ce formulaire
le leur permettait en réformant tout
ce qu'ils auraient changé au delà. Ce
formulaire était conforme dans la plupart
de ses points avec la doctrine de l'Eglise
Romaine. On n'y accordait aux Protes-
-tants que la communion sous les deux
especes et les mariages des Prêtres.
Tout le monde était mécontent de ce
formulaire. Le Pape ne pouvait
point voir avec des yeux indifferents
que l'Empereur s'attribua la faculté de
disposer en matiere de Réligion. Les
Catholiques étaient choqués des deux

Articles accordés aux Protestants qu'ils soutenaient être incompatibles avec la Réligion Catholique : enfin les Protestans regardaient avec horreur un formulaire qui était en contradiction avec la plupart de leurs principes. L'Empereur ayant fait lire ce formulaire en pleine Diète, l'Electeur de Mayence se leva et sans avoir pris l'avis des autres Princes, il remercia l'Empereur au nom de la Diète de ses soins paternels à terminer le schisme, disant, que les Etats ayant confié à l'Empereur le soin de la Réligion, rien n'était si juste de leur part que de se conformer à ce formulaire. L'Empereur prit cette déclaration pour un consentement

de la Diète et n'admit plus aucune excuse de ceux qui prétendirent s'y oppoer.

Le nouveau Electeur de Saxe, les Electeurs Palatin et de Brandebourg, le Duc de Wittemberg et plusieurs autres Princes craignant la puissance de l'Empereur, dont les Troupes étaient réparties par une grande partie de l'Allemagne, se soumirent à l'Interim et l'introduisirent dans leurs Etats du moins quant à la forme. L'Empereur envoya des détachements par tout où il trouvait de l'opposition, et mit au ban de l'Empire les Villes de Constance et de Magdebourg qui avaient persisté

à rejetter l'Interim. La premiere jusqu'alors Ville Impériale abandonnée des Suisses et resserrée de près par le Roi Ferdinand, que l'Empereur avait chargé de l'éxécution du ban prononcé contr'elle, se soumit à la Maison d'Autriche et devint Ville Municipale. Ferdinand chassa de la Ville les Ministres Protestants et y rétablit la Réligion Catholique dans tous ses droits en 1548.

Quant à la Ville de Magdebourg, l'éxécution du Ban fut déférée aux Ducs de Brunswic et de Mecklenbourg, mais cette Ville ayant fait une résistance vigoureuse, l'Empereur dans une autre Diète qu'il assembla en 1550. à

Augsbourg dans le dessein de donner plus d'activité à l'éxécution de l'Interim arreta une guerre d'Empire contre la Ville.

L'Electeur de Saxe chargé du commandement en chef investit la Ville sur la fin de Novembre, et voyant que le Siege trainerait en longueur, il construisit plusieurs forts et garnisons aux environs de la Ville. Ce ne fut que le 9. Novembre 1551. que la Ville se rendit par capitulation à l'Electeur; elle promit entr'autres d'implorer la clemence de l'Empereur et de se conformer aux Décrets de la Diete d'Augsbourg rélatifs à l'Interim. L'Electeur donna des assurances à la

Ville qu'elle serait maintenue dans ses immunités et nullement troublée dans l'exercice de sa Religion.

Pendant la durée de ce siège, l'Electeur fit sécretement des préparatifs de guerre contre l'Empereur, qui au mépris de sa médiation détenait toujours prisonnier le Landgrave son beau pere. Une des premieres démarches de l'Electeur fut de rechercher la protection de Henri II. Roi de france, qui était d'autant plus disposé à la lui accorder, qu'il voyait depuis longtems avec jalousie les vastes projets de l'Empereur.

Jean Du fresne Evêque de

Envoyé de Henri II. en Allemagne, fut chargé par lui de négocier un traité avec Maurice et ses Alliés. Ce Traité signé en 1551. le 1. Octobre à Fridwald en Hesse et ratifié à Chambord le 15. Janv. 1552. porte en substance, que les Alliés joindront leurs forces pour procurer la liberté au Landgrave et pour prévenir le renversement de l'ancienne constitution et des Loix de l'Empire Germanique. Voiçi entr'autres les termes du Traité

„Pour ôter de dessus nos têtes ce joug de „bestiale servitude et sans rien épargner „pour remettre en l'ancienne liberté et „franchise nôtre très chere patrie et „Nation Germanique„

Les deux partis convinrent de faire ni paix ni treve sans le consentement commun des Alliés. Henri s'engagea d'attaquer l'Empereur du coté de la Lorraine et à payer des subsides aux Confédérés.

Enfin Maurice ayant pris toutes ses mesures et étant sur le point d'entreprendre son expédition contre Charles V. publia un manifeste contenant les motifs qui le faisaient prendre les armes. Il en allegua principalement trois

1. de revendiquer la Constitution et la liberté Germanique qui étoit en danger.

2. de défendre la réligion Protestante menacée d'une destruction prochaine.

3. de délivrer le Landgrave de Hesse qui gémissait depuis longtems sous les horreurs d'une injuste captivité.

L'Electeur publia ce manifeste en son propre nom, et celui de ses alliés dont les principaux étaient Guillaume Prince de Hesse fils du Landgrave prisonnier, le Duc de Mecklen-bourg et le Marggrave Albert de Brandebourg en franconie.

Maurice pour ne point donner le tems à l'Empereur de rassembler ses Troupes, dirigea sa marche par la franconie et par la Suabe avec toute la célérité possible; toutes les Villes,

qui se trouverent sur sa route, lui ouvrirent leurs portes. Les Impériaux sortirent de la Ville d'Augsbourg et Maurice y entra le 1. Avril 552.

L'Empereur qui se trouvait alors sans ressources, eut recours à la médiation de son frere Ferdinand pour arrêter les progrès d'un Ennemi aussi actif et aussi entreprenant que l'était Maurice. Il y eut une entrevue entre les deux Princes à Lintz en Autriche, laquelle n'ayant produit aucun effet, on en arrêta une seconde qui se tiendrait à Passau, le 26. Mai suivant. Dans l'intervalle Maurice résolut de tenter une entreprise,

dont le succès décidérait du sort de
la conférence qui allait s'ouvrir. Il
s'avança rapidement vers le Tirol,
et s'étant rendu maître de fiessen, porte
importante à l'entrée du Tirol, ainsi
que du Chateau d'Ehrenberg dont il
surprit la garnison, il se porta sur
Insprunk, laissant à peine le temps
à l'Empereur de se sauver par une fuite
précipitée. On prétend qu'il aurait
été facile à l'Electeur de s'emparer de
la personne de l'Empereur, qui ne
pouvait avancer qu'à petites journées
à cause de la goutte dont il était travaillé,
mais qu'il craignait de se donner un
prisonnier tel que l'Empereur. Arrivé

à Innspruck l'Electeur traita la ville avec bonté et défendit de toucher à tout ce qui appartenait au Roi des Romains, au lieu qu'il permit de piller les bagages de l'Empereur et ceux des Espagnols. A la nouvelle de la marche de Maurice, l'Empereur avait eu la précaution de mettre en liberté l'ancien Electeur de Saxe, comptant faire par là une diversion à Maurice; mais ce prince ne jugea pas à propos de profiter des offres de l'Empereur. Il le suivit à Villach, ville de la Carinthie, où l'Empereur s'était retiré.

Sur ces entrefaites le Roi de
france pour satisfaire aux conditions
du traité de Chambord dirigea sa
marche sur le Rhin et affícha par
tout des placards par lesquels il se
qualifia Vengeur de la liberté Germanique.
En traversant la Lorraine il s'empara
en 1552. des Villes de Metz, Toul
et Verdun, qui resterent depuis sous la
domination de la france. Arrivé en
Alsace il demanda le passage par la
Ville de Strasbourg; mais le Senat
intimidé par l'exemple de la Ville de
Metz, dont le Roi s'était rendu
maître en vertu du même stratagême,

lui refusa le passage et pourvut
même à la défense de la Ville. Le
Roi s'avança jusqu'à Saverne, et passa
delà à Haguenau et à Wissemberg. La
nouvelle qu'il reçut alors de l'invasion des
Impériaux en Champagne et de la
Négociation entamée entre Maurice
et Ferdinand, l'engagea de sortir de l'Alsace
et à reprendre la route de Champagne.

Maurice s'étant rendu sur ces
entrefaites à Passau en conséquence des
engagemens qu'il avait pris avec
Ferdinand, et les Ambassadeurs de
l'Empereur et ceux des Electeurs et
autres Princes de l'Empire s'y

étant rendus pareillement, on fit l'ouverture d'un congrès qui fixa les yeux de toute l'Allemagne. L'Empereur s'étant roidi contre les propositions des Confédérés, et n'ayant voulu admettre aucune stipulation en faveur de la Religion Protestante, Maurice sortit brusquement de Passau et s'étant mis à la tête de son Armée, il alla attaquer Francfort sur le Mein. L'Empereur allarmé céda alors aux instances de son frere qui désirait ardemment la paix. La Négociation fut renouée à Passau et le traité signé le 2 Aout 1552.

L'Évêque de Bayeux Envoyé

de Henri II. au Congrès de Passau fit de vains efforts pour empêcher les Confédérés de conclure un traité particulier avec l'Empereur à l'exclusion de la France. Il ne put obtenir autre chose si non qu'on inséra une clause dans le Traité, qui portait, que le Roi ferait rediger ses prétensions particulières, qui seraient mises par les Confédérés sous les yeux de l'Empereur.

En Vertu de la transaction de Passau les Princes alliés mirent bas les armes et licentierent leurs troupes. Le Landgrave fut mis en liberté à condition qu'il signa de rechef le traité de Hall.

L'Empereur promit de convoquer dans six mois une Diète pour y aviser aux moyens de terminer par des voyes amiables les différends en fait de Religion, que tout ce qui serait arrêté relativement à cet objet, servirait de loi éternelle, et que si même à la prochaine Diète, on ne parvenait point à réunir les deux Religions, la paix néanmoins entre les deux partis resterait à jamais stable et permanente, que dans l'intervalle de cette Diète l'Empereur et les Etats Catholiques n'exerceraient aucune violence contre les princes adhérans de la Confession d'Augsbourg, mais les laisseraient plutôt dans le libre et tranquille

exercice de leur Réligion, que la Chambre Impériale administrerait la justice avec impartialité, qu'on y admettrait des Assesseurs Protestants, et que dans les matieres de réligion la pluralité n'aurait pas lieu; que les autres griefs des Protestants seraient pareillement vuidés à la prochaine Diète, et que nommement le Conseil Aulique ne serait composé que de membres Allemands.
C'est ainsi que Maurice réussit à anéantir les vastes projets de l'Empereur, qui n'aboutissaient à rien moins qu'à détruire la Réligion Protestante et à rendre son pouvoir absolu et héréditaire en Empire.

La Diete qui en vertu de la trans-
-action de Passau devait se tenir dans les
6 mois, ne put être convoquée qu'en 1555; par
des circonstances que nous allons détailler.

Charles V. s'étant débarassé de Maurice
par la transaction de Passau résolut de
tourner ses armes contre le Roi de France;
afin de reprendre sur lui les Villes de Metz
Toul et Verdun. Pour mieux cacher ses
vues, il fit courir le bruit qu'il s'armait
contre les Turcs; mais il n'eut pas
plutot rassemblé toutes ses forces, qu'il
dirigea sa marche sur le Rhin. Il
traversa cette riviere aux environs de
Strasbourg et se rendit en cette derniere

Ville, mais sans s'y arrêter il continua sa route à Landau, où il fit halte, afin d'achever tous ses préparatifs pour le siège de Metz. Henri II. prévoyant les desseins de l'Empereur avait eu grand soin de pourvoir à la défense de la Ville. Il en avait nommé Gouverneur le Duc François de Guise un des plus braves Capitaines de son tems et lui avait attribué une garnison de 8000 hommes d'Infanterie et de 3000 Chevaux. Le Duc releva les anciennes fortifications de la Ville et en construisit de nouvelles avec une célérité qui tint lieu de prodige.

L'Empereur commença le siège le 19. d'Octobre contre l'avis de ses plus

habiles Généraux, qui lui representerent inutilement les risques qu'il y auroit pour lui d'entreprendre le siege dans une saison aussi avancée. Son armée composée de Troupes Espagnoles, Italiennes et Allemandes étoit forte de plus de 50,000 hommes d'Infanterie et de 10000 Chevaux. Il ne negligea rien pour pousser le siege avec vigueur; mais l'activité et la valeur des Assiégés pourvus de tout et rendit inutiles tous les efforts des Impériaux.

Charles leva le siege le 1. Janv. 1553. après y avoir sacrifié la meilleure partie de son armée.

Albert de Brandebourg l'allié de

Maurice désapprouvant hautement la transaction de Passau et continuant la guerre contre les Evêques mit une grande partie de l'Empire en combustion.

La Chambre Impériale le proscrivit et souleva contre lui les Electeurs de Mayence et de Trèves, les Ducs de Brunswic, le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, et autres Princes et Etats voisins. Maurice Electeur de Saxe fut choisi Général de la Ligue. Il se donna une bataille décisive proche Siversshausen au Duché de Lunebourg le 9. Juillet 1553. La Victoire après avoir balancé longtems se décida enfin pour Maurice. Les Confédérés

cependant perdirent beaucoup de monde et Maurice lui même fut blessé dangereusement et mourut de cette blessure deux jours après la bataille. Le Duc Henri de Brunswic prit le commandement des Confédérés à la mort de l'Electeur. Il vainquit une seconde fois le Margrave qui fut alors chassé de ses Etats et obligé de se réfugier en France. Sa dernière Retraite fut à Pforzheim auprès du Margrave de Bade dont il était le beau frere. Il mourut en 1557. en cette derniere ville, où se voit encore son tombeau.

Maurice n'ayant point laissé de fils, l'Electorat passa à son

frere Auguste, qui en avait été investi conjointement avec lui à la Diète d'Augsbourg en 1548. Le Vieux Electeur Jean Frédéric ayant réveillé alors ses prétensions à l'Electorat, on en vint à un Traité qui fut signé le 24 Février 1554. à Naumbourg sous la médiation du Roi de Dannemarc. Jean Frédéric renonça de nouveau à l'Electorat en se reservant la succession pour sa famille au défaut d'héritiers males dans la branche Albertine. Les titres et les armes de l'Electorat lui resterent sa vie durant. Auguste ajouta plusieurs villes et Baillages à ceux que le Traité de Wittemberg avait

accordés à Jean Frédéric et à ses fils.
Jean Frédéric mourut quelques jours
après la signature de ce traité.

Au milieu de ces troubles l'Empereur
différait d'un jour à l'autre la Diète
qui devait se tenir dans les 6 mois pour
y terminer les différents en fait de
Religion et établir une paix stable entre
les deux partis. Le mauvais état
de la santé de l'Empereur qui comptait
se trouver en personne à cette Diète,
occasionna de nouveaux délais. Mais
enfin ce Prince voyant que sa santé
dépérissait, prit le parti d'abandonner
à son frere le soin de pacifier l'Empire.
Ferdinand convoqua en 1555. une Diète

de Augsbourg. L'affaire de la Religion y fut discutée avec chaleur. Les Protestants exigeaient surtout, qu'on accorda une entière liberté à un chacun d'embrasser leur culte en profitant des avantages de la Paix. Les Catholiques au contraire soutenaient, que cette liberté ne devait point s'étendre aux Villes qui s'étaient conformées à l'Interim, ni aux Ecclésiastiques qui voudraient se séparer de l'Église Romaine. Ferdinand employa tous ses efforts pour concilier les deux partis et pour les engager à se faire des sacrifices réciproques, mais il insista fortement sur la nécessité de résigner les Evechés de la part des Prélats, qui quitteraient la foi Catholique et il

déclara même, qu'il rompait plutôt la Diète que de céder en ce point aux protestants. Ces derniers voyant, que toutes leurs représentations étaient inutiles se désisterent enfin de leur opposition et signerent la paix sous les conditions détaillées cy-après.

1 Les Etats Catholiques laisseront les Etats de la Confession d'Augs-bourg et ceux-ci les Etats Catholiques dans le libre exercice de leur réligion sans se faire réciproquement la moindre violence, ni induire par des voyes directes ou indirectes leurs sujets à changer de réligion, et ce ne sera jamais que par des voyes

amiable qu'entraînera la réunion des deux Religions §. 15. 16. 23. de la Paix de Religion.

2. Les Sujets qui professeraient une autre Religion que leur Seigneur, auraient la liberté de sortir du Territoire §. 24.

3. La Jurisdiction Ecclésiastique est suspendue à l'égard des adhérants de la Confession d'Augsbourg sauf toute fois aux Electeurs, Princes et Communautés Ecclésiastiques, leurs revenus, dixmes et autres droits, dont ils jouissent dans les territoires des Princes Protestants, à condition de s'acquitter

par eux des mêmes charges, dont ces rentes, dixmes et fiefs étaient redevables §. 21. et 22.

IV. Les biens Ecclésiastiques médiats dont quelques Etats Protestans s'étaient emparé et qu'ils avaient convertis à d'autres usages, resteront entre les mains des possesseurs actuels, supposé que ces biens n'ayent point été possédés par des Ecclésiastiques du tems de la transaction de Passau et de la Paix de Religion §. 19.

V. La Noblesse immédiate de l'Empire est comprise dans la Paix (§. 16) ainsi que les Villes Impériales. Il est arrêté à l'égard de ces dernières, que le culte simultané des deux Religions

serait maintenue dans celles où il aurait
été en vigueur lors de la paix.

VI. Ceux qui ne sont ni de l'une, ni de
l'autre réligion, ne peuvent point invoquer
en leur faveur les dispositions de
cette paix §. 17.

VII. La Chambre Impériale sera tenue
d'observer la paix sans qu'elle puisse
faire la moindre distinction entre les
deux Réligions, ni accorder des
mandats aux uns au préjudice des
autres §. 32.

VIII. Si la réunion des deux Réligions
ne pouvait point se faire, ni par le
moyen d'un Concile, ni par d'autres
voyes amiables, la paix restera
néanmoins dans toute sa force

et vigueur §. 23.

IX. Tout Eclesiastique qui renoncerait à l'ancienne Religion pour embrasser la Confession d'Augsbourg, perdrait son bénéfice sauf son honneur §. 18.

X. Toutes les peines statuées contre les infracteurs de la paix publique auront pareillement lieu à l'égard de ceux qui enfraigneront la paix de Religion §. 15. et 16.

Cette derniere paix renouvellée depuis et confirmée dans plusieurs diètes occasi-onna nombre de contestations, qui donnerent bientôt matiere à de nouvelles guerres.

1. Les Catholiques soutenaient que

cette paix ne regardait que les immédiats, que les sujets n'en pouvaient point invoquer les dispositions contre leurs Seigneurs, que la paix n'accordait autre chose aux sujets que la liberté de sortir du pays. Les Protestants soutenaient le contraire.

2. Selon l'opinion des Catholiques, les Protestants ne pouvaient former aucune prétension sur les biens ecclésiastiques possédés par les Catholiques lors de la paix de Religion. Les Protestants au contraire croyaient pouvoir séculariser ces biens, même après la paix de réligion, et cela en vertu du Droit de reformer qu'ils

s'arrogeaient comme Seigneurs Territoriaux.

3. D'après les Protestants la Jurisdiction Ecclésiastique devait être suspendue dans tous ses points à l'égard des adherants de la Confession d'Augsbourg. Les Catholiques prétendaient sauver cette jurisdiction dans tous les cas, où elle pouvait se concilier avec les principes de la Réligion Protestante; comme dans les causes matrimoniales.

4. Les Catholiques soutenaient que les Reformés n'étant pas de vrais adherants de la Confession d'Augsbourg, ils ne pouvaient se prévaloir de la liberté de consience accordée

à ceux de cette Confession.

5. Les Protestants pretendaient n'etre point liés par le reservat ecclésiastique, qu'ils disaient etre contraire à leur honneur et à leur conscience en ce qu'il privait les Etats et leurs Sujets de la liberté d'embrasser la Réligion Protestante; qu'il faisait envisager les Protestants comme indignes de posseder des biens ecclésiastiques et les mettait dans le cas de poursuivre ceux qui en embrassant la Réligion Protestante voudraient se maintenir dans la possession de ces biens. Les Catholiques provoquaient aussi à leur conscience, qui ne leur permettait point d'admettre les Protestants

dans la jouissance de ces biens contre l'intention des fondateurs, suivant laquelle les Catholiques devaient y etre maintenus. Ils alleguaient en outre la teneur formelle de la Paix publique de Réligion que les Protestans avaient signée sans en excepter la clause rélative au Reservat Ecclésiastique. Quoiqu'il en soit, les Protestans en dépit de ce reservat s'emparerent successivement depuis la Paix de Réligion de XXI. Archevêchés Evêchés et Abbayes immédiates.

Sur ces entrefaites l'Empereur Charles V. prit le parti d'abdiquer tous ses Etats. Travaillé sans cesse par la goutte et devenu incapable de vaquer

aux affaires, il crut sa gloire interessée à quitter le trone pour finir sa vie dans la retraite. Ayant assemblé les Etats des Pays-Bas pour le 25. Octobre 1555. il se démit entre les mains de son fils Philippe du Gouvernement des XVII. Provinces. Cette cérémonie fut bientôt suivie d'une autre aussi solemnelle, par laquelle il resigna à ce même fils toute la monarchie Espagnole et ne se reserva qu'une pension annuelle de 100000. couronnes d'or. Ce Prince renouvella alors ses instances auprès de Ferdinand son frere, pour l'engager à se demettre de la couronne Imperiale dans l'intention de la transmettre sur son fils; mais

ses efforts ayant été inutiles, il finit
par donner sa résignation en faveur
de Ferdinand par un acte qu'il remit
à Guillaume Prince d'Orange et l'autorisa
à le presenter au College des Electeurs.

Après toutes ces dispositions l'Emp.r
partit pour l'Espagne le 17. Septembre
1556. et y fit sa retraite au couvent de
St. Juste Ordre de St. Jérome dans
l'Estramadure. Il y passa le reste de
ses jours dans des exercices de piété
jusqu'au 21. Septembre 1558. où il mourut.
Si on jette un coup d'oeil sur la vie et
le caractère de Charles V. on y remarque
des traits qui le distinguent du vulgaire

des Princes. Une prudence et une reserve à toutes épreuves faisaient le fond de son caractère. Il passait tous les objets qui les interressaient avec une attention particulière et une sagacité peu commune. S'il était lent dans ses délibérations, il agissait avec d'autant plus d'activité et de vigueur. Il n'était pas naturellement guerrier, mais il n'en connaissait pas moins l'art de la guerre et le pratiquait avec succès. Heureux dans le choix de ses ministres, la plupart de ses Généraux étaient d'illustres Capitaines. On lui remarque cependant des défauts qui ternirent en quelque maniere la gloire de son regne. Une ambition démesurée.

faisait la seule regle de sa conduite. De là cette politique insidieuse et perfide, dont il fit souvent usage contre ses ennemis; de là ces guerres continuelles souvent peu nécessaires, dans lesquelles il se laissa entrainer au grand préjudice de ses sujets, dont il causa par là la ruine.

Charles n'étoit ni libéral, ni magnanime. La conduite qu'il observa à l'égard de François I. dans le tems qu'il tenoit ce Prince prisonnier à Madrid, sera à jamais une tache à sa gloire. Il fut fiancé cinq fois avant que d'épouser Isabelle de Portugal mere de Philippe II. son successeur dans la Monarchie Espagnole./.

Ferdinand I.

1558 ——— 1564.

Ferdinand élû en 1531. à la dignité de Roi des Romains eut le maniement des affaires d'Empire et présida dans les Diètes pendant l'absence de son frere. Sage et moderé dans toutes ses demarches, il sçut réunir les esprits divisés en matiere de Religion, et la paix de religion fut principalement son ouvrage.

Charles V. avant de partir pour l'Espagne députa envers le Collège Electoral le Prince Guillaume d'Orange et le Vice-Chancelier Seldus avec ordre de notifier aux Electeurs l'acte par lequel il résignait

l'Empire à son frère. La mort de trois Electeurs, de l'Electeur Palatin et de ceux de Trèves et de Cologne, survenuë dans ce tems-là, la nécessité de leur donner des successeurs jointe à la guerre qui s'était rallumée entre la France et l'Espagne, fit retarder l'Assemblée Electorale jusqu'au mois de fevr. 1558. où les Electeurs s'étant rendus à Francfort, le Prince d'Orange executa sa commission et transfera l'Empire sur Ferdinand de l'agrément du College Electoral qui fit signer une nouvelle capitulation à ce Prince. Le nouvel Empereur députa son Grand-Chambellan Guzmann vers le Pape pour lui notifier son avenement au trône

Impérial et lui témoigner le respect et la révérence filiale, dont il était animé à l'égard du St. Siège. A cette déclaration, l'Empereur joignait l'offre de demander le couronnement au Pape dès que les circonstances le permettraient. Le Pape ayant eu connaissance de ces instructions refusa d'admettre en sa présence, l'Envoyé de Ferdinand, et déclara nul et irrégulier tout ce qui s'était passé à Francfort. Il exigea que Ferdinand renonçât avant tout aux actes de l'Assemblée de Francfort, et qu'en produisant les pleins pouvoirs de Charles, il suppliât le Pape d'agréer la résignation de ce Prince et l'élévation de son successeur. Guzmann ayant fait le

rapport de cette déclaration à sa Cour,
l'Empereur lui enjoignit de sortir incessamment
de Rome, si le Pape refusait de lui
accorder l'audience dans les 3 jours. Le
Pape donna alors une Audience privée
à Guzmann et lui fit des excuses sur
ce que l'importance de l'objet dont il
s'agissait, le mettait dans l'impossibilité
de déférer à la réquisition de Ferdinand.
Il ajouta qu'il enverrait un Légat à ce
Prince dès qu'il aurait pesé plus
murement l'affaire; Elle resta depuis
en suspens pendant le Pontificat de
Paul IV. Pie IV. son successeur traita
l'Empereur plus favorablement. Il
admit en 1560. son Ambassadeur et lui

dit, qu'il approuvait la rénonciation de Charles V. et la succession de Ferdinand à l'Empire. De nouvelles difficultés s'élevèrent cependant entre ce Pape et Ferdinand au sujet de l'obéissance, que le Pape exigeait et que l'Empereur refusait de lui prêter.

Les Ordres de l'Ambassadeur Impérial Comte d'Arco se bornaient à rendre simplement au Pape ses respects et ses devoirs avec toute la soumission convenable, mais point d'obéissance. Cette contestation fut terminée au désavantage de Ferdinand, dont l'Ambassadeur se laissa engager par les Cardinaux à

promettre au Pape l'obéissance qu'il lui demandait.

Le Regne de Ferdinand I. fut très pacifique. Il s'occupa principalement des moyens de terminer les différens en fait de Réligion.

Le Concile de Trente fut renouvellé sous lui. Ce Concile assemblé pour la premiere fois en 1545. en ya successivement deux interruptions : la 1. en 1547. où le Pape craignant le succès des armes de l'Empereur saisit l'occasion d'une maladie épidémique qui s'étoit fait sentir à Trente pour transférer le Concile à Bologne, ville soumise

à la domination du Pape. Tous les Prelats du parti Impérial s'opposerent à cette résolution et resterent à Trente par l'ordre exprès de l'Empereur, qui protesta formellement contre l'Assemblée de Bologne. Cependant la IX. et X.e Sessions furent célébrées dans cette derniere ville.

Paul III. ayant enfin dissolu cette assemblée en 1548. l'affaire du Concile languit jusqu'en 1550 où le Pape Jules III. successeur de Paul le convoqua de nouveau à Trente.

La XI.e Session fut à Trente en 1551. La seconde interruption arriva

en 1552. dans le tems que l'Electeur Maurice s'empara d'Augsbourg pour se porter sur Inspruck. On arrêta alors dans la XVI. Session, que le Concile serait prorogé pendant 2 ans, et qu'on le convoquerait de nouveau à l'expiration de ce terme, si la paix était alors rétablie en Europe. Enfin le Pape Paul IV. indiqua ce Concile pour la troisieme fois en 1560. Les sessions ne recommencerent qu'en 1562. et le Concile fut entierement dissolu en 1563. On n'y traita point les affaires de la maniere qu'elles l'avaient été dans les Conciles de Constance et de Bâle, où chaque Nation délibera séparement et donna

son suffrage en commun, ensorte que les décisions générales se faisaient d'après les suffrages des Nations.

Cette forme de délibération ne fut point du gré de la Cour de Rome, qui pour dominer dans le Concile eut voulu, que les décisions s'y fissent à la pluralité des suffrages de chaque individu du Concile.

Avant l'expiration du Concile, l'Empereur y fit des instances par ses Ambassadeurs pour obtenir le calice pour les Laïcs ainsi que le mariage des Prêtres dans la persuasion

où il étoit, que le moyen le plus sûr de réunir les dissidents à l'Eglise Romaine serait de se relacher sur deux articles. Le Concile ayant été inexorable, l'Empereur de même que le Duc de Baviere sollicitèrent à ce sujet le Pape Pie IV. qui par une bulle addressée en 1564. à l'Archevêque de Salzbourg, permit sous de certaines restrictions l'usage du calice pour l'Autriche et pour la Baviere.

Ferdinand mourut à Vienne le 25. Juillet 1564. agé de 60 ans et 9 mois. Il laissa de son epouse Anne d'Hongrie une nombreuse famille

de 15 Enfans, dont l'ainé Maximilien II lui succéda dans l'Empire. Charles de Stirie continua la maison et fut le pere de Ferdinand II. /.

Maximilian II.

1564 —— 1576.

Maximilien fut élû et couronné Roi des Romains à Francfort en 1562. Il envoya alors un Ambassadeur à Rome pour faire part au Pape de son Election, mais n'ayant pas voulu jurer tout ceque desirait le Pape, il en arriva une Negociation longue et épineuse. Le Pape exigeait qu'à l'exemple des autres Empereurs, il demanda la confirmation de son Election et qu'il jura obeissance au St. Siege. Maximilien répondit, que

ses prédécesseurs avaient été surpris, que faire un pareil serment était autant que de se déclarer vassal, et qu'il ne voulait pas en le prêtant faire le même tort à ses successeurs, que ses prédécesseurs lui avaient fait. Il proposa en même tems une autre formule différente de celle du Pape.

Elle portait en substance, qu'il aurait toute sorte de révérence et de respect pour le Pape, et qu'il s'efforcerait non seulement de maintenir, mais même d'étendre autant qu'il pourrait la Sainte Foi Catholique. Cette formule ne fut point au gré du Pape, qui

après le huit de Negociation, se
vit enfin réduit à proposer l'affaire dans
une congrégation de Cardinaux. On y
arreta, que quoique la confirmation n'eut
point été demandée, ni l'obéissance
promise, le Pape cependant dans sa
reponse, qu'il ferait au Discours de
l'Ambassadeur, dirait, qu'il confirmait
l'élection de l'Empereur en suppléant à
tous les défauts de fait ou de Droit, qui
auraient pu y etre intervenus, et qu'il
recevait son obéissance, sans rien ajouter,
si la confirmation avait été demandée,
et si l'obéissance avait été promise
ou non; c'est ainsi que fut terminée cette

affaire rien moins qu'à la satisfaction du Pape et du sacré College.

La premiere Diète de Maximilien II fut celle d'Augsbourg en 1566. L'Empereur s'y rendit en personne pour demander des subsides aux Etats contre les Turcs. On lui en accorda de plus considérables qu'on n'en avait accordé à aucun de ses prédécesseurs. Plusieurs Princes firent même au delà de ce qu'ils étaient obligés par leur Contingent.

La Question, si la Paix de Religion s'étendait aux Réformés, fut formellement agitée à cette Diète. L'Electeur Palatin

venait de quitter le parti de Luther pour embrasser celui de Calvin en introduisant le Calvinisme dans tous ses Etats, et le Catechisme connu sous le nom de Catéchisme de Heidelberg et envisagé aujourd'hui comme livre symbolique par les Calvinistes.

Les Théologiens Luthériens réunis au Legat du Pape animerent Maximilien contre l'Electeur. Le Vice-Chancelier de l'Empire enjoignit à ce Prince de la part de la Diète, qu'il eut à rétablir les monastères nouvellement secularisés par lui et à chasser les Ministres Calvinistes ou bien à quitter lui même son Electorat pour le transferer à son fils.

L'Electeur ayant obtenu alors la

permission de se justiffier, il harangua les Etats en pleine diète, assisté de son fils cadet Casimir qui lui tenait la bible, dont il se servait pour défendre ses dogmes.

La netteté et la précision avec laquelle, il parla, et plus encore l'esprit de modération de l'Empereur furent cause qu'on laissa tomber cette affaire, et que les projets intolérants du Légat et des Princes Luthériens n'eurent pas de suite.

A l'issuë de la diète, l'Empereur accorda à Auguste frere de Maurice, l'investiture solemnelle de l'Electorat de Saxe. On remarque que ce fut la derniere investiture donnée par les étendarts et

avec tout l'appareil des anciennes investitures.

Un des evenements des plus importans du regne de Maximilien est la guerre de Gotha allumée en 1567. Voici à quelle occasion : Le Margrave Albert de Brandebourg, dont nous avons parlé sous Charles V. ayant été proscrit par la chambre impériale, l'évêque Melchior Zobel de Wurtzbourg profita de cette proscription pour confisquer les fiefs d'un Gentilhomme franconien appellé Guillaume Grumbach, qui avait suivi le parti du Margrave. L'évêque refusa aussi d'acquitter un Legs que son prédécesseur avait laissé à la femme de Grumbach. Ce dernier intenta action contre l'évêque et poussa sa vengeance jusqu'à le faire assassiner le 15 Avril 1558. au moment

227a

qu'il rétournait de la Ville dans le Chateau où il faisait sa résidence. Voyant depuis, que cet attentat n'était pas un moyen, pour lui faire obtenir la restitution de ses biens, il prit la résolution hardie de rassembler secrettement un Corps de Troupes et s'étant emparé en 1563. par surprise de la Ville de Wurzbourg, il força les Chanoines de passer un accommodement avec lui, qui portait, que ses fiefs et biens lui seraient incessamment rendus par les Députés du Chapitre; qu'on lui payerait en dédommagement de grosses sommes d'argent; que le procès intenté contre lui à la Chambre Impériale serait entierement assoupi, et que si l'Emp. ou le Roi des Romains ou quelqu'autre

revenaient contre cette transaction le Chapitre et l'Evêque de Wurzbourg seraient obligés d'indemniser Grumbach. En effet cette transaction fut cassée depuis par l'Empereur et le ban de l'Empire prononcé contre Grumbach et ses Associés. Il ne restait alors d'autre ressource à ce gentilhomme que de se ménager quelque protection puissante, qui put le mettre à l'abri des poursuites, auxquelles il devait s'attendre de la part de l'Empereur et l'Empire. Dans ces vues il s'adressa à Jean frédéric Duc de Saxe résidant à Gotha fils de l'Electeur de ce nom déposé par Charles V. Ce Prince qui avait l'esprit borné, se laissa gagner par Grumbach qui lui fit accroire qu'il réussirait à le faire rétablir dans

l'Electorat de Saxe. Des assassins subornés à ce qu'on prétend par Grumbach attenterent alors aussi à la vie de l'Electeur Auguste. Le Duc sans écouter ni les menaces de l'Empereur accorda retraite au proscrit. Par là il encourut lui même la peine de proscription que la Diète d'Augsbourg renouvella en 1566. contre Grumbach et ses adhérans. L'Electeur Auguste en qualité de Chef du Cercle de la haute Saxe fut chargé de l'exécution du Ban contre le Duc. Il marcha au siege de Gotha et fit publier à son arrivée par un Herault le mandement Impérial qui déclarait le Duc déchu de sa dignité, et qui en déliant le

sujets du serment de fidélité leur
enjoignait d'abandonner le Duc pour
se donner à Jean Guillaume son frère
Le siège fut commencé sur la fin de
l'an 1566. Il traina pendant plusieurs
mois, et finit enfin par la revolte de
la bourgeoisie, qui se saisit des proscrits
et les livra aux Assiegeans de même
que la Ville le 5 Avril 1567. La
Capitulation portait, que le Duc mettrait
sa personne, la Ville, le Chateau et
toutes les munitions de guerre entre les
mains de l'Empereur, que les habitans
conserveraient leur vie, biens et privileges,
que les sujets pretteraient le serment

de fidélité à Jean Guillaume frere du Duc, qu'il resterait à jamais dépouillé de tout droit au Duché de Gotha; qu'au cas que Jean Guillaume vint à décéder sans hoirs mâles, le Duché passerait à l'Electeur de Saxe et à ses enfans, et à leur défaut au Landgrave de Hesse. Le Duc déposé fut alors conduit prisonnier à Vienne et de là à Neustadt où il resta jusqu'à sa mort arrivée en 1595. Grumbach et ses complices furent livrés au dernier supplice.

Un différend s'étant élevé entre les Ducs de Ferrare et de Florence pour la préséance, le Pape s'avisa de terminer

ce différend en accordant en 1569. à Cosme I. Duc de Florence la dignité de Grand Duc et les honneurs royaux. L'Empereur trouva fort mal que le Pape s'ingéra à conférer des dignités séculières en Italie en empiétant ainsi sur un droit qu'il croyait n'appartenir qu'à lui seul en sa qualité de Roi d'Italie. Il en arriva des démêlés fort vifs entre l'Empr. et le Pape, qui ne furent terminés qu'en 1576. où l'Empereur accorda à François de Medicis frère et successeur de Cosme I. la dignité de Grand Duc à condition qu'il reconnaîtrait la tenir de l'Empereur seul et non du Pape.

Le Regne de Maximilien II abonde en diètes. La derniere que ce Prince assembla, fut celle de Ratisbonne en 1575, dans laquelle il fit élire Roi des Romains son fils Rodolphe. Il mourut pendant la durée de cette Diète le 18. Octob. 1576.

Maximilien II. étoit modéré et pacifique à l'instar de son pere. Sa modération se fit connaître principalement par la conduite qu'il observa en matiere de religion. Suivant Mr. Rhoufans abandonner la religion de ses peres, il sçut se rendre agréable aux Protestants. Le Pape lui accorda l'usage du calice pour ses sujets d'Autriche, mais il

lui refusa constamment le mariage des Prêtres.

Maximilien II. eut de sa femme Marie, fille de Charles V. quinze ans, dont 6 moururent jeunes avant le pere. Parmi les neuf autres qui lui survécurent, il faut remarquer Rodolphe II. son successeur dans l'Empire, Ernest qui fut Candidat du trone de Pologne, et qui mourut dans les Pays-Bas en 1595. Mathias successeur de Rodolphe II. au trone de l'Empire, Maximilien Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, Albert prince des Pays-Bas et Wenceslas. Aucun de ces Princes ne laissa de la postérité.

Rodolphe II.

1576 — 1612.

Le Regne de Rodolphe aussi long que malheureux offre une foule d'évenemens mémorables. Ce Prince, qui avait du génie donnait les plus grandes espérances dans sa jeunesse; mais parvenu au trone il abandonna le soin des affaires pour se livrer entierement à son gout pour la chymie et l'Astrologie. La Cour d'Espagne reprit alors son influence dans les affaires Germaniques qu'elle avait entierement perdu sous le regne de Maximilien II. Il en arriva, que le Conseil de l'Empire

guidé par la Cour de Madrid manifesta des principes d'intolérance, qui entrainerent nombre de Griefs de la part du Parti Protestant en Empire, et c'est ces mêmes Griefs qui donnerent depuis naissance à la guerre de 30 ans.

L'Empereur ayant assemblé en 1582. une Diette à Augsbourg, l'affaire du nouveau Calendrier y occasionna de vifs débats. On avait suivi jusqu'alors en Europe l'Année Egyptienne, dite autrement Julienne de Jules César, qui l'avait introduite dans l'Empire Romain. Cette Année composée de 365 jours, et 6 heures excedait d'onze

minutes la vraie année solaire, qui n'est que de 365 jours, 5 heures et 49 minutes. De là il avait résulté depuis 325 un excédent d'environ dix jours dans le Calendrier. Le Pape Grégoire XIII. voulant remédier à ce défaut de l'Année Julienne, qui à la longue aurait confondu les Saisons, chargea un habile Mathématicien nommé Lilio de rédiger un nouveau Calendrier sur le vrai cours annuel du Soleil. Ce Calendrier ayant été rédigé, il donna en 1582. une Bulle, par laquelle il enjoignit à tous les Chrétiens de renoncer à l'ancien Calendrier pour adopter le nouveau en retranchant les 10 jours qu'il y avait de trop et en comptant tout de suite le 15e. après le

le deuxieme de Novembre. L'affaire ayant été proposée en Diète, les Princes Protestants formerent opposition sur le fondement, que le Droit de disposer du Calendrier n'appartenait pas au Pape et que se soumettre en cela à sa décision serait lui accorder une autorité nouvelle et préjudiciable à la dignité et à la majesté de l'Empire. On trouva aussi à redire aux calculs de Lilio. Ces difficultés firent différer la chose jusqu'en 1583. où les Princes et Etats Catholiques se déciderent pour l'acceptation du Calendrier de Lilio et l'Empereur donna un Edit en conséquence. Le nouveau Calendrier prit le nom

de Grégorien du nom du Pape qui le publia. Les Princes et Etats Protestans conserverent le Calendrier Julien jusqu'à la fin du dernier Siecle, où un Professeur de Jena, Weigel redigea un Calendrier encore plus exact que le Grégorien, qui fut adopté par le Corps Evangélique en 1700. En 1776. les Protestants se déciderent enfin pour le Calendrier Grégorien qu'ils reçurent à la Diète.

De nouveaux troubles s'éleverent dans l'Archevêché de Cologne. Gebhard Truchsess élû Archevêque en 1577. embrassa la Réligion Protestante pour epouser une Comtesse de Mansfeld. Eloigné

de la modération de son prédécesseur, Salentin d'Isenbourg, qui avait abdiqué en se mariant, il prétendait conserver son Archevêché au préjudice du Reservat Ecclesiastique. Par un Edit qu'il publia en 1582. il déclara qu'il n'exerçait point d'Empire sur les consciences, mais qu'il laisserait une entière liberté aux deux Religions approuvées en Empire, qu'il ne dépouillerait non plus le Chapitre de la Métropole de son droit d'Election, attenterait en aucune maniere à ses droits privileges et immunités, mais que sa mort arrivant, le Chapitre serait entierement le maître de nommer tel successeur qu'il jugerait à propos. La plus grande partie du Chapitre ainsi que la Ville

de Cologne s'opposerent ouvertement aux desseins de leur Archevêque et adresserent leurs plaintes à l'Empr. et au Pape. Les représentations qu'on lui fit ayant été inutiles on eut recours aux censures de l'Eglise. Le Pape le déclara déchû de sa dignité, et enjoignit au Chapitre de procéder à une autre Election. L'Empereur adhéra à la sentence du Pape, et le Chapitre élut Ernest de Baviere. Gebhard cherche à se maintenir par la voye des armes. Plusieurs Princes Catholiques se réunirent contre lui. Il fut chassé en 1584.

Les troubles de Cologne en entrainerent d'autres à Strasbourg. Gebhard Truchsess étant venu s'établir en cette derniere Ville en qualité de Doyen du Grand Chapitre,

son exemple fut suivi de trois Chanoines de Cologne qui l'étaient aussi à Strasbourg. Les Chanoines Catholiques ayant constamment refusé leurs prebendes aux Protestants, ceux-ci protégés par la Ville s'emparerent en 1585. de la maison du Chapitre appellée Maison des freres (Bruderhoff) où étaient les greniers, les Archives et le trésor du Chapitre. Les Chanoines Catholiques porterent leurs plaintes contre cette violence à la Cour Impériale. Les Protestants firent des efforts pour la pallier. On publia des mémoires de part et d'autre. Dans l'intervalle les Chanoines Protestants, dont le nombre s'était accrû jusqu'à

huit, resterent saisis de la maison Chapitrale ainsi que des revenus du Grand-Chapitre situés dans le territoire de Strasbourg. L'Evêque Jean de Manderscheid étant mort sur ces entrefaites (1592.) il s'éleva un différend entre les Chanoines sur l'endroit où la nouvelle Election devait se faire. Les Chanoines Protestants voulaient, que ce fut à Strasbourg dans la maison des Freres conformement à l'ancien usage. Les Catholiques au contraire prétendaient y procéder à Saverne par la raison qu'il n'y aurait pas de liberté pour eux dans une Ville où leurs Ennemis étaient les maitres. Il en arriva un partage d'Election. Les Chanoines Protestants

élurent à Strasbourg et dans la maison des
freres Jean George Marggrave de
Brandebourg fils de l'Electeur Joachim, Prince
agé de 16 ans faisant alors ses études
à l'Academie de Strasbourg. Les Catholiques
au contraire postulerent à Saverne le
Prince Charles de Lorraine Evêque de
Metz et Cardinal, fils du Duc
Charles II. On arma puissamment de
part et d'autre. La Ville de Strasbourg
prit le parti du Prince de Brandebourg
et fut appuyé des Cantons de Zurich,
de Berne et de Bâle, qui lui envoyerent
des Trouppes auxiliaires. Le Cardinal
de Lorraine fut secouru de son pere
le Duc et de plusieurs Princes Catholiques.
L'Empereur envoya des Commissaires

et tenta quoiqu'inutilement de les voyer amiables. Enfin les deux partis ennuyés de la guerre eurent recours à la médiation du Duc Frédéric de Wirtemberg. Ce Prince réussit à faire passer en 1604. une transaction à Haguenau qui portait, „ que le Prince Jean George de Brandebourg céderait l'Evêché de Strasbourg au Cardinal de Lorraine, qui lui payerait la somme de 130,000 florins d'or, que les huit Chanoines Protestants resteraient pendant quinze ans en possession de la Maison des frères, ainsi que des revenus du Grand-Chapitre situés dans le territoire de Strasbourg, que dans l'intervalle le nombre de ces Chanoines ne pourrait

point être augmenté au delà de huit; enfin que la Ville de Strasbourg reconnoi-trait le Cardinal de Lorraine comme son Evêque. Cette Transaction expirée en 1619. fut renouvellée aux mêmes conditions en 1620. pour 7 ans. Les Chanoines Protestans resterent en possession de leurs Canonicats jusqu'en 1627. où ils furent dépouillés en vertu d'un Mandat de la Cour Impériale.

Les brouilleries entre les deux Religions ne firent que s'accroitre de plus en plus sous le regne de Rodolphe. Les troubles arrivés à Aix la Chapelle en fournissent une nouvelle preuve. Les persécutions que les Protestans

envoyaient dans les Pays-bas sous le Gouvernement du Duc d'Albe, avaient engagé une foule de Negocians à s'expatrier et à fixer leur domicile dans des Villes d'Empire et nommement à Aix-la-Chapelle. Leur nombre dans cette derniere Ville, s'étant considé-rablement augmenté, ils demanderent hautement au Senat l'exercice public de leur Religion. Le Senat n'ayant pas déféré à leur réquisition, ils eurent recours à la force ouverte et réussirent même à se faire pourvoir de charges de Magistrature (depuis 1575.) Les Magistrats Catholiques en addresserent leurs plaintes à la Cour Impériale.

L'Empereur nomma une commission
qui n'eut aucun suiet. L'affaire ayant
trainé longtems, le Conseil Aulique
finit par donner en 1593. une Sentence
qui défendit à ne rien innover à Aix-
-la-Chapelle en matière de réligion,
ordonna de n'admettre à la Magistrature
que des Catholiques et chargea les
Protestans seuls de tous les frais du
procès. L'exécution de cette sentence
fut différée jusqu'en 1598. où les
Catholiques exclus de toutes les charges
par les Protestans firent déférer l'exé-
-cution aux Electeurs de Trèves et de
Cologne ainsi qu'au Duc de Cleves
qui rétablirent leurs Magistrats Catholiques

dans tous leurs droits, et en chassant
les Ministres Protestants défendirent
tout autre culte que le Catholique.

Le Duché de Wirtemberg qui
était devenu fief Autrichien par la
transaction de Cadam en 1534. fut affranchi
de ce lien sous le regne de Rodolphe.
La descendance mâle du Duc Ulric,
qui avait passé la transaction de Cadam,
s'éteignit en 1593. avec Louis le Pieux.

Le Prince Frédéric de Mont-
béliard lui succéda. Il était fils du
Prince George et neveu du Duc Ulric.
Parvenu au Duché il rejetta hautement

la transaction de Cadam, à laquelle
ni lui ni son pere n'avaient jamais donné
les mains. S'étant rendu en 1594.
en grand cortège à la Diète de Ratis-
-bonne, il demanda à l'Empereur l'inves-
-titure du Duché de Wirtemberg comme
d'un fief immédiat de l'Empire. L'Emp.r
soutenant que le Traité de Cadam confirmé
par la transaction de Passau liait
tous les successeurs du Duc Ulric, refusa
l'Investiture au Duc Frédéric, à moins
qu'il ne se reconnut Vassal de la
maison d'Autriche. Cette contestation
fut terminée en 1599. par une transaction
passée à Prague. L'Empereur Rodolp.e
moyennant 400,000 écus, que le Duc

de Wirtemberg lui paya, renonça pour
lui et pour toute la maison d'Autriche
au Lien d'apalitique établi par la
transaction de Cadam et consentit à donner
l'Investiture du Duché au Duc
frédéric et à ses descendans mâles au
seul nom de l'Empire, en se reservant
toute fois la succession pour le cas que
les descendans mâles du Duc
frédéric vinssent à manquer avant les
Archiducs d'Autriche, ou que le
Duché devint vacant d'une autre maniere.
Il est aussi stipulé, qu'il serait permis
aux Archiducs de prendre les titres
et les armes de Wirtemberg.
Comme il n'est question dans ce

Traité que des Archiducs d'Autriche, le Duc de Wirtemberg soutint à la mort de Charles VI. que les femmes Autrichiennes ne pouvaient point prétendre à la succession au Duché de Wirtemberg et présenta à ce sujet une notte au College Electoral en 1742. La maison d'Autriche affirma le contraire. Enfin la confirmation Imperiale du traité d'accomodement entre le Duc et les Etats de Würtemberg en 1770. renouvella l'expectative Autrichienne.

Le Regne de l'Empereur Rodolphe II. fut funeste à la liberté de plusieurs Villes. Celle de Trèves anciennement Ville immédiate fut adjugé à jamais

à son Archevêque par une sentence du Conseil Aulique en 1580 La Ville d'Embden mise en 1602. au ban de l'Empire à la réquisition du Comte d'Ost-frise allait subir le même sort lorsqu'elle se mit sous la protection des Hollandois qui se chargerent de la défense de la Ville contre le Comte.

Enfin la Ville de Donawert perdit aussi son immédiatété sous le regne de Rodolphe. Il y avait dans cette Ville attachée depuis à la Doctrine de Luther une Abbaye Catholique nommée St. Croix et fondée par les anciens Comtes de Dillingen. L'Abbé

s'étant avisé de renouveller une procession usitée avant la reformation et qui depuis un tems immémorial n'avait plus eu lieu, le Magistrat s'opposa à cette innovation et representa à l'Abbé le danger auquel il s'exposait de la part d'une populace qui s'abandonnait volontiers à la fougue de son Zele. L'Abbé sans s'arreter à ces representations passa plus loin, et s'étant muni d'un mandat Impérial, il traversa la Ville le 9. d'Avril 1606. pour se rendre en procession à un Village situé près de la Ville. La populace s'attroupa malgré les efforts que faisaient les Magistrats pour

la contenir. L'Abbé fut assailli à son retour, et lui et son Clergé maltraité et mis en fuite. Indigné de l'outrage qu'il venait de recevoir l'Abbé addressa de fortes plaintes à la Cour Impériale. L'Empereur chargea le Duc de Baviere d'informer contre la Ville. Le Duc nomma des Commissaires qui furent très mal accueillis par la bourgeoisie, et obligés de s'en retourner à Munic, sans avoir pu remplir l'objet de leur mission. Dès lors la Ville fut mise au Ban de l'Empire, et le Duc de Baviere chargé de l'exécution de la sentence. En vain le

Magistrat offrit il de donner toute la satisfaction possible, comme de conserver ses processions à l'Abbé, de reparer les dommages qu'on lui avait causés, et de délivrer les chefs des mutins aux Commissaires du Duc de Baviere.

Le Duc qui était bien aise de trouver une occasion de se rendre maitre d'une Ville, qui était contigue à ses Etats, ne s'arrêta point aux offres du Magistrat qu'il traita de peu sinceres. Il fit publier le Ban Impérial, et envoya contre la Ville au mois de Decembre 1607. 10,000 hommes de pied et 700. Chevaux. Les habitans intimidés,

se rendirent par composition. Le Duc promit de leur conserver le libre exercice de leur Réligion, de suspendre l'exécution du Ban Impérial et de pardonner aux innocents. Il ne se vit pas plutôt en possession de la Ville qu'il accorda l'Eglise principale aux Jésuites, qu'il abolit successivement l'exercice public de la Réligion Protes-tante, qu'il chassa enfin les ministres et qu'il changea la Ville de libre et immédiate en Ville Municipale de la Baviere. Les Protestants en Empire se plaignirent hautement des irrégalités commises en cette affaire. L'exécution du Ban Impérial appartenait suivant

et au Duc de Wirtemberg comme au Chef du Cercle de Suabe, auquel la Ville appartenait. Les Etats de ce Cercle s'étaient assemblés à Ulm, pour y aviser aux moyens de secourir la Ville, mais qu'ils étaient à délibérer, on apporta la nouvelle de sa reddition. Les Protestants saisirent depuis inutilement toutes les occasions pour obtenir le rétablissement de la Ville. Elle resta jusqu'à nos jours sous la domination de la Baviere.

Les troubles de Donawert furent suivis d'une Diète des plus turbulentes, qui se tint à Ratisbonne en 1608. L'Archiduc Ferdinand de la branche

de Grätz l'ouvrit au nom de l'Empereur.
Sa proposition roulait principalement
sur de nouveaux subsides qu'il demandait
contre les Turcs. Les Protestants, dont
les esprits étaient aigris par le malheu-
-reux sort de la Ville de Donawert,
exigerent que la Diète s'occupât avant
tout du redressement de leurs griefs, qu'on
mit surtout un frein aux procedures
illégales du Conseil Aulique et qu'on
choisit les Assesseurs de ce Tribunal
en nombre égal des deux Religions.
Ils s'érigerent aussi contre l'usage
de tout décider à la Diète à la
pluralité en matiere de religion.
L'Autriche et les Etats Catholiques

ayant insisté sur la nécessité de
délibérer avant tout sur le premier article
de la proposition Impériale la dispute
s'échauffa de parts d'autre et la
Diète se sépara sans rien terminer.
Les Protestans publierent un manifeste
pour se disculper du mauvais succès
de la Diète, et afin de resserrer de
plus en plus les noeuds de leur
alliance, ils tinrent en 1608. différentes
Assemblées à Ashhausen dans
l'Odenwald et à Rotenbourg sur la
Tauber. L'Electeur Palatin y fut
déclaré Chef de l'Union arretée entre
les Princes. On lui donna pour
Lieutenant le Prince Christian d'Anhalt.

Les Etats Catholiques allarmés et voulant aussi pourvoir à leur sureté s'assemblerent à leur tour et jetterent les fondemens de la Ligue comme nous verrons cy-après.

Les brouilleries, qui s'étaient élevées dans ce tems là entre l'Empereur Rodol-phe et les Archiducs ses freres, avancerent les intérets de la Religion Protestante dans les Pays héréditaires. Les Seigneurs d'Autriche, attachés à cette Réligion, demanderent hautement la liberté de leur culte. L'Archiduc Matthias qui venait d'enlever

l'Autriche à l'Empereur Rodolphe son frere, s'y étant refusé, ils prirent les armes et eurent recours aux Etats d'Hongrie attachés à cette même Religion.

L'Archiduc fut obligé de plier, et de signer en 1609. différents Articles, par lesquels il accorda aux Etats Autrichiens le libre exercice de leur culte dans les Chateaux et Villages de leur dépendance et non dans les Villes.

L'exemple des Etats d'Autriche fut suivi des Evangéliques de Boheme qui obligerent l'Empereur Rodolphe de convoquer en 1609. une Diète à Prague

et de leur faire y délivrer les fameuses Lettres de Majesté datées de Jeudi après S.t Procope 1609. et dont voici les principaux Articles.

1. Les Seigneurs Nobles et les Villes de Prague de Kuttenberg et autres Villes et généralement tous les adhérans de la Confession présentée à l'Empereur Maximilien II. en 1575. seront maintenus partout sans aucune distinction de lieu dans le libre exercice de leur Réligion et de leur Rit, conformement à cette même confession;

2. Le Consistoire inférieur ainsi

que l'Academie de Prague leur feront rendus, et il leur sera permis de se choisir des défenseurs pour lesdits Consistoire et Academie;

3. Il sera aussi libre aux Seigneurs, Nobles et Villes de Prague, de Kuttenberg et à toutes les autres Villes de faire construire de nouvelles Eglises outre celles, qu'ils tenaient déja, partout où ils le jugeraient à propos, sans que personne puisse trouver à y redire.

4. Ils seront pareillement compris dans la Paix de Réligion établie en Empire dont la Boheme doit etre censée membre.

Les Etats de Bohême ne se contenterent pas d'avoir obtenu pour eux ces privileges, ils exigerent que l'Empr. étendit la même faveur aux Protestants de la Silésie.

C'est ce qui donna lieu aux Lettres de Majesté signées pour cette Province à Prague le 20 Aout 1609. L'Empereur n'accorda ces avantages aux Etats de Bohême et de Silésie que moyennant de grosses sommes d'argent qu'ils lui payerent.

Ces progrès de la Religion Protestante affectaient différemment

les esprits, lorsque la succession de
Juliers devenue vacante dans ce temps là,
occasionna de grands mouvements en
Allemagne et excita même l'attention
de toutes les puissances voisines.
Jean Guillaume dernier Duc de
Juliers décédé en 1609. possédait à la
fois les Duchés de Juliers, de
Cleves et de Berg, les Comtés de
Marck, et de Ravensberg et la
Seigneurie de Ravenstein, qui par
différents mariages étaient entrés dans
sa maison. Ce Prince laissa 4 soeurs.
L'Ainée Marie Eleonore avait
épousé Albert Frédéric Duc de
Prusse. Elle mourut environ dix mois

avant son frere en laissant une fille, Anne qui épousa Jean Sigismond Electeur de Brandebourg. La seconde soeur Anne Marie mariée à Philippe Louis Duc de Neubourg fut la mere du Duc Wolffgang Guillaume de Neubourg. Cette princesse survecut à son frere. Elle ne mourut qu'en 1632. La troisieme soeur Madelaine mariée à Jean Comte Palatin de Deux-Pontes décéda en 1633. Sibylle la quatrieme épousa Charles d'Autriche Margrave de Burgau et mourut en 1628. A la mort du dernier Duc de Juliers une foule de prétendants se mit sur les rangs pour reclamer

la succession de ses Etats délaissés.
Les uns prétendaient la totalité de la succession; les autres n'en demandaient qu'une partie. Les principaux prétendans étaient les quatre soeurs du dernier Duc et les deux branches de la maison de Saxe.

Les quatre soeurs, pour donner l'exclusion à la maison de Saxe et à tous les autres prétendans, soutenaient que les fiefs faisant partie de la succession de Juliers étaient des fiefs feminins. Les 4 soeurs se disputaient entr'elles la succession.

Les deux aînées et leurs époux

l'Electeur de Brandebourg et le Duc de Neubourg faisaient cause commune contre les deux Cadettes, la Duchesse de Deux Ponts et la Margrave de Burgau. Suivant les deux ainées, les femmes avaient bien le droit de succéder dans les fiefs de Juliers; mais ces fiefs étant indivisibles et le droit de primogeniture y ayant lieu, ils passaient sans partage à l'ainée seule exclusivement aux cadettes et cela conformement aux droits et usages de la maison confirmés par les Empereurs. Les deux soeurs cadettes au contraire, la Duchesse de Deux-

-Loutre et la Margrave de Burgau, soutenaient que les fiefs de Juliers étaient purement héréditaires, et que dès lors la succession appartenait également à toutes les soeurs.

Enfin les deux aînées divisées entre-elles prétendaient s'attribuer chacune seule toute la succession. La maison de Brandebourg alleguait pour elle que les fiefs de Juliers étaient féminins et en outre indivisibles, la succession passait en entier à la soeur aînée Marie Eleonore, que cette princesse décédée dix mois avant le Duc son frere transmettait la succession à sa fille l'Electrice de

Brandebourg, en vertu du droit de représentation, qui avait indistinctement lieu en toute espece de succession à l'égard des enfants.

La maison de Neubourg admettait ainsi que celle de Brandebourg, le droit des femmes et l'indivisibilité des fiefs de Juliers; mais elle soutenait que Marie Eléonore étant morte avant son frere la succession appartenait à sa soeur, Anne Duchesse de Neubourg, comme à la plus proche héritiere à l'exclusion de l'Electrice de Brandebourg fille de Marie Eléonore, que l'Electrice de Brandebourg ne pouvait point s'appuyer du droit de représentation, qui n'avait

par lieu dans la succession féodale.

Tel est le précis des prétensions des 4 soeurs. Quant à la maison de Saxe, elle se fondait sur des Lettres d'Expectative accordées en 1483. par l'Empereur Frédéric III au Duc Albert de Saxe, fondateur de la branche Electorale Albertine. Maximilien I. en confirmant en 1486. et 1495. ces lettres d'Expectative les étendit à Ernest frere du Duc Albert avec cette clause, que les mâles de Juliers venant à manquer, toute la maison de Saxe succederait dans ces fiefs. Cette maison en établissant ainsi la masculinité des fiefs de Juliers et de Berg prétendait s'arroger la succession

en vertu de ces Lettres d'Expectative.

L'Electeur de Brandebourg et le Duc de Neubourg commencerent à se mettre en possession de tous les Etats de Juliers. Ils passerent en 1609. une convention à Dortmund, par laquelle ils s'engagerent à faire cause commune et à réunir leurs forces contre tous ceux qui voudraient les troubler dans leur possession jusqu'à ceque leurs prétensions réciproques eussent été vuidées par sentence ou par accomodement. Les choses furent invariablement fixées par le Traité de Dorsten conclu en 1666. par lesquelles il est convenu que l'Electeur

de Brandebourg conserverait la possession du Duché de Cleves et des Comtés de La Marck et de Ravensberg (dont les Revenus annuels excedent un million d'ecus) et que le Duc de Neubourg aurait pour sa part les Duchés de Juliers et de Berg avec la Seigneurie de Ravenstein, qui peuvent rapporter environ 600,000 ecus) Le Duc de Neubourg devint Electeur Palatin en 1685. Son second fils et successeur Philippe n'ayant laissé ni fils, ni freres, la Maison Electorale de Brandebourg prétendit à la succession des Provinces susmentionnées, au préjudice de Charles Théodore de la branche de Soulzbach et Electeur actuellement regnant: cette affaire causa de grands mouvements mais elle fut

enfin terminée par un traité conclu en 1742. par lequel il fut convenu, qu'après la mort du dernier Electeur Palatin du Rhin, la Maison de Soulsbach hériterait des Pays de Juliers Berg et Ravenstein.

Cette démarche des maisons de Brandebourg et de Neubourg de prendre de leur chef la possession des fiefs de Juliers révolta la Cour Impériale. Elle voyait avec jalousie l'aggrandissement de deux Princes, que leur attachement au Lutheranisme faisait suivre des intérêts opposés à la maison d'Autriche. Guidé par ce motif, l'Empereur crut pouvoir prendre en séquestre, la succession contestée

en sa qualité de Seigneur direct. Il
envoya l'Archiduc Leopold Evêque de
Passau et de Strasbourg, qui surprit
la Ville Juliers et fit des dispositions
tendantes à se maintenir dans sa
conquête. Les Princes Protestants allarmés
s'assemblerent à Halle en Suabe en 1610.
Ils y mirent la derniere main à leur
Union, et arreterent de donner des
secours à l'Electeur de Brandebourg et
au Duc de Neubourg. Henri IV. Roi
de France les y encouragea. Ce Prince
après avoir rendre le calme à son Royaume
s'occupa serieusement du projet d'abaisser
la maison d'Autriche. Il envoya son
Ministre à Halle, qui fut Mr.

de Boissise, et conclut un traité formel avec les Princes-Unis, par lequel il promit de faire marcher une Armée à leur secours. Les Princes-Unis envoyerent aussi des Ambassadeurs en Angleterre, en Dannemarc et dans les Pays Bas, pour entrainer ces Princes dans leur querelle. L'Electeur de Saxe n'entra point dans l'Union désirant de ménager la Cour Impériale afin de se la rendre favorable dans l'affaire de Juliers. C'est ce qui fit perdre alors à la maison de Saxe la direction du Corps Evangélique qu'elle ne reprit qu'à la Diète de 1654.

La puissance de l'Union Evangélique jetta l'allarme parmi les Catholiques qui voulant pourvoir à leur propre sureté s'assemblerent à Wurtzbourg et y mirent la derniere main à la Ligue, dont Maximilien Duc de Baviere fut déclaré chef. La haine qui animait depuis longtems les deux partis, allait éclater alors en guerre ouverte. L'Armée des Princes Unis réunie à celle des François et des Hollandois entra dans le Pays de Juliers. Un autre Corps des mêmes Princes s'établit en Alsace afin d'y observer les mouvemens des Autrichiens, qui se rassemblaient en cette Province sous les ordres de l'Archiduc

Evêque de Strasbourg. Le Prince Maurice de Nassau à la tête de l'Armée des Alliés reprit en 1610. la Ville de Juliers après un siege de trois mois. La Ville fut rendue à l'Electeur de Brandebourg et au Duc de Neubourg. Les Princes Unis mis au Ban de l'Empire par l'Empereur paraissoient decidés a vouloir pousser la guerre, lorsque la mort de Henri IV. arrivée sur ces entrefaites deconcerta leurs projets et les engagea à donner les mains à un accomodement avec la Ligue, lequel fut conclu à Willstatt et à Munich le 14. Aout et le 4. Oct.

De nouvelles brouilleries s'eleverent

en 1611. dans la maison d'Autriche.

L'indolence de l'Empereur et l'état de fainéantise où il était plongé, en furent la cause. L'Archiduc Mathias qui avait déja dépouillé Rodolphe du Royaume d'Hongrie et des Duchés d'Autriche le força encore, de lui faire la cession formelle du Royaume de Bohême, ainsi que celle de la Silésie et de la Moravie, et de se contenter de certains revenus annuels qu'il lui assigna. Il se fit ensuite couronner Roi de Bohême à Prague le 23. Mai 1611.

Les Electeurs étant assemblés sur ces entrefaites à Nuremberg pour y délibérer sur l'élection d'un Roi des

Romains, Rodolphe y envoya ses Ambassadeurs, et pria les Electeurs de pourvoir à son entretien. Ceux-ci par des Députés qu'ils envoyerent à Prague, lui reprocherent le peu de soin qu'il donnait aux affaires de l'Empire et le disposerent à se prêter à l'élection d'un Roi des Romains en lui conservant néanmoins sa vie durant le Gouvernement de l'Empire. La Diète d'Election fut indiquée à Francfort pour le commencement de l'année suivante; mais avant qu'elle put avoir lieu, Rodolphe vint à mourir le 10 Juin 1612./.

Mathias
1612 ——— 1619.

À la mort de l'Empereur Rodolphe II. il y eut un interregne. Au milieu des différents qui s'élevèrent au sujet des Vicariats, la Diète d'Election convoquée par l'Electeur de Mayence s'assembla à francfort. On y proposa différents Candidats, tels que Mathias Roi d'Hongrie et de Bohème, l'Archiduc Albert et les Ducs de Bavière et de Savoye. Le College Electoral se décida pour le premier de ces Princes, qui s'était rendu en personne

à Francfort. Son élection eut lieu le 3. Juin et son couronnement le 16. du même mois 1612. L'épouse de Mathias l'Impératrice Anne fut couronnée trois jours après lui, ce qui n'était plus arrivé depuis le regne de Sigismond. On insera pour la premiere fois dans la capitulation de ce prince, qu'il serait permis aux Electeurs de procéder à l'élection d'un Roi des Romains sans le consentement de l'Empereur, et que l'Empereur ne ferait aucune démarche tendante à rendre l'Empire héréditaire dans sa maison.

Ce fut au commencement de ce regne, que la succession de Juliers excita de

nouveaux troubles. L'administration commune, dont les deux maisons de Brandebourg et de Neubourg étaient convenues entr'elles, occasionnait à chaque instant des discussions facheuses.

Wolffgang Guillaume Prince de Neubourg désirant de prévenir toute contestation ultérieure alla en personne trouver l'Electeur de Brandebourg à Custrin et à Koenigsberg. La Negociation fut transférée depuis à Dusseldorp, où les deux Princes se rendirent en 1613. C'est dans cette entrevue, que le Prince de Neubourg demanda à l'Electeur sa fille en mariage et les Pays contestés en dot. L'Electeur n'ayant pas

trouvé cette proposition à son gré, on se piqua de part et d'autre, et les deux Princes finirent par se brouiller dans toutes les formes. Il y a des auteurs qui avancent que l'Electeur s'était oublié jusqu'à appliquer un soufflet au Prince. Ce dernier voyant que l'Electeur pouvait compter sur l'assistance des Princes Unis et de la France, jugea à propos de mettre le parti Catholique dans ses intérêts, et nommément les Espagnols possesseurs des Pays-Bas. Dans ce dessein il épousa en 1613. la princesse Madelaine de Baviere soeur de Maximilien Duc de Baviere prince puissant, qui était le chef de la Ligue et le frere

de l'Electeur de Cologne, dont les Etats confinaient à ceux de Juliers. Cette Alliance menageait en même tems au Prince de Neubourg la protection des Espagnols et celle de l'Archiduc Albert Prince des Pays-Bas, qui avait lui même négocié ce mariage. Wolffgang Guillaume pour s'attacher ses nouveaux protecteurs fit en 1614. à Dusseldorp profession de la Religion Catholique. Son pere à ce qu'on prétend en mourut de chagrin et transmit à son fils le Duché de Neubourg, où celui ci introduisit la Réligion Catholique. L'Electeur de Brandebourg voulant aussi fortifier son parti s'allia alors étroitement avec

les Hollandois, et pour plaire à ses nouveaux Alliés il embrassa publiquement la Réligion Reformée, à laquelle il accorda une entiere liberté dans ses Etats.

Tout visait de loin à une guerre ouverte entre les deux prétendants et les puissances qui les protégeaient. Les Espagnols entrerent sous le Marquis de Spinola dans le Pays de Juliers, et réunis au Duc de Neubourg se rendirent maitres de Duren, Mulheim et Wesel. D'un autre coté les Hollandois commandés par le prince Maurice d'Orange s'emparerent d'Emérick, de Rees, Gock, Genepp, Ravenstein

Les deux Armées camperent l'une en face de l'autre. On se croyait à la veille d'une action générale, lorsqu'il se conclut enfin un accommodement à Xanten, petite Ville entre les deux Camps &c. Cet accommodement conclu en 1614. sous la médiation des couronnes de France et d'Angleterre et de différents Princes portait, que les Espagnols ainsi que les Hollandois retireraient leurs Troupes de toutes les places, qu'ils avaient occupées dans les Etats de Juliers, que l'Union et les Traités précédents resteraient dans leur force et vigueur; que les deux Princes auraient leurs Cours séparées

que le Duché de Cleves et les Comtés de la Marck et de Ravensberg seraient attribués à l'Electeur de Brandebourg, et les Duchés de Juliers et de Berg au Duc de Neubourg; que chacun gouvernerait sa portion au nom des deux, et que les Revenus seraient partagés en deux portions égales, déduction faite de tous les frais et dépenses.

C'est ici, qu'il convient de parler du fameux pacte de confraternité et de succession mutuelle renouvellée en 1614. à Naumbourg entre les trois maisons de Saxe, de Hesse et de Brandebourg.

L'origine de ce pacte parait remonter

au premier partage de la Thuringe fait en 1264. entre Henri l'Illustre Margrave de Misnie et Sophie de Brabant mere de Henri l'Enfant, premier Landgrave de Hesse. Une clause du Traité de partage portait, à ce qu'on croit que celle des deux maisons qui survivrait à l'autre recueillerait la totalité de la succession. On ne trouve cependant aucune mention de ce pacte de succession mutuelle entre les deux maisons de Misnie et de Hesse avant 1373. où il fut convenu par un Traité signé à Eschweg entre les Margraves de Misnie et les Landgraves de Hesse, qu'il y aurait une amitié perpétuelle,

appellée <u>Union héréditaire</u> entre les deux familles, ainsi qu'une <u>succession mutuelle</u> pour le cas où les héritiers mâles de l'une ou de l'autre maison viendraient à manquer. Il est arrêté que cette succession comprendrait non seulement les terres que les deux maisons tenaient alors, mais encore toutes celles qu'elles pourraient acquérir par la suite.

On renouvella depuis ce pacte à différentes reprises et entre autres en 1431. où le premier Electeur de Saxe de la maison de Misnie en excepta encore la Saxe.

Cet Electorat y fut compris pour

la première fois en 1657. où on y admit aussi la maison de Brandebourg. Le dernier et le plus mémorable de tous ces renouvellemens est celui qui se fit à Naumbourg le 29. Mars 1614. On y convint

1. Que si l'une des trois maisons venait à s'éteindre dans les mâles, les deux autres hériteraient de son Electorat, Principauté, Seigneurie, biens féodaux et allodiaux, présens ou avenir, droits expectatives, meubles et immeubles, armes, Artillerie &c.

2. Qu'au défaut des mâles de la maison de Henneberg celle de Saxe

recueillerait les deux tiers de la succession,
et celle de Brandebourg le tiers;

3. Que si les mâles de Brandebourg venaient à s'éteindre, les deux maisons de Saxe et de Hesse se partageraient également la succession de manière que la dignité Electorale échut à celle de Hesse. L'Electeur de Brandebourg excepta le cas où les Ducs de Mecklenbourg survivraient aux mâles de la maison de Brandebourg, pour ce cas, il reserva aux Ducs la nouvelle Marche, la Seigneurie de Sternberg et quelques autres terres.

4. Enfin si c'était la maison de Saxe qui s'éteignait la première, les Princes

de Hesse devaient avoir les deux tiers de ses Etats avec la dignité Electorale, et l'autre tiers devait revenir à la maison de Brandebourg.

Mathias ainsi que ses frères les Archiducs Albert et Maximilien étant sans enfans, il y avait lieu de craindre que les Princes Unis voudraient profiter de l'occasion pour dépouiller la maison d'Autriche de la dignité Impériale et pour la transférer sur un Prince de leur Confession. C'est ce qui engagea le parti Catholique à faire élire du vivant de Mathias l'Archiduc Ferdinand de la branche de Grætz. Ce Prince qui avait un génie vif et entreprenant, y paraissait

le plus propre de tous les Princes Electeurs Catholiques à seconder les vues de Zilès. Le Roi d'Espagne qui se trouvait à la tête de ce parti, ayant gagné les Archiducs, Maximilien et Albert freres puisnés de Mathias, les engagea à donner leurs rénonciations en faveur de Ferdinand. Il renonça aussi lui même en faveur de ce Prince et de ses descendants mâles aux droits qu'il pouvait prétendre aux Royaumes d'Hongrie et de Bohême du chef de sa mere Anne fille de Maximilien II. Le Traité y rélatif est de 1617. L'Empereur Mathias ne se rendit qu'avec peine aux instances que lui fit la Cour d'Espagne pour convoquer

en 1617, une Diète à Prague. Il y fit déclarer Ferdinand son fils adoptif et le fit designer son successeur au Royaume de Boheme, à condition toutefois, que Ferdinand confirmerait par serment les privileges des Etats et nommement les lettres de Majesté, et qu'il ne se melerait en aucune maniere dans le Gouvernement du Royaume du vivant de l'Empereur sans le consentement des Etats. Ferdinand fut couronné Roi de Boheme le 29. Juin 1617.

Le Couronnement de Boheme fut suivi de celui d'Hongrie arreté par les Etats que l'Empereur assembla

à Presbourg. Ferdinand confirma pareil-lement les droits et libertés des Etats d'Hongrie et ceux de la Religion Protestante, et promit de ne point se meler du gouvernement du Royaume du vivant de Mathias. Il fut couronné Roi d'Hongrie à Presbourg le 1.er Juillet 1618.

C'est ici que commencent les malheureux troubles de Bohême qui embraserent toute l'Allemagne et une grande partie de l'Europe. L'interpretation des Lettres de Majesté accordées par l'Empereur Rodolphe II. y donna lieu. Les Sujets Protestants de l'Abbé de Braunau ayant entrepris de construire

un temple dans le territoire de ce Prélat, celui ci prétendit arrêter l'ouvrage en soutenant, que les Lettres de Majesté n'accordaient pas cette faculté aux sujets des Prélats Catholiques. Les Sujets ayant continué la construction malgré la défense de l'Abbé, celui ci obtint un Mandat de la Cour Impériale, qui arrêta la construction. Les Députés des Etats Evangéliques, à qui les sujets en question addresserent leurs plaintes, décidèrent que l'Abbé avait tort, et que les Sujets étaient en droit de construire leur temple conformément aux Lettres de Majesté. Les sujets ayant voulu achever alors la construction de leur

Edifice, l'Abbé en arreta les principaux et les envoya en prison. L'Archevêque de Prague fit raser dans le même tems un temple que les Protestants avaient construit dans la petite Ville de Clostergrab du Territoire de l'Archevêque. Les Défenseurs du Royaume s'en plaignirent fortement à l'Empereur et arreterent la convocation de tous les Etats Evangéliques à Prague pour aviser aux moyens de remedier à leurs griefs. Cette Assemblée eut lieu malgré les défenses de l'Empereur, qui disputait aux Etats le Droit de s'assembler. Elle députa un certain nombre de Seigneurs, à la tête desquels se trouvait le Comte de la

Tour pour exposer leurs griefs aux Conseillers d'Etat qui siegeaient de la part de l'Empereur au chateau de Prague.

Le mauvais accueil que les Députés reçurent de la part du Président de Conseil, nommé Slabata et de l'un des Conseillers Martinitz les irrita au point qu'ils se saisirent de ces deux Magistrats et les précipiterent par la fenêtre avec Philippe Fabrice Secrétaire du Conseil. Un tas de fumier, sur lequel ils tomberent, fut cause que ces trois hommes par un hazard des plus extraordinaire ne reçurent aucun mal de leur chute, quelque élevée que fut la fenêtre dont on

les avait précipité. Un attentat de cette espèce qui devait nécessairement révolter l'Empereur contre les Etats engagea ces derniers à pourvoir à leur sureté. Ils créerent trente Directeurs pour administrer souverainement toutes les affaires du Royaume, resolurent de mettre une Armée sur pied, et envoyerent demander du secours aux Etats de Silésie, de Moravie, de Lusace et de l'Hongrie.

L'Empereur au lieu d'agir vigoureusement crut pouvoir gagner les esprits par la douceur. Il eut recours à la médiation de l'Electeur

de Saxe, et à celle de plusieurs autres
Princes, pour faire rentrer les conjurés
dans le devoir. Toutes ses tentatives
furent inutiles. Les Conjurés persis-
-terent à ne point congédier leurs troupes,
à moins que l'Empereur ne licencia les
siennes. Ils étaient encouragés à la
revolte par les Provinces-Unies des
Pays-Bas, dont la treve avec l'Espagne
était sur le point d'expirer. Les Princes
Unis leur accorderent aussi des secours
dans une Assemblée qui se tint à
Rothembourg en 1618. Le Comte de
Mansfeld fut chargé de commander
les Troupes que les Princes firent marcher
en Boheme. L'Empereur y envoya differentes

Corps d'Armée sous les ordres des Comtes de Dampierre et de Bucquoy, mais les Etats ayant reçu des renforts de Silésie, les Impériaux furent réduits à se tenir sur la défensive. Le Comte de la Tour fit même une invasion en Autriche afin d'entrainer aussi les Autrichiens dans la revolte.

Au milieu de ces troubles arriva la mort de Matthias, qui après avoir perdu une partie de la réputation qu'il avait acquise avant son élévation au trône Impérial, termina sa carrière le 10. Mars 1619. en laissant la Bohême dans la combustion, et tout l'Empire dans l'attente d'une guerre sanglante.

Interregne de Cinq Mois depuis Le 10 Mars — 18. Aout 1619.

Les Vicaires de l'Empire, l'Electeur Palatin et l'Electeur de Saxe prirent les rênes du Gouvernement. L'Electeur de Mayence indiqua la diète d'Election pour le 20. Juillet à Francfort.

La position où se trouvait alors la Maison d'Autriche était des plus critiques, et il y avait lieu de croire qu'elle perdrait la dignité Impériale.

La Boheme, la Silésie, la Moravie, la Hongrie et la Haute Autriche ouver-
-tement revoltées contre Ferdinand et ce Prince bloqué dans sa Capitale par le Comte de la Tour Général de l'Armée des Confédérés. Tout était perdu pour lui, si Vienne était tombée au pouvoir des Confédérés. Un avantage considérable remporté dans ces circonstances par le Comte de Bucquoy sur le Comte de Mansfeld obligea le Comte de faire sa retraite du coté de Prague et mit les Etats dans la nécessité de rappeller le Comte de la Tour pour couvrir la Capitale. Ferdinand profita de cet

incident pour se rendre à la Diète d'Election de Francfort. Les Etats de Boheme se donnerent toutes les peines immaginables pour empecher que Ferdinand n'y fut admis en sa qualité de Roi de Bohême. Ils envoyerent des Ambassadeurs pour prendre en leur nom séance à la Diète d'Election, soutenant que ce droit leur appartenait à la place de Ferdinand qui ne pouvait point s'arroger le suffrage Electoral accordé par la Bulle d'Or au seul possesseur paisible de l'Electorat. Les Electeurs bien loin d'avoir égard à cette prétension des Etats de Bohême enjoignirent à leurs Ambassadeurs de ne point s'approcher

de Francfort. Les Etats exigerent alors, que l'élection fut différée jusqu'à ce qu'ils eussent accommodé leurs différends avec Ferdinand. L'Electeur Palatin étoit du même avis, ainsi que les Princes de l'Union Evangélique, qui ne pouvoient qu'envisager l'Election de Ferdinand comme très préjudiciable aux intérêts de leur Religion; mais plus ceux-ci craignoient cette Election, plus les Princes du parti Catholique paroissoient la désirer. Enfin la pluralité des suffrages s'étant réunie en faveur de Ferdinand, son élection eut lieu le 28. du mois d'Août. Le seul Electeur

Palatin s'avisa de donner son suffrage
au Duc de Baviere, et aigrit par
la fortement contre lui l'esprit de Ferdinand
Ce Prince fut couronné le 9. Septemb.re
On inséra dans sa capitulation plusieurs
nouveaux articles qui ne l'avaient point
été dans les capitulations précédentes. /.

Ferdinand II.

1619 ——— 1637.

Ferdinand fils de Charles d'Autriche et de Marie de Baviere était né à Grætz le 9. Juillet 1578. agé de 12 ans il succéda en 1590. a son pere dans les Duchés de Stirie, de Carinthie et de Carniole; sous la tutele de sa mere et celle de l'Empereur Rodolphe II, de l'Archiduc Ferdinand son oncle, et de Guillaume Duc de Baviere.

Elevé en 1619. au trone Impérial il ne parvint à éteindre la révolte, qui

s'était élevée contre son prédécesseur,
que par le fer et par le feu. Les Etats
de Bohême, alliés étroitement à ceux de
Silésie, de Moravie, et de la Lusace
n'eurent pas plutot appris la nouvelle de
son élection, qu'ils prirent le parti de le
déclarer déchu du trone. Ils publièrent
à ce sujet un Manifeste pour prouver que son
élection était illégale, en ce que tous les
Etats n'y avoient point été appellés, et
que ceux qui s'y étoient trouvés, avoient été
gagnés par des voyes iniques. Ils
ajoutèrent, que si ce Prince avoit même été
légitimement élu, il était déchu de ses
droits en contrevenant à ses engagements;
en s'immiscant dans le gouvernement du

Royaume du vivant de Mathias.

Enfin qu'en reconnoissant par le traité fait avec le Roi d'Espagne le droit héréditaire de ce Prince au Royaume de Bohême, qui était électif, il avait renversé de son mieux les droits et la constitution du Royaume.

Les États après avoir balancé pendant quelque temps sur le choix qu'ils feraient d'un nouveau Roi, se décidèrent enfin pour Frédéric V. Électeur Palatin. Ce Prince qui était gendre du Roi d'Angre., neveu de Maurice Prince d'Orange, et chef de l'Union Évangélique pouvait

s'attendre à obtenir de puissants secours. Le trône lui fut déféré le 5. de Sept. 1619. et les Etats lui envoyerent à ce sujet une brillante Ambassade.

L'Electeur sans écouter les avis du Roi d'Angleterre ni ceux des Electeurs ses Collegues, ni ceux de sa propre mere l'Electrice Juliane, se laissa éblouir par l'éclat d'une couronne pour se rendre aux instances des Etats de Bohême et à celles d'une epouse ambitieuse. Il accepta la Couronne, et se fit couronner à Prague le 4. Novembre. L'Electrice sa femme fut couronnée le 7.

C'est ici que commence proprement

la guerre connue dans l'histoire sous le nom de guerre de 30 ans.

L'Electeur Palatin en se mettant à la tête des Confédérés de Bohême donna lieu aux progrès de l'incendie qui se communiqua insensiblement à tout l'Empire et embrasa enfin une grande partie de l'Europe. Le theatre de cette guerre changea à différentes reprises. De la la division de l'histoire de la guerre de 30 ans en 4. périodes.

1. Le Palatin
2. Le Danois
3 Le Suedois et les

L. le François. 1.

I. Période Palatine
1620 .... 1625.

Le nouveau Roi de Bohême se trouva d'abord dans une situation assez avantageuse. Plusieurs Puissances de l'Europe le reconnurent en sa nouvelle qualité. Les Hongrois prirent ouvertement les armes et se donnerent à Betlem-Gabor Prince de Transil-vanie, qui allait se faire couronner Roi d'Hongrie à Presbourg. La position de Ferdinand était très critique, lorsque la France lui prêta une main

favorable. Cette puissance envoya une brillante Ambassade en Hongrie, et réussit à négocier une trêve entre l'Empereur et Bethlem-Gabor. Cette trêve conclue le 20 Fevr. 1620. mit Ferdinand à même de tourner toutes ses forces contre le Roi de Bohème. La France entrainée par une fausse Politique ne borna pas sa médiation à la Hongrie seule; elle fit encore tout au monde pour détacher l'Union Evangélique des intérêts du Roi de Bohème.

Le Duc Maximilien de Bavière que l'Empereur avait sçu mettre dans son parti, ayant rassemblé

du coté de Donawerd toutes les
forces de la Ligue, les Princes Unis
alliés du Roi de Boheme jugerent
à propos de réunir aussi leurs Troupes,
et vinrent camper aux environs de
Langenau sous les ordres du Margrave
d'Anspach. On se croyait deja à la
veille d'une bataille entre les deux
Armées, lorsque cette même Ambassade
de France qui avait porté les Hongrois
à mettre bas les armes, se rendit à
l'Assemblée des Princes Unis, et les
engagea aussi à mettre bas les armes.
La paix se conclut en 620. à Ulm
entre l'Union et la Ligue. L'Electeur

Palatin y fut compris quant au Palatinat.

L'Empereur restait ainsi le maitre d'employer les forces de la Ligue contre le Roi de Bohême en attaquant le Palatinat par les Espagnols, qui n'entraient pour rien dans le Traité d'Ulm.

On accuse le Duc de Luynes premier Ministre de Louis XIII. de s'être laissé corrompre par les Espagnols pour donner les mains à un traité aussi préjudiciable aux vrais intérêts de la France.

Immédiatement après le Traité

d'Ulm le Duc de Baviere entra dans la haute Autriche à la tête d'une Armée de 30,000 hommes. Maitre de cette Province, il se jetta sur la Bohême. Il réunit ses Troupes à celles de l'Empr. pour donner la chasse à l'Armée de Bohême commandée par le Prince d'Anhalt. Cette derniere fit sa retraite sur la montagne blanche auprès de la Ville de Prague, où elle fut attaquée par les Impériaux le 8. Novr. 1620. et dispersée au bout d'une heure.

Le Roi de Bohême se sauva à Berlin, et de là en Hollande. Toute la Bohême subit la loi du

Vainqueur. Bucquoy reconquit la Moravie. L'Electeur de Saxe soumit la Lusace, et la Silésie. Jean George Margrave de Brandebourg et ancien Evêque de Strasbourg ayant fait de vains efforts pour conserver la Silésie au Roi de Bohême fut chassé de cette Province, et toutes les terres que la maison de Brandebourg y avait possédées, furent confisquées au profit de l'Empereur. C'est de là que le Roi de Prusse dériva depuis sa prétension sur la Silésie.

Le premier soin de l'Empereur après la bataille de Prague, fut

de rétablir partout la Religion Cath.e
Par un Edit publié en 1621. il chassa
les Ministres Protestans de la Bohême,
et enjoignit en 1627. à tous les Protestans
de sortir de ce Royaume, à moins qu'ils
ne préférassent d'embrasser la Religion
Catholique. Il fit aussi condamner à
mort et exécuter en 1621. à Prague, quantité
de Seigneurs Bohemiens. Un plus
grand nombre fut proscrit, et leurs biens
confisqués.

Pendant que tout cela se passait
dans les Pays héréditaires de l'Emp.r,
Spinola envahit le Palatinat à la tête
d'une Armée Espagnole. Les Princes

Unis se voyant alors joués par le Traité d'Ulm rassemblerent leurs Troupes et vinrent camper à Oppenheim. Mais comme ils se sentoient trop foibles, ils eurent recours à la médiation de l'Electeur de Mayence et du Landgrave de Hesse-Darmstadt pour conclure à Mayence le 12 Avril 1621. un Traité avec Spinola, qui portoit que les Princes Unis sortiroient du Palatinat et n'aideroient plus en aucune maniere l'Electeur Palatin. C'est ainsi que l'Union disparut.

L'Electeur Palatin abandonné de l'Union et de toutes les puissances

ses Alliés, trouva au sein de l'Allemagne, trois zélés partisans, qui oserent hautement epouser sa querelle. Ces partisans étaient le Comte de Mansfeld, l'Administrateur de Halberstadt et le Margrave de Bade.

L'Electeur instruit des differents mouvements, qui se faisaient en sa faveur, sortit du fond de son Exil, et se rendit dans le Palatinat pour y joindre Mansfeld. Tilly campait du coté de Wiseloch, où il fut attaqué par Mansfeld le 29. Avril 1622. Ce dernier finit en faite rallia ses troupes, derriere le Village de Mingelsheim

et attaqua Tilly avec tant de vivacité, qu'il le força à faire sa retraite. Tilly prit bientôt sa revanche sur le Marg-grave de Bade, qui au lieu d'agir conjointement avec le Mansfeld croyait pouvoir tenir seul la campagne. Il lui livra bataille le 6 Mai entre Heidel-bronn et Wimpfen. Le Margrave se rétrancha avec ses chariots et se défendit avec tant de bravoure, que les Troupes de Tilly allaient plier, lors-qu'un boulet de canon tiré du camp ennemi fit sauter en l'air 5 Chariots de poudre, mit la confusion dans l'Armée du Marggrave et décida

la Victoire en faveur de Tilly.

Une nouvelle défaite que l'Administrateur d'Halberstadt essuya le 19. Juin près de Hochst de la part de Tilly et du Général de Cordoue découragea entièrement l'Electeur Palatin, qui prit alors le parti de délivrer un acte au Comte de Mansfeld et au Prince de Brunswic, par lequel il les délia du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté, et les licentia résolu de ne plus employer que les prières et les supplications pour fléchir la Cour Impériale et pour l'engager à lui accorder son retablissement.

Le Margrave de Bade se retira à Strasbourg, Mansfeld et l'Administrateur dirigerent leur route du côté des Pays-Bas pour y aller joindre le Prince d'Orange. Le Général de Cordoue les attaqua dans leur marche aux environs de Fleurus le 29 Aout. La bataille ne fut point décisive. Chaque parti s'attribua la Victoire. L'Administrateur y perdit le bras gauche qu'il se fit couper au son des trompettes et des timbales. Mansfeld se retira dans la Frise Orientale. L'Administrateur alla en Westphalie et recommença à piller les Evêchés de

Paderborn et de Hildesheim.

Et la suite de ces succès Tilly entreprit le Siege de Heidelberg où il y avait Garnison Anglaise. Il força la Ville le 6. Sept.^re et la livra au pillage. Une partie de la Bibliothèque Electorale passa à Munich, mais la partie principale que le Cardinal Carafa avait obtenue pour le Pape, fut trans-portée à Rome.

Manheim se rendit à la suite d'un siège de 6 semaines, et il ne resta plus à l'Electeur que la seule Ville de Franckenthal. Cette Ville défendue

par une forte garnison Anglaise eut
aurait fait traîner le siège, si les Espagnols
accoutumés à jouer le Roi Jacques
n'avaient trouvé moyen de se faire délivrer
la Ville par Traité signé avec lui au mois
de Mars 1623.

C'est ainsi que l'Electeur Palatin fut
dépouillé de ses Etats. Il ne lui restait
plus que la dignité Electorale. L'Empr.
en disposa en faveur du Duc de
Baviere dans la Diète assemblée à
Ratisbonne en 1623. En vain les Etats
lui représentèrent-ils, qu'il n'était pas
juste d'envelopper dans la même disgrace
les fils et les agnats de l'Electeur, qui

avaient un Droit acquis à l'Electorat.
L'Empereur persista dans sa résolution
en déclarant qu'il ne conférait cette dignité
au Duc de Bavière, qu'ad Interim, et
jusqu'à ce qu'on eût examiné plus à fond
le droit des enfans et des agnats de l'Electeur
Palatin. L'Investiture solemnelle fut
conférée au Duc le 25. Fevr. 1623.

Quant au Palatinat il fut partagé
entre les Ennemis de la maison Palatine.
Le Duc de Bavière et les Espagnols
en eurent la principale part.

Enfin Tilly ayant défait l'Adminis-
-trateur dans une bataille qu'il lui livra
le 6. Août 1623. près de Stadlo dans

l'Evêché de Münster, ce dernier se sauva en Hollande, et il ne resta dès lors plus d'Ennemis à combattre à Ferdinand; cependant ce Prince ne jugea pas à propos de se desarmer.

Ses Troupes se répandirent par une grande partie de l'Allemagne et exigerent partout de fortes contributions. Les Protestans étaient foulés dans les Pays héréditaires de l'Empereur et les Ministres chassés partout; les biens Ecclésiastiques dont les Protestans emparés depuis la Paix de Religion leur étaient successivement enlevés par des Sentences prononcées par le Conseil Aulique.

Ce fut dans ces circonstances que le Roi de Dannemarc parut sur la Scene et qu'il forma une puissante Ligue pour arrêter les progrès de Ferdinand II. De là un nouveau Période de la guerre de 30 ans, le Période Danois /.

II. Periode Danoise
1625 — 1630.

Christian IV. Roi de Dannemarc avait plus d'un motif pour se mettre à la tête du parti Antiautrichien. Outre qu'il avait à craindre pour la sureté de ses propres Etats, il désirait encore de conserver à ses fils les Evêchés et Coadjutoreries de la Basse Saxe que l'Emp.r paraissait décidé à vouloir extorquer aux Protestants. Ayant assemblé en 1625. à Segeberg dans le Holstein les Etats de la Basse Saxe, il conclut avec eux une Ligue défensive contre l'Empereur. A la premiere nouvelle de cette Ligue,

l'Empereur mit une nouvelle armée sur pied, dont il donna le commandement à Wallenstein qu'il créa Duc de Friedlande. Ce Général qui devait seconder Tilly dans ses opérations, s'empara de Halberstadt, de Halle et du Pays de Magdebourg, pendant que Tilly prit Hameln et Minden.

Le Roi de Dannemarc partagea son armée qui était forte de 60000 Hommes en trois Corps. L'un de ces Corps destiné à ravager les Evechés Catholiques, fut confié à l'Administrateur d'Halberstadt: le second sous les ordres de Mansfeld fut envoyé sur l'Elbe.

pour repousser Wallenstein et porter la guerre dans les Pays héréditaires de l'Empereur; le Roi qui se trouvait à la tête du troisieme et principal Corps, se chargea d'observer Tilly en prenant poste sur le Weser. Ce Plan qui paraissait des mieux concertés, n'eut rien moins que le succès qu'on en avait attendu. L'Administrateur après quelques exploits peu importants tomba malade à Wolfen-büttel et y mourut le 6. de Mai 1626. agé de 30 ans.

Mansfeld attaqua le Pont de Dessau dans le dessein de s'emparer de l'Elbe et de couper les vivres à Wallenstein qui campait entre

Magdebourg et Dessau.

Ce Général le surprit pendant cette attaque et lui tailla en pieces, presque toute son Infanterie. Mansfeld après cette défaite qui est du 29. Avril 626. fit sa retraite dans la Marche de Brandebourg, où il recueillit les débris de son armée, et par le moyen des recrues qu'il fit, il la porta dans peu à 20,000 hommes. Il entra alors dans la Silésie pour se rapprocher de Bethlem-Gabor qui avait repris les armes. Mais tous ses projets furent déconcertés par l'activité de Wallenstein, qui le tint toujours en échec et le suivit sur ses pas jusqu'en Hongrie.

Mansfeld resserré de près par

Wallenstein prit enfin le parti de laisser à Gabor tout cequ'il lui restait de Troupes et suivi de peu de personnes, il dirigea sa route sur Venise. En chemin faisant il tomba malade et mourut dans un Village entre Zara et Spalatro en 1626. Pendant que tout cela se passait dans les Pays héréditaires, le Comte de Tilly poussa la guerre contre le Roi de Dannemarc. Il prit Minden et Gottingue et résolu de combattre le Roi, il vint joindre ce Prince auprès de la petite ville de Lutter dans le Pays de Brunswic. Il se donna la le 27. Aout 1626. cette fameuse bataille, où les Danois après avoir repoussé deux fois l'armée de Tilly,

furent défaits et laisserent 10000 hommes sur le Champs de bataille. Cette défaite ruina entierement les affaires du Roi de Dannemarc.

Wallenstein après avoir rendu le calme aux Pays héréditaires de l'Empereur vint seconder Tilly dans ses opérations. Le Roi trop foible pour leur tenir tête se vit réduit à se battre en retraite jusques dans l'interieur de ses Etats. Bientôt Tilly inonda de ses Troupes tout le Holstein, le Slesvic et la Jutlande et il ne resta aux Danois que les seules places de Crempen et de Gluckstadt. Dans le même tems Wallenstein s'étendit par la marche de Brandebourg, par le

Mecklenbourg et la Poméranie en exigeant partout de fortes contributions.

Enhardi par ces succès, l'Empereur s'érigea en Dictateur. Il enleva aux Protestants l'Archevêché de Magdebourg, l'Evêché d'Halberstadt et l'Abbaye de Hirschfeld, pour les donner à son fils Léopold Guillaume Evêque de Strasbourg et de Passau. Il transfera en 1628. le Haut Palatinat sur l'Electeur de Baviere pour le dédommager des frais de la guerre, qui se montaient à 13 millions de florins et retira en même temps la Haute Autriche qu'il lui avait d'abord hypothequée pour cette somme. Il attribua au même quatre baillages du Bas Palatinat,

entr'autres Heidelberg et Manheim; et quant à la Dignité Electorale qu'il ne lui avait conférée en 1623. que provisionnellement, il la lui conféra à toute perpétuité pour lui, ses descendants et Agnats.

Enfin il engagea cette même année 1628. à Wallenstein le Duché de Mecklen-bourg pour les sommes que ce Général lui avait avancées. Il alla même jusqu'à accorder à Wallenstein dès l'année suivante l'Investiture formelle de ce Duché, dont il entendait dépouiller irrévocablement les Ducs de ce nom, une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Empire.

La Pomeranie quoiqu'elle n'eut

point pris parti dans la guerre,
fut neanmoins l'inondée de Troupes
Impériales et l'Empereur paraissait décidé
à vouloir se saisir de cette province lors
du décès du dernier Duc qui était Bogis-
-las XIV. et qui manquait d'héritiers féodaux.
Dans ces vues, l'Empereur cherchait
à se rendre maître de la Ville de Stralsund,
excellent port de mer sur les côtes de la
Poméranie. Il exigea qu'elle admit garnison
Impériale et qu'elle paya une grosse somme.
La Ville s'étant refusée à ces demandes
de l'Empereur, elle fut assiegée par
Wallenstein. Le Roi de Suède
voyant que ses intérêts ne permettaient
point, que cette Ville tomba au pouvoir

de l'Empereur envoya des troupes au secours des Assiégés et leur fournit des munitions de guerre. Wallenstein fut obligé de lever le siege après y avoir perdu plus de 12000 hommes.

L'Empereur enorgueilli par ses succès ne poussa que foiblement la guerre de Dannemarc, il fit même de gros détachement de ses Troupes en Italie et en Pologne. Les Danois en profiterent pour chasser les Impériaux de plusieurs Places, et remporterent même differents avantages sur eux dans des combats maritimes. Tilly échoua au siege de Krempen et de Gluckstadt, et

l'Empereur d'alors se montra disposé à faire la paix avec le Dannemarc. Cette Paix fut conclue à Lubeck le 22 May 1629. Le Roi de Dannemarc rentra dans ses Etats. Il promit de ne plus se mêler dans les affaires Germaniques qu'autant que sa qualité de Duc de Holstein le pourrait exiger. Il ne fut d'ailleurs question dans cette paix, ni de la Sureté de la Mer Baltique, ni du rétablissement des Ducs de Meklenbourg, dont les intérêts ainsi que ceux des Etats de la Basse Saxe étaient sacrifiés à la vengeance de l'Empereur. Les Ministres du Roi de Suède ayant demandé d'etre admis aux Conférences de Lubeck.

l'Empereur défendit de les y renvoir.

La Paix de Lubeck fut precédée du fameux Edit de restitution publié le 28. Avril 1629. Les principaux différens qui s'étaient élevés entre les Catholiques et les Protestants sur l'interprétation de la paix de Religion etaient décidés par cet Edit au seul gré de l'Empereur. L'Edit enjoignit aux Protestants de rendre tous les biens Ecclésiastiques immédiats et médiats, dont ils s'étaient emparés depuis la Paix de Religion. Il y fut décidé que la paix ne regardant que les seuls immédiats, les sujets Protestants des Princes Catholiques ne

pourraient pour l'invoquer en leur faveur ; enfin que les Calvinistes n'y auraient aucune part, la paix se restreignant aux seuls adhérants de la confession d'Augs-bourg.

C'est à cette époque que l'Empereur Ferdinand II. se trouvait au faite de la prospérité et de la grandeur et sur le point de renverser le systême Germanique. Si ce Prince avait réussi alors à dépouiller les Protestants des biens Ecclésiastiques, et à mettre en exécution les autres chefs de l'Edit, dont nous venons de parler, le parti Protestant aurait succombé en Empire, et personne n'aurait plus osé

lever la voix contre la maison d'Autriche.
Deja Wallenstein parlait en maitre, et disait hautement, qu'il fallait mettre les Electeurs sur le pied des Grands d'Espagne. Il entretenait aux depens des Princes d'Empire une Armée de 150,000 Hommes et exigeait des contributions à sa fantaisie sans avoir égard ni aux Loix de l'Empire ni aux ordres de l'Empereur. Les Soldats pillaient impunement les Villes, et si quelque Etat osait se plaindre, Wallenstein repondait, que l'Empereur aimait mieux avoir des sujets pauvres que rebelles.

Enfin l'Empereur pour arreter ces plaintes et pour retablir s'il fut possible

la paix et la bonne harmonie entre lui et les membres du Corps Germanique, convoqua en 1630. une Diète Electorale à Ratisbonne. L'Empereur, les trois Electeurs Ecclésiastiques, et l'Electeur de Baviere s'y trouverent en personne. Les Electeurs de Saxe et de Brandebourg irrités par l'Edit de Restitution se contenterent d'y envoyer leurs Ambassadeurs. Le principal but de l'Empereur en convoquant cette Diète étoit d'engager les Electeurs à se prêter à l'Election de son fils Ferdinand en qualité de Roi des Romains: il y échoua par l'opposition des Electeurs de Saxe

et de Brandebourg, ainsi que de celui de Baviere. Ce dernier étoit mécontent de l'Empereur, parcequ'il donnoit toute sa confiance à Wallenstein sans avoir aucune déférence pour les conseils de l'Electeur.

Il fut question dans cette Assemblée de l'invasion du Roi de Suede, qui venoit de faire sa descente en Pomeranie; mais l'Empereur envisagea cette invasion comme une affaire peu importante qui méritoit à peine de fixer son attention.

Tous les Electeurs se réunirent à demander à l'Empereur le Congé de Wallenstein. Ce Général avoit achevé

d'aigrir les esprits contre lui en se présentant en sa nouvelle qualité de Duc de Meklenbourg à la Diète, et en y étalant un faste qui ne pouvait que choquer les Electeurs. On rapportait à lui la cause des maux et des désordres dont on se plaignait en Empire, et on le qualifiait sans aucun détour de rebut de Genre humain. L'Empereur espérant de pouvoir gagner les Electeurs en leur sacrifiant Wallenstein, résolut d'ôter le commandement à ce Général. Il envoya le Comte de Werdenheim et le Baron de Questenberg à Memmingen où Wallenstein s'était retiré, afin de l'engager à donner sa démission. Wallenstein

dissimula ses ressentiments dans la persuasion où il était, que l'Empereur ne tarderait pas de se repentir de sa démarche.

L'Empereur pour remedier entierement aux Griefs, dont les Etats se plaignaient, fit aussi une grande reforme dans ses Troupes. Il congédia une partie considérable de son Infanterie et environ 1000 Chevaux et ne conserva sur pied que 29000. hommes. L'Armée de la Ligue fut réduite à 13,000. Il est inconcevable que l'Empereur ait pu en agir de la sorte dans l'instant même où il se voyait attaqué par ennemi tel

que Gustave Adolphe. Leon Brulart
Ambassadeur du Roi de France et le
Père Joseph Capucin un des plus fins
et rusés politiques de son temps envoyés
tous les deux de sa part à la Diète de
Ratisbonne n'eurent pas peu de part
à toutes ces délibérations de la Diète./.

III Periode Suedoise
1630 ——— 1635.

Gustave Adolphe Prince d'un génie supérieur faisait alors avec succès la guerre au Roi de Pologne, qui lui contestait le trône de Suède. Il comptait déja la Livonie et la Prusse au nombre de ses conquêtes. Mais voyant depuis que l'Empereur preparait des fers à l'Allemagne et à tout le Nord, et qu'il visait ouvertement à l'Empire de la Mer Baltique, il s'arrêta au beau milieu de ses victoires pour opposer une Digue à l'ambition Autrichienne. Il y fut excité par la Cour de

France et par le Cardinal de Richelieu, qui voyait avec jalousie la grande prépondérance de l'Empereur. Le baron Charnassé Envoyé au Roi de Suède négocia entre lui et le Roi de Pologne une trève de Saint signée au camp du Roi de Suède le 5. Septembre 1629. Le même Ministre ménagea depuis un traité d'Alliance entre la France et la Suède, en vertu duquel la France s'engagea à payer annuellement au Roi de Suède une somme de 240,000 Richsdalers à titre de subside aussi longtems que durerait la guerre.

Le Roi de Suède en prenant les armes contre l'Empereur, publia un

Manifeste où il exposa les motifs de sa conduite. Il y allégua entr'autres que les démarches de l'Empereur tendaient ouvertement à anéantir le parti Protestant et à renverser le Systême Germanique, à la conservation duquel toutes les puissances étaient intéressées.

Gustave fit descente dans l'Isle de Rügen le 24 Juin 1630. à la tête d'une Armée de 15,000. hommes. Il passa de là dans l'Isle d'Usedom et dans la Poméranie. Le Duc ayant balancé pendant quelque tems finit par signer le 10 Juillet un traité d'Alliance avec le Roi. A la suite de ce Traité

les Impériaux furent chassés de toutes les places qu'ils tenoient dans la Pomeranie, et le Roi s'avança dans le Duché de Mecklenbourg, dont il délogea les garnisons de Wallenstein et rendit ensuite le Duché aux Princes de ce nom. Il se trouva en personne à la cérémonie de leur nouvelle installation qui se passa à Gustrow.

Arrivé au Brandebourg, le Roi offrit son Alliance aux deux Electeurs de Brandebourg et de Saxe; mais ni l'un ni l'autre de ces deux princes ne temoigna d'envie d'accepter ses offres. L'Electeur de Saxe convoqua pour le mois de fevrier 1631. une Assemblée

de tous les Etats Protestants à Leipsic et y conclut avec eux une Ligue, dont les principaux Articles portaient: qu'on s'opposerait de la part des Alliés aux contributions, exactions, passages et logements de Troupes arbitraires et illégales des Impériaux; qu'on repousserait la force par la force, et qu'on mettrait une armée sur pied afin de se donner des secours mutuels en cas de besoin. Par le moyen de cette Ligue l'Electeur comptait tenir la balance entre l'Empereur et le Roi de Suède et se rendre ainsi l'arbitre de la paix.

Mais ce rôle fort beau en lui même ne convenait guères au génie borné de

l'Electeur, et il était aisé de voir, qu'il serait la Victime de sa politique.

L'Empereur sur le refus que firent les Alliés de Leipsic de renoncer à leur Ligue, envoya le General de Furstenberg qui força les Etats Protestants de la haute Allemagne de congédier leurs troupes et de payer de fortes sommes d'argent à l'Empereur.

Tilly alla assiéger Magdebourg dans l'espérance d'y attirer le Roi de Suede, et de se ménager ainsi l'occasion d'en venir à une bataille. Il entreprit ce siége sur la fin de l'an 1630. Les Citoyens qui se reposaient sur le Roi de Suede

et le secours qu'il leur amenerait, se défendirent courageusement, et quoique resserrés par Tilly ils se refuserent constamment à toutes les sommations qu'il leur fit. Enfin ce Général emporta la Ville d'assaut le 10 de Mai 1631. Les Citoyens se battirent en désespérés même après la prise de la Ville. Mais Falckenberg leur Commandant ayant été tué et le feu mis à plusieurs maisons par ordre de Pappenheim, ils perdirent enfin courage. Les Soldats furieux expierent alors leur rage par le fer et par le feu. Tous les habitans à l'exception de 400. furent passés au fil de l'épée. La Ville fut ruinée

fond en comble et il n'en resta que la Cathédrale et quelques cabanes de pêcheurs.

Le Roi de Suede se disculpa par un manifeste de n'avoir pas secouru la Ville. Il en rejetta la faute sur les Electeurs de Brandebourg et de Saxe, qui non seulement s'étoient refusés d'entrer en Alliance avec lui, mais qui n'avoient pas même voulu lui donner les suretés nécessaires pour son passage.

Ennuyé des lenteurs que lui faisoit éprouver l'Electeur de Brandebourg

il prit enfin le parti de marcher directement sur Berlin, et força ainsi l'Electeur de lui accorder le droit de garnison à Spandau et le libre passage à Custrin. Le Roi établit ensuite son camp à Werben à l'endroit même où la Havel se jette dans l'Elbe. Le Landgrave de Hesse-Cassel vint l'y trouver et fut un des premiers Princes d'Allemagne, qui entra en Alliance avec lui. Cette Alliance est du 12. Aoust 1631.

Tilly instruit de la marche du Roi de Suède vint l'attaquer dans son camp de Werben; mais ayant été

repoussé avec perte, il prit la resolution d'attaquer l'Electeur de Saxe afin d'obliger le Roi de quitter sa position sur l'Elbe qui étoit des plus avantageuses. Il commença par sommer l'Electeur de renoncer à la Ligue de Leipsic. Celui-ci s'y étant refusé, il entra dans son Pays à la tete d'une Armée de 40,000. hommes. Il se rendit maitre de Merseburg et de Leipsic. L'Electeur établit son camp à Torgau et députa Arnheim au Roi de Suède pour l'engager à le secourir.

Le Roi après quelques difficultés

signa l'Alliance et vint faire sa
jonction avec l'Electeur près de
Dieben entre Wittenberg et Leipsic.
Les deux Armées combinées mar-
-cherent directement sur Leipsic. L'aile
droite était commandée par le Roi
et la gauche par l'Electeur de Saxe.
Tilly comptait éviter la bataille jusqu'à
ce qu'il aurait renforcé son Armée; mais
le Général Pappenheim qui ne faisait
que peu de cas de la bravoure de
l'Ennemi et particulierement des Saxons
nouvellement enrolés se porta trop en
avant avec la Cavallerie qui était sous
ses ordres, et força par là Tilly

de s'engager malgré lui dans une
action qui se passa le 7. Septembre
1631. dans les Champs appellés
Breitenfeld aux environs de Leipsic.
Les Saxons qui tenaient l'aile gauche
furent mis en fuite; L'Electeur se
sauva à Eulenberg, et les Impériaux
se croyaient deja maîtres du champ de
bataille, lorsque Gustave Adolphe
sçut si bien manoeuvrer à la tête des
Suedois, qu'il finit par remporter une
victoire complette. Tilly dangereusement
blessé se retira à Hall et se fit trans-
-porter de là à Halberstadt. Sept
mille, six cent hommes furent tués

du côté des Impériaux sans compter ceux qui périrent dans la fuite. Leipsic ouvrit ses portes à l'Electeur, et le Roi en poursuivant les fuyards jusqu'à Hall se rendit maitre de cette place.

Ce fut à Hall, que le Roi tint Conseil avec l'Electeur de Saxe sur la conduite à observer dans la continuation de la guerre. On arreta que les Saxons marcheraient dans la Silésie et dans la Bohème, pendant que le Roi de Suède porterait la guerre en Franconie et dans les autres Provinces de l'Empire. L'Electeur de Saxe

aurait mieux aimé d'aller lui même du côté de l'Empire, mais le Roi qui se méfiait de la bravoure des Troupes Saxonnes, fut d'un avis contraire. En effet il aurait été imprudent d'envoyer les Saxons contre Tilly qui avait rassemblé de rechef une armée de 60000 hommes, eux qui à peine avaient soutenu le premier choc de cet habile Général à la journée de Leipsic. Le Roi ne pouvait pas prévoir, que l'Armée de Tilly par des raisons qu'on ne connoit pas, se disperserait sans coup férir.

Gustave ne trouvant point d'opposition

de la part de Tilly, parcourut en
Vainqueur les Provinces de franconie, du
haut Rhin, de Suabe et de Bavière.
Toutes les Villes lui ouvrirent leurs
portes, et les Princes Protestants s'empressèrent
à l'envie d'entrer en Alliance avec lui. Maître
de Wirtzbourg, de Nuremberg et de francfort,
il dirigea sa route sur le Rhin et dans
le Palatinat. Il passa le Rhin aux
environs d'Oppenheim à la vue des
Espagnols qui n'oserent pas lui disputer
le passage. Une Colonne surmontée
du Lion Suèdois érigée dans le Rhin
à quelque distance d'Oppenheim entre
Stockstadt et Gernsheim conserve encore
aujourdhui la memoire de ce passage.

Gustave s'empara depuis de Mayence et de plusieurs villes du Palatinat et de l'Alsace. L'Electeur Palatin sorti du fond de son exil, vint trouver le Roi à Francfort au commencement de l'année 1632. Il avait alors tout lieu de se flatter de se voir enfin rétabli dans ses Etats, lorsqu'il mourut à Mayence le 9. Nov.re 1632. À la suite de ces conquêtes le Roi dirigea sa marche contre Tilly qui avait pris poste sur le Danube. Il prit Donawerd et passa le Lech le 15 Avril 1632. malgré les efforts de ce Général qui eut alors 1000 ou 1200 hommes de tués et fut lui même blessé dangereusement. Il mourut de ses

blessure à Ingolstadt trois jours après l'action. Le Roi attaqua ensuite la Baviere, fit une tentative sur Ingolstadt, où il courut risque de la vie, et poussa jusqu'à Munich, dont il se rendit maitre le 17 Mai.

Pendant ces succès du Roi de Suède, les Troupes Saxonnes commandées par Arnheim s'étaient portées dans la Bohême où elles s'emparerent de plusieurs places, et entr'autres de Prague Capitale du Royaume. Leur ardeur se rallentit depuis et Arnheim tomba dans une parfaite inaction. Le Roi exhortait envain ce Général de

profiter de la consternation des Impériaux pour pénétrer dans la Moravie et dans l'Autriche. Arnheim perdit son tems à Prague et donna tout le tems à l'Empereur d'établir une garnison à Pilsen et de mettre une nouvelle armée sur pied. Le commandement de cette Armée fut confiée à Wallenstein qui ne l'accepta que sous les conditions les plus dures.

Ce Général entra depuis dans la Bohême, où il reprit sur les Saxons Egra et Prague, et les chassa dans peu de tout ce Royaume. Il marcha ensuitte contre le Roi dans l'intention de lui livrer bataille. Le Roi qui

avait pris une position avantageuse du coté de Nuremberg, jugea à propos de se renfermer dans son Camp pour attendre l'arrivée de différents détachements qui devaient renforcer son armée. Oxenstirn, Banner et le Prince de Weimar étant successivement venus le joindre, il sortit de son Camp résolu de combattre Wallenstein. Ce Général se tint alors à son tour sur la défensive, le Roi l'attaqua à différentes reprises au mois d'Aout 1632. sans avoir pu le forçer de ses retranchements.

Ce Prince renonça enfin à son entreprise pour marcher du coté de

Donawert, dans le dessein de trans-
-férer de nouveau le théatre de la guerre
dans la Baviere et dans la haute
Autriche. Wallenstein au lieu de suivre le
Roi dirigea son attaque contre l'Electeur
de Saxe. Réuni à Gallas et à Pappenheim
il marcha droit à Leipsic, dont il se
rendit maitre le 12. Novembre 1632.
L'Electeur rappella alors ses Trouppes
de Silésie et implora de nouveau l'assis-
-tance du Roi de Suède. Ce Prince
quoiqu'il n'eut aucun lieu d'etre satisfait
de la conduite de l'Electeur et de ses
Généraux, ne tarda cependant pas de
le secourir de peur que l'Electeur resserré

de près par Wallenstein ne prit le parti de s'accomoder à tout prix avec l'Empereur.

Il abandonna donc pour un moment son projet de pénétrer dans l'intérieur des Etats d'Autriche, pour marcher à grandes journées contre Wallenstein. Il établit d'abord son camp à Naumbourg, pendant que Wallenstein campait à Weissenfeld. Ce dernier Général s'étant porté du coté de Leipsic, le Roi s'avança à Lutzen résolu de livrer bataille aux Impériaux avant le retour du Général Pappenheim, qui avait été détaché de l'Armée Impériale.

Cette bataille se donna le 16. Nov.^e

1632. Le Roi fut tué au premier choc. Les Auteurs ont parlé diversement de sa mort. Pufendorf en charge ouvertement le Duc de Saxe-Lauenbourg. Quoiqu'il en soit, la bataille fut des plus sanglantes. Les Suédois désirant de venger la mort de leur Roi combattirent en furieux. La Victoire allait se décider en leur faveur; lorsque l'arrivée subite du Comte de Pappenheim renouvella le combat qui fut des plus acharnés. Une blessure mortelle que reçut ce Général et dont il mourut le lendemain rallentit le courage des Impériaux, qui abandonnerent enfin aux Suédois le champs de bataille. Wallenstein se retira pendant la nuit à Leipsic

et se rendit delà dans la Bohême.
Le nombre des tués fut de 9000 hommes
de part et d'autre.

La seule circonstance de la mort
du Roi fit perdre aux Suedois tout
l'avantage de cette Victoire. Plusieurs
de leurs Alliés en Empire sembloient
dès lors désirer la paix. Le Chancelier
Oxenstiern eut besoin de toute sa sagesse
pour maintenir le parti Suedois. Ce
Grand homme convoqua au commencement
de l'an 1633. les Etats des 4 Cercles
Supérieurs à Heilbronn. Il y renouvella
l'Alliance de ces Etats avec la couronne
de Suede, et la direction générale des

affaires lui fut attribuée de la part des Alliés. La France envoya Mr. de Feuquieres à Heilbronn. On y convint d'un nouveau traité d'Alliance entre ces deux Couronnes.

La guerre fut continuée vigoureusement par les Suedois sous la conduite du Duc de Weimar, de Gustave Horn et de Jean Banier tous les trois Elèves de Gustave Adolphe. Wallenstein affaibli par la bataille de Lutzen, se borna à défendre l'entrée de la Bohême. Il battit cependant les Suedois près de Steinau en Silésie le 18. d'Octobre 1633. et s'empara alors

de plusieurs places de cette Province.

La lenteur que mit Wallenstein dans la poursuite de la guerre, donna lieu de repandre des soupçons sur sa conduite. Les services de ce Général étaient devenus onereux à l'Empereur, à cause du pouvoir excessif qu'il s'était attribué. On l'accusa d'avoir des intelligences secrettes avec les ennemis de l'Empereur. Les Espagnols, l'Electeur de Baviere et les Jesuites se réunirent contre lui et deciderent enfin l'Empereur à lui oter le commandement et à le donner à son fils Ferdinand Roi d'Hongrie. Wallenstein en ayant eu avis, fit sous main des demarches

qui tendaient à soulever les troupes. Il assembla les Colonels et autres Chefs de l'Armée à Pilsen et leur fit signer un écrit, par lequel ils s'engagerent de ne jamais l'abandonner. L'Empereur le proscrivit et ordonna au Commandant d'Egra appellé Gordon de le lui livrer mort ou vif. Gordon qui devait toute sa fortune à Wallenstein, invita à souper tous ceux qu'il savait etre les plus affidés à ce Général et les fit assassiner. Il envoya ensuite des Trouppes avec un Colonel qui surprit Wallenstein le 25. Fev.r 1634. pendant qu'il était au lit et le tua à coups de pertuisane.

Après la mort de Wallenstein, les Saxons sous les ordres du Général Arnheim reprirent la Lusace et firent invasion en Silésie. Ils défirent les Impériaux à Liegnitz le 3 Mai et leur tuèrent plus de 4000 hommes. Mais le jeune Roi d'Hongrie que l'Empereur venait de charger du commandement en chef, rétablit bientot les affaires. Ce Prince attaqua Ratisbonne et donna la chasse au Duc de Weimar, qui se sentait trop foible pour oser lui tenir tête. Le Duc réuni depuis au Général Horn fit des efforts pour secourir Ratisbonne; mais le jeune

Roi poussa si vigoureusement le siège, qu'après avoir livré 7 assauts il se rendit maître de la Ville le 26. Juillet. Il délogea alors les Suédois de toute la Baviere, et en passant le Danube, il entra dans la Suabe et forma le siège de Nordlingue. Le Duc de Weimar et Gustave Horn ayant établi leur camp à Bopfingen rappellerent les différents détachements de leurs troupes et tinrent conseil de guerre sur le parti qu'il convenait de prendre. Gustave Horn était de l'avis qu'il fallait attendre le Rhingrave, qui amenait un puissant renfort; mais la vivacité du Duc de Weimar

ne s'accomodait point de cet retard.
Il soutenait qu'il fallait livrer bataille
sans aucun delai pour dégager la
Ville de Nordlingue, dont la conservation
était de la derniere importance. L'avis
du Duc de Weimar ayant prévalu
on engagea l'action le 6. de Septembre.
Les Suedois eurent d'abord quelque avan-
-tage, mais la bataille s'étant renouvellée
le lendemain, ils furent entierement défaits
et perdirent plus de 6000 hommes
sans compter les prisonniers. Nord-
-lingue se rendit le jour suivant. Le
Duc de Weimar eut toute la peine
du monde pour se sauver. Gustave Hom
fut fait prisonnier de guerre. Cet

Impériaux s'emparerent après cette victoire de plusieurs Villes de Suabe et de Franconie. Les affaires des Suédois et des Princes leurs Alliés prirent une tournure tout à fait défavorable. Oxenstiern vit tous ses projets aneantis. Le premier de tous les Alliés des Suédois qui leur tourna le dos fut l'Electeur de Saxe, qui entama aussitôt une négociation avec les Impériaux à Pirna et à Prague.

Le Traité fut signé à Prague le 30 Mai 1635. L'Electeur y donna les mains guidé par son gendre le Landgrave de Darmstadt qui

étoit Grand partisan de la maison d'Autriche. Nous allons donner le précis de ce Traitté, qui faillit porter un grand coup à la Réligion Protestante et à la liberté Germanique.

L'Amnistie qui y fut stipulée à l'égard de ceux qui avoient été impliqués dans la guerre, est des plus limitée. L'Electeur Palatin en est nommement excepté ainsi que tous les Etats d'Empire, qui avoient embrassé sa querelle, tel que les Comtes de Löwenstein, de Hohenlohe, d'Erbach, d'Isenbourg, le Duc de Wirtemberg, le Margrave de Baden-Dourlach, les Comtes d'Oettingen

de la Religion Calviniste, les Seigneurs de Freiberg, les Comtes d'Eberstein, de Nassau, de Hanau, de Lappenheim et de Wied. Tous ces princes et États d'Empire sont sacrifiés à la vengeance de l'Empereur, qui s'appropriait leurs terres, ou en disposait en faveur de ses créatures.

En général l'Empereur n'accordait le rétablissement qu'à ceux qui avaient été dépouillés depuis 1630, époque à laquelle les Suédois étaient entrés en Empire. L'Amnistie ne regardait non plus les sujets des pays héréditaires de l'Empereur, ni les exilés de Bohême

La Religion dans ces mêmes Pays est aussi conservée dans l'Etat, où elle se trouvait lors de la paix.

Quant aux biens Ecclésiastiques, dont les Protestans s'étaient emparés depuis la transaction de Passau et la Paix de Religion, il fut décidé, que la possession de ces biens se reglerait sur le pied du 12. Nov.^{re} 1627. et que cet arrangement durerait pendant 40 ans seulement, au bout desquels chaque parti rentrerait dans ses droits. Les Etats Protestants qui en vertu de cet arrangement restaient saisis des biens Ecclésiastiques

immédiats, étaient exclus à l'égard de ces biens de toutes les délibérations de la Diète ainsi que des Députations de l'Empire.

Il n'est pas question du tout de l'exercice de la Réligion Protestante dans les terres des Princes Catholiques. Les Réformés sont tacitement exclus de la paix de Prague. La dignité Electorale et le Haut Palatinat sont confirmés à l'Electeur de Baviere, ainsi que la partie du Bas Palatinat sont confirmés à l'Electeur de Bavière.

Les Ducs de Mecklenbourg sont rétablis s'ils se soumettent à la

paix. L'Electeur de Saxe reçut en dédommagement la Lusace, qui lui est cédée comme un fief mâle de la couronne de Bohême. Il est ajouté qu'au défaut des mâles de la branche Electorale cette Province passerait aux filles de cette branche, mais qu'il serait alors libre au Roi de Bohême d'user du droit de retrait en remboursant à l'Electeur la somme pour laquelle cette Province lui avait été originairement engagée. Cette somme montait à 72 Tonnes d'Or, c'est-à-dire à 7,200,000 florins.

Cette paix quoiqu'elle n'eut proprement été rédigée qu'entre l'Empereur seul et

l'Electeur de Saxe, doit avoir la force de Loi fondamentale et de Sanction Pragmatique en Empire, dès que la plupart des Etats y auraient donné leur consentement.

L'Empereur, l'Electeur de Saxe et tous les Etats d'Empire qui accéderaient à la paix, seraient obligés de réunir leurs forces contre ceux qui s'y refuseraient. Les Suédois s'ils ne se contentaient d'une somme d'un million environ qu'on leur offrait, seraient chassés par les forces réunies de l'Empereur et les Princes adhérans au Traité de Prague, que pour cet effet on mettrait incessamment sur pied une Armée de 80000 hommes.

La France s'était donnée toutes les peines imaginables pour détourner l'Electeur de cette paix. Mais ce Prince ne consultait que ses intérêts particuliers, et prêtant l'oreille aux insinuations du Landgrave son gendre resta ferme dans la résolution de conclure avec l'Empereur.

Quelque préjudiciable que fut ce Traité au parti Protestant, l'exemple de l'Electeur de Saxe, et plus encore la situation facheuse des affaires de la Suède fit tant d'impression sur les Princes et Etats d'Empire, qu'ils s'empresserent à l'envie d'accepter la paix

et de faire leur accomodement avec l'Empereur. Il n'y eut que le seul Land-grave de Hesse Cassel qui resta cons-tamment attaché au parti de la Suède.

Les Choses se trouvant dans cet état de crise, et les Suedois ayant tout à craindre de la supériorité du parti Autrichien, la France crut devoir lui prêter la main, afin de maintenir la Liberté Germanique et assurer par là le repos et l'équilibre de l'Europe. /.

IVe Période Française
1635 .... 1648.

Dès la défaite de Nordlingue, le Cardinal de Richelieu fit la proposition au Conseil de faire marcher des Troupes en Empire, au secours de la Suède. Il jugea à propos cependant de tirer parti du service qu'il rendait à cette couronne, et il obtint en 1634. la cession des places, que les Suédois tenaient en Alsace à l'exception de Benfelde. Cette condescendance de la Suède engagea le Cardinal à déclarer dès l'Année suivante la guerre aux Espagnols en envoyant en même tems

des Troupes Auxiliaires en Empire, sans déclarer pour cela la guerre à l'Empereur. Le Cardinal en usa ainsi par menagement pour la Cour de Rome, et afin de ne point choquer cette Cour en prenant hautement le parti protestant et en déclarant formellement la guerre à l'Empereur. Plusieurs Corps de Troupes françaises marcherent en 1635. en Empire. Ce Ministre crut aussi devoir s'attacher plus particulierement le Duc de Weimar; pour cet effet il s'engagea par Traité du 26. Octobre 1635. à lui payer annu-ellement 4. millions de subsides pour etre employés à l'entretien d'une

Armée de 18000 hommes, qu'il commanderait sous l'autorité du Roi.

En 1636. se donna la bataille de Witstock dans la Marche de Priegnitz, où le Général Banier défit les Saxons réunis aux Impériaux, l'Infant.e Impériale fut taillée en pieces. Les Suedois se rendirent maitres d'Erford et ravagerent toute la Misnie. L'Emp.r prit enfin le parti de déclarer formellement la guerre à la france.

Une Diete Electorale assemblée sur ces entrefaites à Ratisbonne procéda le 22. Decembre à l'Election de Ferdinand Roi d'Hongrie fils

de l'Empereur à la dignité de
Roi des Romains.

Ferdinand II. mourut le 15. Fevr.
1637. six semaines après l'élection
de son fils. Les historiens louent
la libéralité, la clemence et la magnanimité
de ce prince.

Les Catholiques exaltent son
zèle pour la réligion de ses ancêtres;
au lieu que les Protestans lui reprochent
son devouement pour les Jesuites
et son esprit d'intolérance, qui fut
en partie cause des malheurs que
l'Allemagne essuya sous son regne.

La politique visait au bouleversement de la Constitution Germanique. Il fut le premier des Empereurs qui pour augmenter le nombre de ses créatures à la Diète, imagina de créer 22. Princes 60 Comtes et 120 Barons du St. Empire.

Ferdinand III.

1637 .... 1657.

Ce Prince né à Groetz 1608. fut couronné Roi d'Hongrie en 1625. et Roi des Romains en 1636. Il s'étoit ménagé une haute réputation par le succès de ses armes contre la Suède dans la Campagne de 1634. La guerre continua sous lui et fut poussée avec une chaleur égale de part et d'autre.

Dès le mois de Janvier 1637. le Général Banier entreprit le

siege de Leipsic. Mais les
Généraux Hatzfeld et Goetz ayant
réuni leurs Troupes à celles de
l'Electeur de Saxe, il fut obligé de
lever le Siège pour se retrancher à
Torgau. Les Impériaux tournerent
alors toutes leurs forces contre ce
Général. Leur Armée par la jonction
du Général Gallas, Marazin et
du Comte de Schwartzenberg fut portée
à 60,000 hommes. Banier qui n'avait
que 14,000 H.es se trouva dans une
position fort critique. Il s'en tira
avec une adresse admirable, qui fit
un honneur infini aux talens de

ce Général. Il traversa à la vue de de l'Ennemi deux grandes rivieres, l'Elbe et l'Oder, sans avoir essuyé aucune perte considérable, et dirigea sa marche du coté de la Pomeranie. Sur le point d'entrer dans cette Province comme il passait la Warte du coté de Landsberg, il se vit devancé par les Impériaux. Sans être déconcerté à la vue du danger, la facilité de son génie lui suggéra bientot un moyen pour en imposer aux Ennemis. Il fit courir le bruit, qu'il allait gagner la Pomeranie par la Pologne, et pendant que les Impériaux se mettaient

en marche pour lui fermer ce passage, il repassa tranquillement l'Oder à une lieue au dessus de Custrin, et se joignit au Général Wrangel près de Suer. Cette retraite dont l'histoire offre peu de semblables couvrit Banier de gloire.

Cette année est mémorable par la mort de Guillaume V. Landgrave de Hesse-Cassel zélé allié de la Suède. Il confirma le Gouvernement de ses Etats pendant la minorité de son fils à la princesse Amélie Elisabeth de Hanau son épouse et mère du jeune Landgrave.

A peu près dans le même tems arriva la mort de Bogislas XIV. dernier rejetton de l'ancienne race de Pomeranie. Cette mort occasionna des demêlés entre les Suedois et l'Electeur de Brandebourg. Les Suedois prétendaient, que le Duché de Pomeranie leur appartenait soit par droit de conquête, soit en vertu des Traités faits avec le dernier Duc. D'un autre côté l'Electeur de Brandebourg formait des prétensions sur ce Duché qu'il fondait sur d'anciens Traités de succession, que ses prédécesseurs avaient faits avec les Ducs de Pomeranie.

Un événement intéressant de la

Campagne de 1638. est le siege de Brisac entrepris par le Duc de Weimar. Comme la position de cette forteresse était telle, qu'elle assurait aux françois la possession de l'Alsace et un libre passage en Allemagne, les Impériaux firent tous les efforts possibles pour faire échouer cette entreprise.

Le Duc voulant la réaliser entra en campagne dès la fin de Janv.r Il commença par s'emparer des villes forestieres. Il était sur le point de prendre Rheinfeld, lorsque les Impériaux commandés par le Généraux Savelli, Jean de Werth, Sperreuther, Enckenfort

et Furstemberg vinrent au secours de cette place. Il se donna le 28. fevr. une bataille à Beukenum à une demi-lieu de Rhinfeld. Le Combat fut sanglant et le succès à peu près égal de part et d'autre. Tout l'avantage des Impériaux fut d'avoir obligé le Duc de lever du moins pour un instant le siege de Rhinfeld.

Le Duc de Weimar ayant rallié ses Troupes du coté de Lauffenbourg attaqua une seconde fois les Impériaux le 3. Mars. La Victoire qu'il remporta fut complette. Les Généraux Impériaux Savelli, Jean

de Werth, Sperrenther et Luckenforst tomberent au pouvoir du Duc. Le siege de Rhinfeld fut renouvellé et la Ville forcée de se rendre le 23 mars. Fribourg en Brisgau eut le même sort le 11. Avril. La prise de ces deux places mit le Duc en état d'entreprendre le blocus de Brisac. Il construisit plusieurs forts dans le Voisinage, devasta tout le pays d'alentour et s'appliqua à couper les vivres à la Ville. Cette place envisagée comme imprénable étoit pourvue d'une Garnison nombreuse et commandée par un Reinach, Officier brave et expérimenté. Malheureusement

la Ville n'étoit pas bien fournie en vivres, et pour surcroît de malheur le principal Grenier sauta en l'air avec quantité de barils de poudre qui s'y trouvaient.

Savelli échappé de prison alla joindre le Général Goetz et tous les deux resolurent de faire une nouvelle tentative pour secourir les Assiégés. Ils se rendirent maitres de differents postes et trouverent moyen de faire entrer deux fois quelque secours de vivres dans la Ville. Le Duc de Weimar sortit alors de ses Lignes avec les deux tiers de son armée, et

attaqua les Ennemis le 9 Août près d'un Village nommé Wittenwyer.

Dans la confusion du combat, les Impériaux s'emparerent de l'artillerie du Duc de Weimar, et ce prince se rendit maître de celle des Impériaux. La bataille dura 8 heures de suite, et on fit de part et d'autre des prodiges de valeur. Enfin les Impériaux abandonnerent au Duc de Weimar le champs de bataille avec 800 chariots chargés de provisions, qu'ils s'étaient flattés de pouvoir faire entrer dans la Ville.

Bien loin le Duc de Weimar ressurra la Ville de plus près en

fit formellement le siège. Les Impériaux résolus de tout tenter pour sauver cette place, qui était le patrimoine des Archiducs et la clef de l'Allemagne firent une derniere tentative sous les ordres du Duc de Lorraine et les Généraux Lamboy et Goetz. Le Duc de Lorraine devait attaquer le camp du Duc de Weimar sur la rive gauche du Rhin, pendant que les deux autres Généraux l'attaqueraient sur la Rive droite. Mais le Duc de Weimar ayant eu avis de l'approche du Duc de Lorraine alla au devant de lui avec une partie de ses Troupes et le défit le 15. Octob.re à Thann dans la haute

Alsace à la suite d'une action meurtrière.
Les Généraux Goetz et Lamboy furent aussi repoussés le 24. du même mois à l'attaque des Lignes devant Brisac après un combat fort opiniâtre, dans lequel ils perdirent plus de 3000 h.es

Toutes ces victoires accélérèrent la prise de la Ville, qui se rendit par Capitulation le 13 Décembre après avoir souffert courageusement toutes les horreurs de la famine.

La réduction de Brisac combla de Lauriers, le Duc de Weimar, qui comptait se reserver cette place pour en faire le siege d'un nouvel Etat,

qu'il prétendait se former sur le Rhin.
La france fit de vains efforts pour
l'engager à lui livrer cette place. Mais
les projets de ce prince s'évanouirent
avec sa mort arrivée au commencement
de la Campagne de 1639. Il laissa
la réputation d'un des plus grands
Capitaines de son siecle, quoiqu'il n'eut
que 36 ans.

La france et la Suède se donnèrent
l'une et l'autre des mouvements pour
gagner l'Armée de Weimar. Les
Ministres d'Angleterre s'employerent
pour l'Electeur Palatin et l'Empereur
même fit quelques démarches pour la
mettre dans son service.

La France l'emporta sur tous les autres concourants. Elle conclut le 9. Octob: un Traité avec les Directeurs et les Troupes Weimariennes. Le Roi en leur payant les subsides convenus, les garda à son service et s'assura des places qui avoient été au pouvoir du Duc en Alsace et en Brisgau. Le Commandement en chef de cette Armée fut conféré au Duc de Longueville, qui eut sous lui du Hallier Lieutenant Général, le Vicomte de Turenne et le Comte de Guébriant, Marechaux de Camp.

Le Commandement de Brisac ayant été offert par le Roi au

Comte de Guébriant, il le refusa, et
sollicita lui même ce Commandement
pour le Général Major d'Erlach,
qui en fut pourvû.

L'Armée de Weimar resta
dans l'inaction pendant la Campagne
de 1639. En revanche Banier réuni à
Torstanson défit le 14 Avril les
Impériaux et les Saxons entre Zwikau
et Chemnitz. Banier entra en Bohême,
et après avoir renversé un Corps
que le Général Gallas lui opposa
il se porta directement sur Prague
dont il entreprit le siege. Il le leva
immédiatement après pour ravager toute
la Bohême. L'hyver qui survint

et l'arrivée du Comte de Hatzfeld
qui amena des Troupes fraiches de la
Westphalie, arrêterent les progrès
du Général Banier.

Au commencement de l'Année
1640. le Général Banier sortit de Bohême
à cause de la grande supériorité des
Impériaux, qui se trouvaient sous
les ordres de l'Archiduc Léopold
Guillaume, frere de l'Empereur, et de
Piccolomini.

Dans sa retraite en Misnie,
il essuya un échec. Neuf Regiments
commandés par le Général Wittemberg
furent attaqués et défaits près de

Plauen par le Général Bredaw.

Banér, pour pouvoir faire tête aux Impériaux, prit alors le parti de faire sa jonction avec le Duc de Longue-ville. Elle eut lieu à Erfort le 6 Mai.

Les Armées combinées marcherent à l'Ennemi qui campoit à Salfeld, et lui offrirent le combat; mais les Impériaux ayant eu soin de l'éviter, les Alliés entrerent dans la franconie, d'où ils passerent dans la Hesse, harcelés continuellement par les Impériaux. Enfin les deux Armées établirent leur camp à Fritzlar en face l'une de l'autre, sans en venir à une action générale. Le reste de la Campagne se passa

en marcher et contremarcher et il n'arriva aucun évenement mémorable, si non que le Colonel Rosa de l'Armée de Weimar surprit au mois de Novembre un Corps considerable d'Impériaux, sous les ordres du Général Bredow et les défit auprès de Ziegenhayn. Bredow y fut tué.

Au commencement de l'Année 1641. Banier forma le projet hardi d'enlever l'Empereur à Ratisbonne, et de dissiper la Diète, que ce prince y avait convoquée, afin d'y traiter séparement de la paix avec les Etats de l'Empire à l'exclusion des Puissances

Etrangeres. Banier crut pouvoir profiter du grand froid qui avait glacé toutes les Rivieres pour tenter le passage du Danube. Ayant fait sa jonction à Erfort avec l'Armée de Weimar qui étoit sous les ordres du Comte de Guébriant, il s'avança jusques dans le haut Palatinat. Un parti détaché de cette Armée fit tant de diligence qu'il faillit de surprendre l'Empereur à la chasse. Sa Litière, ses Oiseaux, ses mulets tomberent au pouvoir de l'Ennemi. Banier s'étant approché de la Ville, la salua de cinq cent Volées de Canon. Mais le froid s'étant rallenti et le Danube

ayant commencé à déballer, il prit le parti de la retraite. Le Comte de Guebriant se sépara alors de l'Armée Suédoise malgré les instances de Banier. Ce dernier Général s'amusa au siege de Cham et laissa le tems aux Impériaux de rassembler leurs Troupes et de passer le Danube sous les ordres de l'Archiduc Leopold Guillaume et de Piccolomini.

Banier, qui étoit trop foible pour leur tenir tête, se vit alors dans le cas de faire une retraite précipitée en sacrifiant trois Regiments, que Piccolomini assiégea à Neubourg et qu'il obligea de se rendre à discrétion,

à la suite d'une défense de 4 jours.
Cette inconstance sauva l'Armée de
Banier qui marcha en toute diligence
par la Boheme et arriva au bout de
treize jours à Zwickau en Misnie.
Il y trouva le Comte de Guebriant
qui s'étoit rapproché de lui afin de
couvrir sa retraite. Cette retraite fut
un nouveau chef d'oeuvre de Banier.
Rien de si difficile que la Marche de
ce Général par la Boheme. Embarassé
continuellement par les neiges il avait
un Corps de 10,000 Chevaux à ses
trousses, et Piccolomini lui même le
suivait de près avec toute son armée.
Il aurait été enfermé dans les Gorges
de la Boheme sur la frontiere de

la Misnie, s'il n'avait trouvé moyen de dévancer les Impériaux d'une demi-heure. Banier ne survécut pas longtems à sa gloire. Il mourut d'une fievre violente à Halberstadt sur la fin du mois de Mai.

Les Troupes de Brunswic et de Lünebourg avaient entrepris le siege de Wolfenbüttel. L'Archiduc Leopold Guillaume et Piccolomini marcherent au secours de cette place. Les Suédois réunis aux Troupes Weimariennes s'approcherent à leur tour pour soutenir les assiégeans. Il en arriva une bataille qui se donna le 29. Juin entre les Impériaux et les Troupes Alliées. Toute

l'Infanterie Bavaroise y fut taillée en pieces et 5,000. hommes resterent sur la place du coté des Impériaux. Ces derniers rétirés dans leurs rétranchements devant Wolfenbüttel ne laisserent cependant pas de s'attribuer la Victoire. Ils quitterent depuis leur position pour se rétirer ailleurs.

Le Siège continua sans beaucoup de succès de la part des Assiegeants. C'est ce qui engagea les Impériaux à retourner au Siège. Ils obligerent enfin les Alliés de l'abandonner à la fin d'Aout. Sur ces entrefaites arriva Torstenson pour prendre le commandement de l'Armée de Suede à la place

de Banier.

Au commencement de l'année 1642. le Comte de Guébriant réuni aux Hessois auprès de Wesel passa le Rhin pour attaquer le Général Lamboy qui était posté à Kempen dans l'Archevêché de Cologne, et qui attendait des renforts que le Général Hatzfeld et les Espagnols devaient lui amener. Lamboy aurait voulu éviter la bataille jusqu'à l'arrivée de ces renforts; mais les Alliés le forcerent au combat, en l'attaquant le 17. Janvr. 1642. dans son retranchement de Kempen. Deux mille Impériaux y furent tués, cinq mille environ faits

prisonniers. Les Généraux Lamboy et Mercy et quinze Colonels furent du nombre des prisonniers. Tout le canon et les bagages tomberent au pouvoir des vainqueurs. Mille hommes qui s'étaient sauvés furent taillés en pieces par le Colonel Rosa. Cette victoire valut à Guébriant le baton de Marechal de France.

Torstenson s'enfonça dans la Silésie dès le commencement de la Campagne, et s'y rendit maitre de plusieurs places. Pendant qu'il assiégeait Schweidnitz, le Duc de Saxe-Lauenbourg amena une Armée Impériale au secours de cette place. Il se donna une bataille

près de Schweidnitz le 31. Mai 1642. où le Duc fut défaits et lui même fait prisonnier avec presque tous les Officiers Géneraux. Il mourut de ses blessures le 10 de Juin. Schweidnitz se rendit trois jours après la bataille.

Torstenson poursuivit les Impériaux jusqu'au fond de la Moravie. Il prit Olmütz, capitale de cette province et continua depuis ses conquêtes dans la Silésie.

Trop foible cependant pour oser livrer bataille, il leva le siege de Brieg à l'approche de l'Archiduc Leopold Guillaume et Piccolomini. Les Impériaux mirent le siege devant Glogaw, mais

Torstenson ayant reçu des renforts de la Suede, obligea les Impériaux de lever ce siege, et ne pouvant point les engager à une action, ni pénétrer dans la Boheme, il sortit de la Silésie pour attaquer la Misnie. Réuni au Général Koenigsmarck, il assiégea Leipsic. Les Généraux Impériaux étant marchés au secours de cette place, il se donna le 2. Novembre une action sanglante au Breitenfeld proche Leipsic, où les Impériaux eurent recours plus de 9,000 hommes ou de tués ou de pris. Outre 46. pieces de canon tout le bagage de l'Armée Impériale fut la proye des Suedois.

Leipsic ouvrit ses portes au
Vainqueur le 5. Decembre. La rigueur
de la Saison empecha Torstenson de
pousser plus loin ses avantages.

Ce Général ouvrit la campagne en
1643. par le siège de Freiberg en
Misnie; la prise de cette place lui
devant faciliter l'entrée de la Boheme.
L'Archiduc Léopold Guillaume et
Piccolomini s'étant rapprochés, Torstenson
leva le siège. Les Impériaux rentrerent
alors dans la Boheme, et le commandt.
de l'Armée Impériale fut confié
au Général Gallas. Torstenson entra
aussi dans la Boheme et y prit

plusieurs Villes et Chateaux. Il pénétra enfin jusqu'en Moravie, recherchant inutilement tous les moyens possibles pour engager Gallas à une action. Pendant qu'il s'arreta en Moravie, il reçut un ordre de la Suède de porter la guerre jusqu'en Dannemarc. Il sortit alors de la Moravie et poursuivi par Gallas, qu'il amusa par de faux bruits, il dirigea sa marche par la Silésie, la Lusace, la Misnie, et la Marche de Brandebourg du coté de Holstein. Il usa de tant de diligence, que depuis la Marche de Brandebourg jusques dans le Holstein, il fit cent milles

d'Allemagne dans moins de 15 jours.

Le Marechal de Guébriant fit cette année la guerre en Suabe; mais à cause de la supériorité des Ennemis commandés par le Duc de Lorraine, il se vit réduit à se tenir sur la défensive. Enfin ayant reçu de puissants renforts de la France, il forma le projet de pénétrer plus avant dans la Suabe et d'envahir la Baviere, pour forcer l'Electeur à la paix. Il fit le siege de Rotweil et se rendit maitre de cette ville le 19. Novembre après y avoir sacrifié

beaucoup de monde. Il reçut lui-
-même une blessure dangereuse qui
le mit dans le cas de faire couper le
bras. Il mourut de cette blessure le
24. Nov.re A sa mort l'Armée
qui avait été sous ses ordres marcha
à Dutlingen, où elle comptait se
remettre de ses fatigues; mais elle y
fut surprise par les Généraux Hatzfeld,
Mercy et Jean de Werth, qui en
enlevèrent les principaux quartiers.
Tous les Officiers Généraux furent
pris. Les Regiments Allemands
trouvèrent moyen de se sauver, mais
les français nouvellement arrivés
de france furent ou pris, ou taillés

en pieces. Le nombre des tués fut de 300 et celui des prisonniers de 4000.

Pendant que Torstenson faisait la guerre dans la Chersonese Cimbrique, les Impériaux reprirent successivement les places de Silésie et de Moravie, à l'exception des seules villes d'Olmütz et de Glogau. Gallas s'était mis à la poursuite de Torstenson avec les principales forces de l'Empereur. Il comptait enfermer ce Général dans le Holstein et ruiner son Armée par la famine; mais Torstenson après avoir conquis tout le Slesvic et la

Suite rassembla ses troupes du côté de Rendsbourg et vint offrir la bataille à Gallas. Celui ci n'ayant pas jugé à propos d'accepter le défi, Torstenson prit le parti de défiler sous ses retranchements et sortit le premier du Holstein, décidé de couper à son tour les vivres à Gallas en le devançant dans sa marche. Son projet lui réussit en plein. Gallas en passant l'Elbe près de Lauenbourg pour s'approcher de Magdebourg, se vit arrêté par le Général Suédois, qui établit son camp proche Bernbourg sur la Sale.

Le Général s'étant obstiné à ne point vouloir combattre, Torstenson lui coupa si bien les vivres, que la famine se mit dans son camp et y causa de grands ravages. Enfin Gallas voyant son Armée dépérir d'un jour à l'autre prit le parti de se sauver pendant la nuit du coté de Magdebourg. Torstenson le suivit de près et l'arrêta de nouveau à Magdebourg. Il fit alors des tentatives pour sauver du moins sa Cavallerie; mais Torstenson la joignit le 23. Nov. 1644. à Niemeck près de Jutterbock et la tailla en pièces. Le Général Enkenfort fut fait prisonnier. Torstenson entra

alors en Misnie et laissa le Général Koenigsmarck devant Magdebourg pour observer Gallas. Celui-ci fit des derniers efforts au mois de Décembre pour s'échapper à Wittenberg avec les débris de son Armée, mais il fut poursuivi par Koenigsmarck, qui le chargea si vigoureusement, que de toute cette Armée florissante il ne ramena que fort peu de monde dans la Bohême.

L'Armée française sur le Rhin commandée par le Vicomte de Turenne comptait surprendre au mois de May les Bavarois dans leurs Quartiers

de Hohentwiel. Ce projet lui aurait réussi, si un paysan n'avait averti encore assez à tems les Bavarois. Ceux-ci rassemblerent toutes leurs Troupes et entreprirent le siege de Fribourg. Turenne les suivit à ce siege, mais n'ayant pu en venir à une action, il quitta Fribourg dans l'intention de se rapprocher du Duc d'Enguien qui lui amenait un puissant renfort.

Dans l'intervalle les Bavarois se rendirent maîtres de Fribourg — Turenne réuni au Duc d'Enguien retourna à cette ville et y attaqua le 3. et le 5. Août les Bavarois dans

leurs retranchements avec une ardeur incroyable. Le combat fut des plus vifs, et couta beaucoup de monde de part et d'autre. Les françois s'emparerent des deux principaux forts des Ennemis, et les obligerent d'abandonner leur camp et de se retirer sur la Montagne qui est derriere Fribourg. Les françois les y poursuivirent et les forcerent jusques dans ces derniers retranchements, cependant ils furent repoussés avec perte. Les Bavarois quitterent enfin leur position et perdirent encore beaucoup de monde dans leur retraite.

Ils entreprirent le siege de Hohentwiel

que les Français les obligerent de lever. Ces derniers prirent depuis Manheim, Spire, Philippsbourg, Worms et Mayence.

Au Commencement de l'an 1645. Torstenson forma de nouveau le plan de pénétrer dans l'intérieur des Pays héréditaires afin de forcer l'Empereur à la paix. Il entra en Boheme à la tête d'une Armée de 15,000 hommes, et dirigea sa marche de maniere à pouvoir livrer bataille à chaque instant. Les Généraux Impériaux Hatzfeld, Goetz, et Jean de Werth réunirent leurs forces pour arrêter les progrès du Général

Suèdois. L'Empereur se rendit en personne à Prague accompagné de l'Archiduc Léopold Guillaume afin d'encourager les Troupes par sa présence.

Les 2. Armées Ennemies se joignirent le 24 février à Jankowitz à trois lieues de Tabor. Les Impériaux quoique supérieurs en nombre furent deux fois battus dans un seul et même jour. Le Général Goetz fut du nombre des tués, Hatzfeld fut fait prisonnier, 4000 Impériaux restèrent sur le champ de bataille, à peu près autant furent pris avec

26. pieces d'Artillerie et un grand nombre de drapeaux de guerre.

Après une victoire aussi éclatante, Torstenson entra en Moravie et pénétra jusqu'en Autriche. Il se rendit maître d'Iglau place de Moravie ainsi que de Stein et Crems en Autriche; il dégagea Olmütz assiégée depuis longtems par les Impériaux, prit plusieurs Places d'Autriche et échoua enfin au siège de Brunn principale forteresse de Moravie qu'il fut obligé de lever. La goutte dont il était travaillé ne lui laissait point de repos, il se démit du Commandement à l'issuë de la Campagne entre les mains du

Général Wrangel.

Turenne ayant passé le Rhin et le Necker au commencement de cette Campagne s'empara successivement de Hall, Mergentheim, Rothenbourg et de plusieurs places de Franconie. Son Armée ne surpassait pas les 7000 Hommes d'Infanterie et les 4000 Chevaux, au lieu que l'Armée de Bavière opposée à celle de Turenne était forte de 9000 Hommes. Le Général Mercy qui commandait les Bavarois, résolu de surprendre Turenne, dont les Troupes étaient dispersées, se mit secrettement en

marche dans la nuit du 5 Mai et attaqua les français du coté de Mergentheim ou de Marienthal dans l'instant où ils s'y attendaient le moins.

Ils soutinrent cependant courageusement le premier choc des Bavarois. La victoire sembloit déja se décider en leur faveur, et l'aile droite des Bavarois commençoit à plier, lorsque Jean de Werth arrivé à tems avec des Troupes fraiches ranima l'ardeur des ennemis, et força les français à la rétraite. Les deux Marechaux de Camps Rose et Schmidberg furent faits prisonniers avec 1500 hommes; les bagages et

les munitions de guerre furent la proye des vainqueurs. Turenne se retira en Hesse avec les débris de son Armée. Il se réunit depuis à Koenigsmark et aux Hessois.

Koenigsmark ayant été appellé en Saxe, Turenne fit sa jonction avec le Duc d'Enguien, qui lui amena un secours de 6000 fantassins et de 4000. Chevaux. Les Généraux français désirant de vanger l'outrage qu'ils avaient reçu à Marienthal, marchérent contre les Bavarois qui avaient été renforcés par le Comte de Gelehn. Il se donna le 3 Aout

une action à Allersheim dans la Principauté d'Oettingen aux environs de Nordlingue. Le combat fut opiniatre. L'aile droite des françois fut mise en déroute et le Marechal de Grammont pris; mais le Comte de Gleen s'étant trop pressé à poursuivre les fuyards, le Duc d'Enguien défit le Général Mercy qui fut tué. Le Général Gleen fut pris avec 1,300 hommes et 15 pieces de Canon. Deux mille Bavarois resterent sur le champ de bataille. Les françois perdirent aussi beaucoup de monde. Le Duc

d'Enguien fut blessé et trois chevaux tués sous lui. La principale perte des ennemis fut la mort du Général Mercy. Les françois à la suite de cette victoire prirent Nordlingue et Dunkelpühl.

Les Campagnes de 1646 et 1647. se passerent sans aucun évenement remarquable.

En 1648. le Général Wrangel en dirigeant sa route par la Hesse s'avança jusques dans le Palatinat. Réuni à Turenne il passa avec lui le Danube à Lavingen, et

attaqua le 7. Mai les Impériaux
auprès de Summershausen, où il
defit leur arriere – Garde et leur
tua 2,000 hommes. Le Général
Melander mourut de ses blessures.
Les Impériaux firent leur retraite
dans la Baviere et prirent poste
sur le Lech. Les Alliés les
suivirent de près et traversèrent
devant eux cette riviere au même endroit
où Gustave Adolphe l'avait passé.
L'Armée Impériale abandonna
tous ses postes sur le Lech pour
se retirer du coté d'Ingolstadt.
Elle aurait essuyé une entiere defaite,

si la Cavallerie des Alliés avait pu passer à tems la Riviere. Ces derniers se rendirent maitres de Freisingen et de toute cette partie de la Baviere, qui est située en deça de l'Inn. L'Electeur se sauva à Saltzbourg.

Enfin Piccolomini qui remplaça Melander à l'Armée Impériale ranima le courage des Troupes. Il repassa l'Inn pour arreter les progrès des Suedois. Wrangel voyant qu'il évitait le combat et manquant d'ailleurs de Vivres et de fourages, prit alors le parti de sortir de la

Baviere et de retourner dans la Franconie afin de se rapprocher de Charles Gustave, Comte Palatin de Deux ponts, que la Reine venait de charger du commandement en chef des Troupes Suedoises.

La Reine n'était pas encore arrivé lorsqu'on reçut la nouvelle de la paix.

Une circonstance qu'il ne faut pas passer sous silence ici est, que dans le tems que Wrangel ravageait la Baviere, les Généraux Koenigs-marck et Wittemberg firent des courses dans la Bohème. Koenigs-

-marck s'étant apperçu que la Garnison de Prague était faible et qu'on y était dans une parfaite sécurité se mit en route avec sa Cavalerie et avec 1200 fantassins et surprit le 26. Juillet la petite Ville de Prague, ainsi que le Chateau de Prague. Renforcé depuis par Wittemberg, il attaqua vigoureusement la vieille Ville de Prague. Il allait etre puissamment secondé par le prince Palatin, qui amenait des Troupes fraiches de la Suede, lorsque les Impériaux jugerent enfin à propos de hâter la conclusion de la paix. C'est ainsi que la Ville de Prague qui avait donné le signal

de la guerre donna aussi celui de la Paix après 30 années écoulées (L'histoire et le Sommaire de la paix de Westphalie, voyez dans les Traittés de Paix)

Rien de si mémorable depuis sous le regne de Ferdinand III. que la Diète de Ratisbonne assemblée en 1653. Dès le commencement de cette Diète, l'Empereur obtint le consentement des Electeurs pour l'Election de son fils en qualité de Roi des Romains. Cette Election se passa à Augsbourg le 3. Mai, 1653. Elle souffrit d'autant moins de difficultés, que les Electeurs

craignaient que la France et la Suède ne fissent passer la Loi à la Diète de Ratisbonne, qu'on avait déjà proposée au Congrès de Westphalie, que l'Election d'un Roi des Romains ne pourrait plus avoir lieu du vivant d'un Empereur, que du consentement des Etats assemblés en Diète. Une pareille Loi n'aurait pas laissé de préjudicier aux droits du College Electoral. Ce fut l'Electeur de Mayence, qui sacra et couronna le nouveau Roi à Ratisbonne avec protestation de la part de l'Electeur de Cologne qui s'appuyait de la Bulle d'Or pour se revendiquer le droit de

faire, et qui piqué de la préférence qu'on donnait à l'Electeur de Mayence se retira de Ratisbonne sans prendre congé de personne.

Le Roi des Romains nouvellement élu ne survécut pas longtems à sa nouvelle dignité. Il mourut au mois d'Aout de l'Année 1654.

Le College des Villes fit des efforts inutiles dans cette Diète pour etre admis aux Conférences (Re et Corrélations) des deux Colleges supérieurs.

On entama aussi une Négociation avec les Espagnols touchant l'évacuation

de Franckenthal. Les Espagnols n'y consentirent que moyennant la renonciation que fit l'Empire à ses droits de haute Souveraineté sur la Ville de Besançon.

L'Empereur proposa d'admettre plusieurs nouveaux Princes au College des Princes. L'affaire essuya de vives contestations. Enfin on y admit le 30 Juin 1653. les Princes de Hohenzollern, d'Eggenberg et de Lobkowitz. Les Ministres des anciens Princes absents ayant demandé à cette occasion la préséance sur les nouveaux Princes, l'Empereur la leur refusa. L'introduction des Princes de Salm, de Dietrichstein, de Piccolomini et d'Auersberg eut lieu le 28. Fevr.

1654. à condition que la voix et séance ne passassent point à leurs enfants à moins qu'ils n'eussent acquis préalablement des terres immédiates convenables à la dignité d'un Prince d'Empire.

Les Princes de Nassau reçurent deux suffrages, dont l'un fut attaché aux terres de Hadamar et de Siegen, et l'autre aux terres de Dillembourg et de Dietz.

Les Prélats d'Empire qui jusqu'alors n'avoient eu qu'un seul suffrage et banc à la Diète, savoir le banc de Suabe, en obtinrent un second, celui du Rhin.

On accorda de même aux Comtes de Basse Saxe et de Westphalie un banc et un suffrage collectif distingué de la Comtes de Wetteravie. Toutes les matieres que la paix de Westphalie avait renvoyées à la prochaine diete, furent renvoyées dans celle-ci à la Diete de députation, qui devait se tenir incessamment à Francfort. Le directoire du Corps Evangelique fut rendu à cette Diete à l'Electeur de Saxe. La Diete se sépara en 1654.

Le Recès en est daté du 17 de Mai. Il est connu sous le nom de dernier Recès de l'Empire.

Ferdinand III vint à mourir le 2 Avril

1657. après un regne de 20 ans rempli de scenes effrayantes, qui font frémir l'humanité. Les revers qu'il éprouva dans ses guerres contre la Suede et contre la france, l'obligerent à renoncer aux vues ambitieuses de ses predecesseurs et à donner les mains à un traité qui ressera plus que jamais l'autorité de l'Empereur. /.

Interregne de 1657

Cet Interregne est mémorable par les différends qui s'élevèrent sur le Vicariat entre les Electeurs de Bavière et Palatin.

L'Electeur de Bavière soutenait que le Vicariat lui était dû comme un appanage de la dignité Electorale, qui lui avait été attribuée par la Paix de Westphalie. Suivant lui, il était une émanation de l'Archidapiférat, qui lui avait été cédé avec la dignité Electorale.

L'Electeur Palatin au contraire établit avec plus de vraisemblance, que

le Vicariat était une prérogative anciennement attachée à la dignité de Comte Palatin du Rhin, tout comme le Vicariat de l'Electeur de Saxe dérivait non de l'Electorat, mais de la Comté Palatine de Saxe, dont il était saisi. Les Comtes Palatins étaient originairement Juges de la Cour Impériale; or comme ils exerçaient ces fonctions du vivant des Empereurs il parait qu'ils continuaient à les exercer après leur mort, et que de là le Vicariat prit sa naissance. Il était dès lors évident que la translation de la dignité Electorale sur le Duc de Baviere n'emportait point celle du Vicariat.

Quoiqu'il en soit, l'Electeur de Baviere ainsi que le Palatin afficherent des Lettres Patentes pour annoncer le Vicariat lors de l'Interregne, dont nous parlons.

Le Palatin fit arracher les Patentes de l'Electeur de Baviere. Les Electeurs de Saxe, de Mayence et la Chambre Impériale de Spire, reconnurent le Vicariat de Baviere. Il arriva, que l'Ambassadeur de Baviere appellé Oexel en parlant dans le College Electoral du droit de son maitre sur le Vicariat, et en faisant mention du feu Electeur Palatin, Roi de Bohême employa imprudemment le terme de

félonie. Cette expression choqua si fort l'Electeur Palatin, qui étoit présent, qu'il prit un encrier et le jetta à la tête de l'Ambassadeur.

On passa alors un Decret, qui portoit, que tout Electeur qui se conduiroit dorenavant de la sorte sera privé pour cette fois la de son suffrage dans le College Electoral. Aussi l'Electeur Palatin fut il obligé de faire ses excuses à celui de Baviere

Les Electeurs de Mayence et de Cologne renouvellerent leur dispute sur le droit de sacrer et de couronner l'Empereur. L'Electeur de Mayence

avait privativement exercé ce droit
dès l'origine du Royaume d'Allemagne
et jusqu'au moment, où le couronnement
et le sacre commencèrent à se célébrer
à Aix-la-Chapelle.

Comme cette ville était située dans
le Diocèse de l'Archevêque de Cologne,
il en arriva, que ce dernier Electeur s'attribua
le sacre comme étant un appanage du
Droit diocésain. Aussi la Bulle
d'Or adjugea-t-elle à cet Archevêque
le droit de sacrer l'Empereur dans la
supposition sans doute que le sacre
serait constamment célébré à Aix-
-la-Chapelle, mais cet usage

ayant changé depuis et le sacre ayant été tantot à francfort, l'Electeur de Mayence réclama son ancien droit de sacrer les Empereurs, que l'Electeur de Cologne lui contesta.

La dispute s'échauffa surtout pendant cet interregne. Plusieurs écrits parurent de part et d'autre. Le célèbre Conring défendit la cause de l'Electeur de Mayence. On finit par passer une transaction entre les deux Electeurs le 25. Juin 1657. Cette transaction portait, que celui des deux Electeurs sacrerait l'Empereur dans le Diocese duquel le sacre

aurait lieu et que s'il venait à etre célébré dans une Ville située dans un tiers Diocèse, soit que ce Diocèse dépendit de l'une des deux Métropoles, soit qu'il fut d'un autre Archevêché, les deux Electeurs observeraient l'alternative, en commençant par celui de Cologne.

La Diète Electorale s'assembla sur ces entrefaites à Francfort. Les trois Electeurs Ecclésiastiques, ceux de Bohême, de Saxe et le Palatin s'y trouverent en personne. Les Electeurs de Baviere et de Brandebourg envoyerent leurs Ambassadeurs. Les Ministres

de plusieurs Puissances étrangères, tels que ceux de France, d'Espagne, du Pape et de la Suède s'y rendirent pareillement. Le Maréchal de Grammont et Mr. de Lionne se trouverent à la tête de l'Ambassade de France. Ces Ministres avant que de passer à Francfort, arreterent un Traité à Heidelberg avec l'Electeur Palatin, par lequel ils l'engagerent dans les intérêts de la France. Les Electeurs de Mayence et de Cologne embrasserent le même parti, pendant que ceux de Trêves de Saxe et de Brandebourg resterent longtems indécis sur le parti qu'ils devaient prendre. On assure

que les Ministres de france voyant
qu'ils ne réussissaient point à faire élire
Louis XIV. mirent l'Electeur de Baviere
sur les rangs, et que le Marechal de
Grammont fit à ce sujet un voyage à
Munic. La france offrit trois
millions de subsides annuels à l'Electeur,
jusqu'à ce qu'il aurait trouvé moyen
d'augmenter ses Revenus. L'Electrice
qui ne désirait rien tant, que de voir
la couronne Impériale sur la tête de
son époux appuya le Marechal, mais
le Comte Curtius qui jouissait d'un
grand crédit auprès de l'Electeur, l'empecha
de se rendre aux instances de la france.
Les français n'ayant pas réussi

du coté de l'Electeur de Baviere, tacherent de mettre la division dans la maison d'Autriche, en opposant au jeune Leopold fils de l'Empereur défunt l'Archiduc Leopold Guillaume, Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique et frere de Ferdinand III. Ce prince s'étant réfusé aux offres qu'on lui fit, les François ne chercherent plus, qu'à trainer l'élection, afin d'empêcher qu'un Prince Autrichien élévé au trône d'Empire ne s'avisa de donner du secours aux Espagnols, qui continuaient leur guerre avec la France.

Cependant les Electeurs de Trèves, de Saxe et de Brandebourg qui étaient dans les intérêts de Léopold ayant

fait mine de vouloir quitter Francfort, les autres Electeurs craignant un Schisme prirent enfin le parti de se réunir à leurs Confreres pour procéder à l'Election de Leopold. L'Ambassadeur d'Espagne ainsi que le Nonce du Pape s'étaient donnés tous les mouvements possibles pour avancer cette élection. La France ne s'y opposa plus dès que les Electeurs se furent engagés à insérer dans la nouvelle Capitulation une clause portant, que le nouvel Empereur ne donnerait aucun secours au Roi d'Espagne, ni en Italie ni dans les Pays Bas. Leopold fut obligé de passer par cette clause

en renonçant pour le moment à la protection, que l'Empereur devait au Cercle de Bourgogne.

Si ses efforts pour éluder cette clause, furent inutiles, il n'en fut pas de même d'une autre clause, qu'on prétendit aussi faire entrer dans sa Capitulation, et qu'il trouva moyen de faire supprimer. Elle portait que si l'Empereur contre-venait à l'un ou l'autre des articles de sa Capitulation, il serait déchu de ses droits au trône et les princes et Etats d'Empire déliés du serment de fidélité.

L'Election de Leopold eut

lieu le 18. Juillet 1658. Le College des Princes présenta des Observations (Monita) aux Electeurs sur les points, qu'ils désiraient de comprendre dans la capitulation. Les Electeurs n'y ayant eu aucun égard, les Princes protesterent contre cette Capitulation. Le couronnement se fit à Francfort le 21. Juillet, par l'Electeur de Cologne du consentement de celui de Mayence ./.

Leopold
1658 ——— 1705.

Le nouvel Empereur convoqua une nouvelle Diète à Ratisbonne en 1663. pour y demander du secours contre les Turcs et pour regler définitivement les articles que la Paix de Westphalie ainsi que la derniere Diète avaient laissé indécis. Cette Diète est remarquable en cequ'elle fut continuée depuis jusqu'à nos jours, sans que jamais elle ait été déclarée perpétuelle par aucune Loi.

Rien de si mémorable depuis que les Troubles de Wildfangiat. Ce

droit confirmé par l'Empereur Maxi-milien I. et par plusieurs autres Empereurs autorisait l'Electeur Palatin à s'approprier tous les batards et les gens sans aveu qui n'appartiennent à aucun Seigneur et qui viennent s'établir non seulement dans ses propres Etats, mais encore dans ceux des Princes ses voisins, comme dans les Electorats de Mayence, de Trèves et Cologne, dans les Evêchés de Spires et de Strasbourg, ainsi que dans les terres de la Noblesse immédiate. Ces batards et ces gens sans aveu dès qu'ils ont été saisis par l'Electeur deviennent ses Serfs là, où ils se trouvent; ils lui pretent serment et lui payent de certains

droits, tels que la taxe pour la prise de possession appellée Fahe Gulden. 2. Un cens annuel appellé Leibzins 3. un cens mortuaire appellé Haupt=Recht ou Todfall; enfin 4 la succession des Wildfang appartient à l'Electeur toutes les fois qu'un Wildfang batard vient à mourir sans laisser d'héritiers des=cendans légitimes, ou qu'un autre qui n'est pas batard vient à mourir sans proche parent. En revanche l'Electeur protege les Wildfangs contre les oppressions de leurs Seigneurs Territo=riaux. Il leur donne des tuteurs, redige leurs inventaires &c.

Le Palatinat et les Pays circonvoisins

ayant été dégarnis d'habitants à la suite de la guerre de trente ans, les Princes voisins de l'Electeur s'attacherent à les peupler par de nouvelles colonies qu'ils y attirerent. L'Electeur saisit tous ces nouveaux arrivés et prétendit se les approprier comme des Wildfangs. Les Electeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, les Evêques de Spire et de Strasbourg, le Duc de Lorraine, les Rhinn Graves et la Noblesse Immédiate se liguerent pour la conservation de leurs droits contre l'Electeur Palatin. On en vint à des hostilités de part et d'autre. L'Empereur y ayant interposé son autorité, on convint de

terminer la contestation par des voyes amiables.

Le Roi de france et de Suède en leur qualité de garants de la paix de Westphalie furent choisis pour arbitres. Les Ministres de ces Puissances Mrs Courtin et Meriel dresserent en 1667. à Heilbronn un compromis qui portait, que l'Electeur Palatin serait maintenu dans son droit de Wildfangiat dans les pays et sur le pied qu'il l'avait exercé précédemment, mais qu'il ne pourrait l'exercer que sur de vrais nouveaux venus et non sur des sujets libres d'un prince, qui d'une Ville ou Village se transportaient dans un autre endroit des Etats du

même Prince, où le droit du Wildfangiat avait lieu. Enfin que l'Electeur n'exercerait point ce droit au préjudice de la Supériorité Territoriale de ce Prince.

La longue contestation touchant la Succession de Juliers fut enfin terminée définitivement par le traité de Cleves signé le 9. de Septembre 1666. Par ce Traité l'Electeur de Brandebourg eut pour sa part le Duché de Cleves et les Comtés de Marck et de Ravensberg; le Comte Palatin de Neubourg eut les Duchés de Juliers et de Berg avec la Seigneurie de Ravenstein. Les titres et les armes de toutes ces Principautés resterent communs aux deux maisons partageantes,

et quant au directoire du Cercle de Westphalie que les Ducs de Juliers avaient exercé cy devant, il fut arrêté, qu'il alternerait entr'elles.

Nous n'entrerons point ici dans le détail des guerres qui s'éleverent entre Louis XIV. et les Puissances de l'Europe, sous le regne de l'Empereur Léopold. Nous nous bornerons à en toucher ce qui est nécessaire à l'intelligence de l'histoire de l'Empire.

Dans la guerre d'Hollande les Etats d'Empire guidés par l'exemple de l'Empereur Léopold prirent en 1674. fait et cause pour les Hollandois contre la France. Les Suedois alliés de

cette dernière Puissance ayant fait alors une invasion dans la Marche de Brandebourg, l'Electeur les défit à la bataille de Fehrbellin le 18. Juin 1674.

La Diète de Ratisbonne déclara le 15 Aout les Suédois Ennemis de l'Empire. Plusieurs Princes et Etats se réunirent contr'eux. L'Electeur de Brandebourg entreprit la conquête de la Poméranie. Le Roi de Dannemarc prit Wismar et transporta le théatre de la guerre en Suède. L'Evêque de Munster et les Ducs de Brunswic et de Lunebourg se rendirent maitres en 1675 des Duchés de Bremen et de Vehrden, et partagerent entr'eux cette

Conquête. Schreden échut à l'Evêque de Munster et Bremen aux différentes branches de la Maison de Brunswic.

Les Négociations pour la paix ayant commencées en 1675. à Nimegue, il s'éleva une grande contestation à la Diète de l'Empire pour savoir, s'il conviendrait d'envoyer une délégation à Nimegue, ou si chaque Etat de l'Empire devait y envoyer son Ministre. Après de longs débats, on prit le parti de ne point envoyer de délégation, mais de délibérer à Ratisbonne sur les principaux objets de la Négociation. L'Empereur promit de communiquer en toutes choses avec les Etats d'Empire.

Nombre de difficultés s'élevèrent à Nimègue sur les Lettres de Sauf-conduit et sur le cérémonial à observer à l'égard des Ambassadeurs des Electeurs, qui exigerent les mêmes honneurs qu'on leur avait accordés à Osnabrück et à Münster. Les Ministres des Princes demanderent à etre égalisés en tout à ceux des Electeurs. Ils exigerent le titre d'Ambassadeurs ainsi que celui d'Excellence.

La France ayant trouvé moyen d'en venir à un Traité de Paix particulier avec les Hollandois, elle se vit en état de dicter la Loi aux autres Alliés.

Le Traité entre la France, l'Empereur

et l'Empire fut signé le 5. fevrier 1679. Le Traitté de Munster y est renouvellé. La France renonce au droit de garnison dans Philippsbourg et obtient de l'Empereur la cession de Fribourg. Le Duc de Lorraine est rétabli à condition que Nancy de même que la Ville et le baillage de Longuewie fussent réunis à la France, et qu'on y fit des chemins de St. Didier à Nancy, de Nancy en Alsace, à Besançon, et à Metz; chacun de ces chemins aurait une demi-lieue de largeur, et tous les endroits situés sur les chemins devaient appartenir en toute souveraineté à la France. La Ville de Toul fut cédée au Duc en

équivalent de Nancy. Ce Prince trouva ces conditions si dures, qu'il refusa de rentrer à ce prix dans son Duché. Ce ne fut que le Duc Léopold son fils qui y fut rétabli par la Paix de Ryswic. Le même jour que la Paix fut signée entre la France, l'Empereur et l'Empire, elle fut aussi signée entre l'Emp.r l'Empire et la Suède.

Les Puissances du Nord refusèrent d'accéder à la paix sous les conditions dictées par la France, lesquelles n'aboutissaient pas à moins, qu'à faire rendre à la Suède tout cequi lui avait été enlevé pendant la guerre. Les Français

entrerent alors dans le Duché de Cleves et dans les autres Etats de l'Electeur de Brandebourg sur le Rhin. Ils entrerent pareillement dans le Comté d'Oldenbourg. C'est ce qui avança la paix avec l'Electeur de Brandebourg et le Dannemarc précédée de celle avec le Duc de Brunswic et l'Evêque de Münster.

Par la paix entre la France, la Suède et le Duc de Brunswic signée à Zell le 5. fevr. 1679. le Duc rendit aux Suedois la partie du Duché de Bremen, dont il s'étoit emparé, à l'exception du baillage de Thedinghausen qui fut laissé au Duc. La France

lui paya la somme de 300,000 ecus.

L'Evêque de Münster par un Traité signé à Nimegue rendit aux Suèdois la Principauté de Verden et la partie du Duché de Bremen qui lui avoit échue, moyennant une somme de 100,000 écus, que la France lui paya pour cette restitution et 100,000 autres pour les frais, qu'il avoit faits dans la reparation de quelques forteresses du pays.

La Paix entre la France, la Suède et l'Electeur de Brandebourg signée à St. Germain en Laye le 29. Juin 1679. rendit aux Suèdois leurs anciennes

possessions dans la Poméranie à l'exception du pays situé en deçà de l'Oder.

La Paix entre la France et le Dannemarc signée à Fontainebleau le 27. Sep: 1679. rendit pareillement aux Suedois la Ville de Wismar, l'Isle de Rügen et les Villes de Suède conquises par les Danois durant la guerre.

Immediatement après la paix de Nimegue, Louis XIV. établit les trois Chambres de Réunions dans le Parlement de Metz et de Besançon et dans le Conseil souverain d'Alsace

siégeant alors à Brisac. Nous avons parlé ailleurs de ces réunions, des troubles qu'elles entrainerent, de la Trêve de Ratisbonne de 1684. de la guerre d'Allemagne de 1688. et des principaux évenemens de cette guerre.

Elle fut terminée par la paix de Ryswic en 1697.

Lors des Conférences pour cette paix, les Etats d'Empire nommerent une députation choisie des trois Colleges en nombre égal des deux Réligions, malgré les efforts que l'Empereur fit pour obtenir les pleins pouvoirs de l'Empire pour le congrès. Cette députation étant arrivée à Ryswic, les Ministres

Impériaux refusèrent de l'admettre aux Conférences avec les Ministres de France. Ils se bornèrent à leur communiquer tout ce qui se traitait de relatif aux affaires de l'Empire. Deux Conseillers de Mayence furent désignés pour en communiquer avec les Ministres Impériaux, et pour faire leur rapport en conséquence aux Députés de l'Empire.

Ceux-ci se servirent des mêmes Conseillers pour faire connaître leurs intentions aux Ministres Impériaux.

La paix entre l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande et la France fut signée le 20. du mois de Septembre 1697.

L'Empereur et l'Empire ne la signerent que le 30 Octob: Voici les principaux Articles de ce dernier Traité:

1 Les Traités de Westphalie et de Nimegue sont renouvellés.

2. Tout ce que la france avait occupé, soit pendant la guerre, soit auparavant sous le nom de réunions, est rendu, et les Arrêts des Chambres de Metz, Besançon et Brisac sont cassés et annullés.

La france s'engage à rendre toutes les places, dont elle s'était emparée sous le nom de reunions, scavoir celles qui

étaient situées hors de l'Alsace ou qui étaient comprises dans la liste des réunions exhibée par M.rs les Ambassadeurs de France.

N.B. On y compris entr'autres différentes terres et seigneuries enclavées dans l'Alsace, telles que les terres du Comte de Hanau, aujourd'hui celles du Prince de Hesse. Ce qui engagea le Comte de Hanau à faire après la paix de Ryswic une soumission volontaire au Roi. Elle lui valut des Lettres Patentes très favorables en 1701. et 1707.

3. La France en faisant ces restitutions ajouta une clause au 4.e Article du

Traité de Ryswic, qui porte, que la Religion Catholique sera conservée dans les endroits restitués sur le pied qu'elle y fut du tems de la paix „ Religio „ Catholica Romana in locis sic restitutis „ in statu quo nunc est remanente.

En vertu de cette clause les innovations que la france avait faites dans la Religion pendant la guerre en Alsace et dans le Palatinat contre les dispositions de la Westphalie et de l'Année décrétoire furent maintenues. On croit que l'Electeur Palatin qui professait la Religion Catholique, sollicita lui même cette clause, et

qu'il obtint qu'elle fut insérée dans le Traité, malgré l'opposition des Protestants qui se sont constamment recriés contre, jusqu'à renouveller leurs protestations à cet égard dans toutes les Capitulations qui ont été prescrites aux Empereurs, jusqu'à nos jours.

4. Pour ce qui est de la prétension que la Duchesse d'Orleans formait sur la succession allodiale du Palatinat il fut décidé par l'Article 8. du Traité, que cette prétension serait vuidée par le moyen d'un compromis fait sur l'Empereur et le Roi de france, qui en décideraient comme

arbitres et conformement aux Loix et Constitutions de l'Empire.

On ajouta que s'il l'Empereur et le Roi ne tomboient pas d'accord, ce seroit au Pape à prononcer en qualité de surarbitre. L'Electeur Palatin payeroit dans l'intervalle 100,000.# annuels à la Duchesse d'Orleans.

Le compromis, dont il s'agit ici, eut lieu quelque tems après à Francfort. L'Empereur y envoya le Conseiller Aulique Binder. Mr. Obrecht Preteur Royal de la Ville de Strasbourg fut chargé des pleins pouvoirs du Roi. L'affaire de la

Duchesse ayant été débattue pour et contre, les arbitres rendirent le 26. Avril 1701. des sentences diamétralement opposées l'une à l'autre. Mr. Binder déchargea l'Electeur Palatin de toute action intentée contre lui. Mr. Obrecht exigea un Inventaire plus détaillé et adjugea en attendant la moitié du Duché de Simmern, de Lautern et du Comté de Sponheim à la Duchesse. La cause ayant alors été dévolue au Pape, celui ci par une Congrégation d'Auditeurs de Rote fit prononcer en 1702. une sentence, par laquelle l'Electeur Palatin en payant une somme de 300,000.

écus Romains, fut affranchi de toute prétension ultérieure. Tout ce qui avait été payé à la Duchesse depuis la paix de Ryswic fut compris dans cette somme.

5. La Ville de Strasbourg est formellement cédée au Roi par l'Article 16. du Traité de Ryswic. Il n'en est pas de même des autres réunions faites par le Roi en Alsace, qui ne sont cédées qu'indirectement. Le fort de Kehl que le Roi avait fait construire par Mr. de Vauban après la réduction de Strasbourg est rendu à l'Empire, au lieu que le fort de

Fort élevé aussi par le Roi dans les Isles du Rhin, doit être rasé à ses frais, avec la clause qu'il ne sera jamais reconstruit.

6. La ville et le Chateau de Fribourg avec ses dépendances sont rendus à l'Empire et à la maison d'Autriche.

7. La Ville de Brisac est cédée pareillement à l'Empire et à la maison d'Autriche avec toutes ses dépendances situées sur la rive droite du Rhin, au lieu que le fort le Mortier situé sur la Rive gauche du même fleuve est laissé au Roi Art: XX.

8. Philipsbourg avec toutes ses fortifications est rendu à l'Empereur et à

l'Empire. Art. XXII.

9. Plusieurs forts construits sur la rive droite du Rhin sont rasés; Art: XXII.

10. Le Duc de Lorraine est rétabli dans son Duché. Le Roi lui rend Nancy, Bitsch et Hambourg, en rasant les fortifications de ces places, Saar Louis reste au Roi ainsi que la préfecture de Longuewic.

11. On stipula un libre passage aux troupes françaises par les terres du Duc, mais il n'est plus question des grands chemins que la paix de Nimegue avait établis.

Les Ministres Protestans de l'Empire refuserent de signer la paix relativement à la clause du 4. Article du Traité.

§.

Pendant les guerres dont nous venons de parler, il arriva différens évenemens relatifs à l'état interieur de l'Allemagne.

L'Empereur obtint en 1689. de l'Electr. de Mayence, qu'il convoqua à Augsbourg le College Electoral, afin d'y déliberer sur l'élection d'un Roi des Romains. Les Electeurs de Mayence, de Trèves de Cologne, le Bavarois et le Palatin s'y rendirent en personne.

Ceux de Saxe et de Brandebourg envoyerent leurs Ambassadeurs. L'élection se fit le 16 Janv.r 1690. en faveur de l'Archiduc Joseph fils ainé de l'Empereur. Ce prince fut couronné deux jours après, dans la même ville par les mains de l'Archevêque de Mayence. Quant à la Capitulation on y arrêta entr'autres, que s'il Empereur venait à mourir pendant la minorité du Roi des Romains, les Vicaires gouverneraient l'Empire jusqu'au moment où le Roi des Romains aurait atteint l'age de dix huit ans. Les Princes et les Villes protesterent formellement contre cette Capitulation, qui ne leur avait point été communiquée.

Jules françois dernier Duc de Saxe Lauenbourg étant mort le 19. Septembre 1689. plusieurs Prétendants s'entredis-putèrent la succession. Le dernier Duc par son testament avait institué ses filles héritières de toute la succession allodiale, et nommément de la terre de Hadelen, ainsi que des Seigneuries qu'il tenait en Bohême. Quant au Duché de Lauenbourg il l'avait adjugé aux Princes d'Anhalt, comme plus proches agnats et héritiers féodaux.

L'Empereur ordonna le Séquestre du Duché, mais le Duc de Brunswic Zell en prit possession en qualité de chef du cercle de la Basse Saxe,

et à ce qu'il disait, pour empêcher les troubles. Mais bientot il s'appropria ce Duché en faisant valoir ses propres prétensions.

Il passa ensuite des Traités avec la branche Electorale de Saxe et avec celle de Brunswic-Wolfenbüttel, par lesquels il fit l'acquisition de leurs droits. La terre de Hadelen fut d'abord adjugée aux filles par une sentence du Conseil Au-lique prononcée en 1701. L'Empereur accorda en 1706. à la maison de Luneburg l'investiture du Duché de Lauenbourg et en 1731. aussi celle de la terre de Hadelen. Il n'y eut que la succession mobiliaire et les terres de Boheme qui passerent

aux filles.

C'est en faveur du Duc Ernest Auguste de la branche cadette de la maison de Lunebourg-Brunswic, que l'Empereur établit en 1692. un neuvieme Electorat. Le Traitté qui s'y rapporte fut signé à Vienne le 22 May. L'Empereur s'y engagea à conférer la dignité Electorale à Ernest Auguste et à ses descendans mâles conformement à l'ordre de la primogéniture: il promit de lui donner l'investiture et de l'introduire dans le College Electoral dès qu'il en aurait obtenu le consentement des autres Electeurs. Les Principautés de Zell, de Calenberg et de Grubenhagen avec les Comtés de Hoya et de Diepholt et généralement toutes les terres des

deux freres de Luneburg feront partie du neuvieme Electorat. Le nouvel Electeur sera revêtu de la charge de Grand Bannerer du St. Empire, qu'il conservera aussi longtems que durera le huitieme Electorat. Cet Electorat éteint il prendra celle de Grand Trésorier. Les deux freres de Luneburg fourniraient à l'Empereur 6000 hommes contre les Turcs et les entretiendront à leurs propres frais pendant deux ans, au bout de ce tems, ils ne fourniront plus que 2000 hommes; ils payeront en outre à l'Empereur la somme de 500,000 écus d'Empire à titre de subsides contre la France, et ils fourniront pour la même guerre, leurs

contingent, qui sera porté à deux ou à trois mille hommes.

Enfin il se conclut le même jour un Pacte d'Union perpétuelle entre les maisons d'Autriche et de Lunebourg, dont voici les principales causes.

1. Qu'un Electeur de Brunswic-Lunebourg fourniroit dorenavant à la maison d'Autriche en cas d'attaque un corps de 2000 hommes, ou la somme de 144000 florins annuels.

2. Que le secours que la maison d'Autriche fourniroit à l'Electeur seroient de 4000 hommes;

3. Que l'Electeur assisteroit l'Empereur

de son suffrage à l'effet de lui obtenir pour sa couronne de Boheme la voix et séance dans le College Electoral;

4. Que dans toutes les élections il accordera son suffrage au Prince ainé de la maison d'Autriche, conformement à l'ordre de primogéniture.

Par un article séparé, l'Empereur stipula en faveur de la Réligion Cathol. dans les terres de Luneboug une Eglise et une école à Hannovre et à Zell.

Ces Traités furent suivis de l'Investiture solemnelle du nouvel Electeur, qui se passa à Vienne le 19. Decembre 1693.

L'affaire ayant été proposée au College

Electoral, les Electeurs de Mayence de Baviere et de Brandebourg approuverent bien en général l'érection du neuvieme Electorat mais ils trouverent à redire que l'Empereur eut negligé de prendre le consentement de chaque Electeur en particulier. Les Electeurs de Trèves, de Cologne et le Palatin au contraire s'opposerent en plein à cette érection, soutenant qu'elle étoit non seulement en contradiction avec la Bulle d'Or, mais qu'elle tournoit encore ouvertement au préjudice de la Religion Catholique.

Les Princes en ayant eu communication trouverent aussi fort mal, qu'on ne les eut point consulté, pendant que dans l'affaire du huitieme Electorat tout avoit été reglé

de concert avec le College des Princes. Ils ajoutaient que c'était préjudicier à la dignité de leur college et ouvrir la porte à l'Oligarchie des Electeurs, si insensiblement les Princes les plus puissants étaient maintenus dans le College Electoral. Celui de tous les Princes qui parut le plus choqué, fut le Duc de Brunswic-Wolffenbüttel qui se récriait hautement contre l'élévation de la branche cadette de sa maison à l'Electorat, et contre la préférence qu'on lui accordait sur la branche ainée au mépris des pactes de famille et du droit d'ainesse établi dans la maison de Brunswic.

Plusieurs princes protesterent contre

le neuvieme Electorat et signerent une Union à ce sujet à Ratisbonne le 16. Janvr. 1693. on les nomma Princes Correspondants contre le neuvieme Electorat. Les esprits s'échaufferent surtout en 1700. Les Electeurs de Cologne, de Trèves et le Palatin ayant donné alors leur consentement, les Princes s'assemblerent à Goslar et y prirent la résolution d'arrêter l'activité de la Diète jusqu'à ce qu'on eut remedié à leurs griefs. L'Assemblée de Nuremberg convoquée cette même année fut encore plus turbulente. On y convint de mettre 80000 hommes sur pied et de reclamer la garantie et l'assistance de la France. Cette puissance epousa

la querelle des Princes, et fit déclarer à la Diète qu'elle protestait contre le neuvieme Electorat et l'envisageait comme une atteinte portée à la paix de Westphalie : cependant les esprits s'appaisserent à la fin, et l'Empereur n'accorda autre chose aux Princes, sinon de mettre de nouveau la chose en déliberation au College des Princes et de faire passer une Loi qui reglerait, que dorenavant il ne serait plus permis d'ériger un nouvel Electorat, sans le consentement de tous les Etats d'Empire. L'intercession du Roi de Suede ne put gueres procurer de meilleures conditions aux princes qui prirent le parti de reconnaitre

en 1706. le neuvieme Electorat.

Ces Contestations entrainerent d'autres sur l'Archioffice à accorder au nouvel Electeur. L'Empereur lui destinait celui de Grand Bannerer ou de Porte-Etendard de l'Empire; mais l'Electeur de Saxe s'y opposa et pretendit, que les fonctions de Porte-Etendart étaient renfermées dans celles de Grand-Marechal.

Le nouvel Electeur declara qu'il n'entendait prejudicier en rien aux droits de l'Electeur de Saxe, qui continuerait de porter la banniere à la guerre, que lui ne demandait autre chose qu'un Office de Cour, dont il ne s'acquitterait que dans les Cours

plenaires, et aussi souvent que l'Electeur
de Saxe, porterait l'épée devant l'Empr.
L'Electeur de Saxe n'ayant dès lors
plus formé d'opposition, l'affaire aurait
passée sans le Duc de Wurtemberg,
qui soutenait que la charge de Grand-
Porte-Etendart de l'Empire lui appartenait
relativement au Chateau de Grüningue.
On lui objecta envain que la Banniere
de Grüningue n'était pas le Grand Etendart
de l'Empire, mais la banniere particuliere
de la Province de Suabe. Le Duc
persistant dans son opposition fit suspendre
la délibération.

La succession de Mecklenbourg
fournit aussi dans ce temps la matiere

à une contestation. Cette maison s'étoit partagée vers la fin du XVI.e siècle en deux branches celle de Suérin et celle de Gustrow issues de deux freres, fils de Jean IV. Duc de Mecklenbourg. La branche de Suérin s'étoit subdivisée en trois autres, Suérin, Grabor et Strelitz. Il arriva que la branche de Suérin s'éteignit avec le Duc Christian Louis en 1692. et celle de Gustrow en 1695. avec le Duc Gustave Adolphe. Les branches de Grabou et de Strelitz se disputerent la succession des deux branches éteintes. Celle de Grabou provoquoit à la prérogative de la Ligne et au droit d'ainesse, pendant que la branche de Strelitz faisoit valoir

l'observance de la maison de Meklenbourg qui voulait qu'à l'extinction d'une branche, les autres se partageassent également la succession. Cette derniere branche s'appuyait aussi de la proximité du sang. L'Empereur Léopold décida pour le Duc de Grabor et le fit mettre en possession en 1697. par son Commissaire le Comte d'Eck.

Les Directeurs du Cercle de la Basse Saxe, le Duc de Bremen, le Marggrave de Brandebourg et le Duc de Zell soutinrent que l'éxécution leur était due conformément aux Loix de l'Empire, s'érigerent contre les Commissaires de l'Empereur, et allerent

jusqu'à déposséder à main armée le Duc de Grabow. Ils se rendirent maitre de la Ville et du Chateau de Gustrow. Blinckestroem, qui commandait les Trouppes du Cercle, fit porter même hors du Chateau de Gustrow le Commissaire Imp.al sur son refus d'en sortir. L'Emp.r indigné défendit sa Cour aux Ministres de Suède de Brandebourg et de Zell résidants à Vienne. Blinckestroem fut désavoué et les Ministres déclarerent, qu'il n'avait eu aucun ordre de mettre la main sur le Commissaire Imperial. La contestation fut terminée à Hambourg en 1701. Le Duché de Gustrow et de Suerin avec voix et séance à la Diète, le Comté de Suerin et la Seigneurie de Rostock

furent conservés au Duc de Grabov.
Le Comte de Strelitz eut la principauté de Rotzenbourg avec voix et séance à la Diète, la Seigneurie de Stargard et les Commanderies de Mirow et de Nemerow. On y ajouta certains revenus annuels et on établit en outre la succession linéale et le Droit de primogéniture. C'est ici que commencent les deux branches actuelles de la Maison de Meklenbourg, celle de Suérin et celle de Strelitz.

Les brouilleries qui subsistaient depuis longtems entre les Rois de Dannemarc et les Ducs de Holstein-Gottorp ne firent qu'augmenter sous le regne de Leopold. Elles se dérivent des

Traités d'Union et de Communion faits au XVI. siecle entre les deux branches principales de la maison d'Oldenbourg, celle des Rois de Dannemarc et celle des Ducs de Holstein Gottorp.

Chrétien III. Roi de Dannemarc tige de la branche Royale partagea en 1544. avec son frere Adolphe souche des Ducs de Holstein-Gottorp, les Duchés de Slesvic et de Holstein. Ce partage se fit sans aucun ordre en attribuant pele mele à l'un et à l'autre des lambeaux épars de ces Duchés. On ajouta à ce partage un traité d'union et de communion afin d'empêcher, que ces Duchés ne passassent jamais

en des mains étrangeres. Pour cet effet on stipula que les deux branches exerceraient de certains droits en commun qu'elles se donneraient du secours mutuel, qu'elles n'auraient que les mêmes Ennemis et amis et qu'elles vuideraient tous leurs differends par des arbitres choisis entre eux.

Les Rois de Dannemarc donnerent à ce Traité une interpretation des plus vagues soutenant qu'il s'étendait indistinctement à tous les pays qui faisaient l'objet du partage et à toutes les parties du Gouvernement en sorte, que les Ducs ne pouvaient faire la guerre ni exerçer d'autres droits régaliens sans l'agrément des Rois de Dannemarc

Les Ducs soutenaient au contraire que le traité dont il s'agit, n'était qu'une simple Alliance, et que la communion y stipulée ne regardait que les droits honorifiques sur les Prélats, la Noblesse et quelques Villes privilégiées, qu'à l'exception de ces droits, dont l'exercice était attribué à une Régence commune, chaque parti pouvait disposer de sa portion à sa volonté et se revendiquer tous les droits de la supériorité territoriale. Une convention aussi singulière ne put que susciter de vives contestations entre les deux branches lesquelles se renouvellerent plus fortement que jamais sous le regne de l'Empereur Leopold. Le Duc de Holstein-Gottorp arrêté en 1675. par le Roi de Dannemarc

ne put obtenir sa liberté qu'en signant le Traité de Rendsbourg par lequel il renonça à la Souveraineté du Slesvic. Revenu depuis contre ce Traité, il se vit réduit à vivre en Exil jusqu'à la paix de Fontainebleau en 1679. Rétabli par cette paix il fut chassé une seconde fois en 1684. et rétabli de rechef par la paix d'Altona en 1689. Frédéric IV. Duc de Holstein-Gottorp s'allia depuis étroitement avec la Suede et épousa la soeur de Charles XII. Enhardi par cette Alliance il fortifia en 1695. Tonningen et quelques autres places du Slesvic et du Holstein. Le Roi de Dannemarc fit raser ces forteresses, et exigea, que le Duc fit sortir les Troupes Suédoises,

qu'il avait introduites dans son Duché. De là une nouvelle guerre en 1700.

Le Roi s'empara de plusieurs places du Duc dans le Sleswic et le Holstein et assiégea Tonningen.

Les Suedois réunis aux Lunebourgeois marcherent au secours du Duc, qui se vit aussi soutenu d'une flotte composée de Vaisseaux Anglais, Hollandois et Suedois. Cette flotte assiégea le port de Coppenhague pendant que Charles XII fit en personne une invasion dans la Seelande. C'est ce qui obligea le Roi de Dannemarc de signer le 18 Aout 1700. la paix de Traventhal par

laquelle les traités antérieurs et nommement ceux d'union et de communion furent renouvellés. On accorda au Duc de Gottorp une entière liberté d'armer de construire des forteresses et de faire des Alliances. Le Roi de Dannemarc paya au Duc 260,000 écus pour les frais de la guerre.

Les protestants qui avaient conservé jusqu'ici le Calendrier Julien l'abandonnerent à la fin du dernier siecle pour en adopter un autre plus exact que le Grégorien et dressé par un professeur de Jena, nommé Erhard Weigel.

Ce Calendrier qu'on appelle le Calendrier

corrigé a été adopté par un Decret du Corps Evangélique passé le 23 Sepᵇʳᵉ. 1699. Il portait que le 18. Fevʳ. 1700. on retrancherait 11 jours du Calendrier, et que dans la célébration de la Paque on suivrait le Calcul Astronomique de la maniere dont on avait usé lors du Concile de Nicée. Ce Calendrier a été agréé suc-cessivement par les Puissances du Nord et par l'Angleterre. Il fit en 1776. place au Calendrier Gregorien, que le Corps Evangélique jugea à propos d'adopter pour se conformer aux Catholiques.

Trois Princes d'Allemagne parvin-rent à la dignité Royale sous le regne de Leopold. Auguste Electeur de Saxe

s'étant fait Catholique fut élu en 1697. Roi de Pologne et eut depuis pour successeur son fils Auguste III.

La succession du trône d'Angleterre fut assurée à la maison d'Hannovre par un acte de parlement de 1701. en vertu duquel l'Electeur George monta en 1714. sur le trône d'Angleterre sous le nom de George I. Enfin l'Electeur de Brandebourg prit le titre de Roi de Prusse en 1701. Ce Prince fit goûter son projet à la Cour de Vienne, en lui promettant des secours contre la France dans la guerre pour la succession d'Espagne. Le Roi de Pologne qui paraissait le plus intéressé à ne point admettre cette nouvelle

dignité du Duc de Prusse, ne s'y opposa point à cause de la guerre, qu'il avait entreprise contre Charles XII Roi de Suède. Il exigea seulement des lettres reversales, pour et au nom de la République de Pologne, d'après lesquelles, cette innovation ne devait préjudicier en rien aux droits de cette République sur la Prusse. La plupart des autres Souverains de l'Europe se guidant par l'exemple de l'Empr. et du Roi de Pologne, reconnurent aussi la Royauté de l'Electeur qui s'était mis lui même la couronne sur la tête dans la Cathédrale de Koenigsberg, où il reçut aussi le sacre le 18 Janv. 1701. Il n'y eut que le Pape l'Ordre Teutonique et la France, qui protestèrent contre cette

nouvelle dignité.

Les différends sur la succession d'Espagne suscitèrent une guerre au commencement de ce siècle, dans laquelle l'Allemagne fut enveloppée aussi bien que plusieurs autres puissances de l'Europe. Nous avons touché ailleurs les principaux événemens de cette guerre pendant laquelle arriva la mort de l'Empereur Leopold décédé le 5 May 1705.

Ce prince se distingua par sa clémence, sa libéralité et son amour pour les lettres.

On taxe en lui un zèle outré pour la Réligion et un attachement trop marqué

pour les Jésuites, qui le souleverent contre les Protestans. De là la source des malheureux troubles de Hongrie et de quantité de Griefs de la part des Protestans en Empire. Sous lui on vit un nouvel Electorat et quantité de nouveaux Princes, que la politique fit créer à Léopold, qui comptait fortifier par là son parti dans la Diète. Parmi ces Princes sont

Le Comte de Frise Orientale crée Prince en 1662. introduit au College en 1667.

Le Comte de Furstemberg crée en 1664 introduit en .... 1667.

Le Comte de Schwartzenberg crée en 1670. introduit en .... 1674.

Le Comte de Waldeck crée en 1682.
introduit en ——————— 1686.

Les Comtes de Liechtenstein créés
sous Ferdinand II, introduits en ——— 1686.

Les Comtes de Nassau Usingen,
Idstein et Weilbourg créés en ——— 1688.

Les Comtes de Schwartzbourg, Sonder-
-hausen et Arnstadt créés en 1697. introduits
en ——————— 1754./.

Joseph I.

1705 ——— 1711.

Ce Prince né en 1678. avait été cou-
-ronné Roi d'Hongrie en 1687. et Roi
des Romains en 1690. Il était agé de
27 ans, lorsqu'il succéda à son pere. Le
commencement de son regne est mémorable
par différents Decrets passés en 1705.
à la Diète, dont l'un rétablissait les
Villes d'Ulm, de Landau et de Dona-
-werth dans leur ancien état d'immédiateté;
l'autre accorda au Duc de Marlborough
la dignité de Prince d'Empire, et érigea
en sa faveur la Seigneurie de Mindelheim.
Les Impériaux la prirent après la
bataille de Hochstett; elle retourna à

la maison de Baviere par la Paix
de Rastadt et la maison d'Autriche
s'en est emparé après la mort du dernier
Electeur en 1778., dont l'Empereur l'avait
gratifié en principauté. Marlborough
obtint le 22. Novr. 1706. l'introduction
dans le College des Princes.

La guerre pour la succession d'Espagne
fut continuée pendant son regne. Ce fut
dans le cours de la Campagne de
1708. que l'Empereur proscrivit le Duc
de Mantoue Charles IV pour avoir
tenu le parti de la France, et confisqua
ses terres. Ce Prince étant mort cette
même année à Padoue, le Duché de
Mantoue resta depuis ce tems là

entre les mains de l'Empereur et de la maison d'Autriche.

Les Ducs de Guastalle qui étaient de la même maison, que les derniers Ducs de Mantoue, furent obligés de se contenter des fiefs de Sabioneda et de Buozzolo. L'Empereur démembra cependant du Duché de Mantoue la partie du Montferrat qui avait appartenu au Duc de Mantoue. Il en investit le Duc de Savoye pour lui et ses descendants mâles. Il confira au même une partie du Duché de Milan, savoir les districts de Valence, de Lomellino et de Valsessia promis au Duc de Savoye pour lui et ses descendants mâles par un article du

son traité d'accession à la grande alliance.

François Marie Pic, Duc de la Mirandole fut proscrit en 1709. et son Duché confisqué par l'Empereur et vendu en 1711. au Duc de Modene à la charge de le tenir comme fief mâle de l'Empereur et de l'Empire.

L'année 1708. est aussi mémorable par l'introduction de l'Electeur d'Hanovre dans le College Electoral. Elle se fit en vertu d'un Decret de la Diète du 30 Juin sous les conditions suivantes.

1. Cet Electorat sera restreint aux seuls mâles de la maison d'Hanovre, qui se releveront conformement à

l'ordre de primogéniture.

2. Lorsqu'il n'y aura plus de Successeur Catholique dans les maison Palatine et de Baviere et que les deux Electr passeront à un prince de la Confession d'Augsbourg les Catholiques jouiront d'un suffrage surnumeraire dans le College Electoral. Ce suffrage sera exercé par l'Electeur Catholique qui aura la préséance. Il cessera lors de l'extinction de la branche d'Hannovre, comme aussi dans le cas, où l'Electorat Palatin retourneroit à un Catholique. Pour toutes les charges de l'Empire, l'Electeur contribuera un Contingent Electoral.

Par le même decret les Rois de Boheme ont été rétablis dans les droits comitiaux, et au lieu qu'ils n'avaient été admis jusques là, qu'à la seule élection, on leur accorda voix et séance dans toutes les délibérations de l'Empire et du Collège Electoral. Cette introduction se fit sous les clauses suivantes.

1. L'Empereur payera à l'égard de la Boheme un contingent Electoral.

2. Il ne s'arrogera dans les Assemblées Electorales aucune prérogative sur les autres Electeurs, que celles, que les Loix de l'Empire lui accordent.

3. Il donnera des reversaux à l'Electeur

de Mayence, que cette admission
ne préjudiciera en rien aux droits
de ces Electeurs dans le College Electoral,
et qu'il sera nommement conservé
dans le directoire. L'introduction
des deux Electeurs se fit le 12. Sepᵗ.

Une brouillerie s'éleva entre l'Empʳ.
et le Pape Clement XI. qui refusait constam-
-ment de reconnoitre Charles III. en qualité
de Roi d'Espagne et qui exigeait en
outre que l'Empereur prit un indult de
lui, pour le droit de premieres prieres.

Les Imperiaux ayant pris en 1706.
des quartiers d'hyver dans les terres
du Sᵗ. Siege à Ferrare, à Parme et à
Plaisance, le Pape en adressa des

plaintes au Prince Eugene. Celui-ci n'y ayant point déféré le Pape en 1707. lacha une bulle par laquelle il déclara l'Empereur digne d'Anathême. L'Emp.r publia un écrit dont l'objet était de prouver que la contestation qui avait lieu entre lui et le Pape étant purement temporelle, il serait inutile de vouloir la terminer par les armes spirituelles. Il prétendit aussi, que le domaine direct sur le Duché de Parme appartenait plutot à l'Empire, qu'au Pape et fit entrer en 1708. un corps de troupes dans le Duché de Ferrare sous les ordres du Duc de Modene, qui s'empara de la Ville de Commachio.

On publia des écrits pour prouver que cette Ville était du Domaine de l'Empire.

Le Pape leva une Armée, dont il donna le commandement au Comte de Marsilly. Mais dès l'année 1709. le St. Pere jugea à propos de faire sa paix avec l'Empereur; il reconnut l'Archiduc Charles en qualité de Roi d'Espagne, renonça à ses liaisons avec la France et licencia ses Troupes. La Ville de Commachio resta entre les mains de l'Empereur jusqu'à l'entière décision du différend concernant cette Ville.

Joseph I. ne vit pas la fin de la guerre de succession. Il mourut de

la petite vérole le 11. Avril 1711. agé de 33 ans.

Ce Prince avait de très belles qualités & beaucoup de connoissance des affaires. Son jugement était solide, et il tenait souvent tête à ses Ministres. On lui reproche trop de penchant pour les plaisirs. De son mariage avec Wilhelmine Amélie fille du Duc de Brunswic, il eut deux filles dont l'une Marie Joséphine fut mariée à Frédéric Auguste Electeur de Saxe, l'autre nommée Marie Amalie épousa épousa Charles Albert Electeur de Baviere.

Sous le regne de Joseph, on arrêta en 1707. une députation extraordinaire

pour connaître sous le nom de visitation des différends, qui s'étaient élevés à la Chambre Impériale. Cette Visitation eut sa premiere séance à Wetzlar le 20. Oct.re

La Chambre Impériale resta fermée, pendant que siégeait la Visitation. De là une grande confusion de l'Administration de la Justice en Empire. Plusieurs États défendirent dans leurs Pays, l'appel à la Chambre Impériale. Le Conseil Aulique chercha à s'emparer de la connoissance de plusieurs causes qui étaient pendantes à la Chambre et ce ne fut qu'en 1711. que ce dernier Tribunal rentra en activité.

Joseph érigea en 1707. le Comté de Moers en Principauté en faveur de la maison de Brandebourg, et créa en 1711. le Comte de Trautson Prince d'Empire.

C'est sous le même regne que la maison de Brandebourg renouvella avec le Duc de Mecklenbourg-Suérin le pacte de succession, qui originairement avait été fait sous le regne de Frédéric III. Le Roi de Prusse prit dès lors les titres et les armes de Mecklenbourg avec protestation de la part du Duc de Strelitz. Il se passa un accomodement en 1708.

Interregne de dix Mois

Un Interregne de 6 mois suivit le regne de Joseph. Les Electeurs Palatin et de Saxe annoncerent le Vicariat. Le Conseil Aulique fut formé et la Chambre Impériale continua sa juris-diction au nom des Vicaires et se servit du sceau commun du Vicariat.

Une contestation s'éleva entre le Duc de Saxe-Weimar et le Prince de Schwartzbourg Arnstadt. La plus part des terres de Schwartzbourg étant des fiefs du Duché de Saxe, les Ducs s'en prévalurent, pour

s'arroger la supériorité territoriale sur ces mêmes terres. Ils provoquaient au Droit de Landsassiat de Thuringe, en vertu duquel tous les Vassaux sont aussi sujets. Cette contestation agitée depuis longtems à la Chambre Impériale, se renouvella plus fortement que jamais à la mort de l'Emp.r Joseph, où le Prince de Schwartzbourg appellé Antoine Günther prit publiquement la dignité de Prince d'Empire, que l'Empereur Léopold lui avait conférée en 1697. Il enrôla des Troupes et établit une Régence. Le Duc de Weimar soutenant que la nouvelle dignité du Prince ne pouvait point préjudicier à

ses droits, crut devoir profiter du moment du Vicariat de l'Electeur de Saxe, pour faire marcher en 1711. des Troupes à Arnstadt. Il s'empara de cette ville, & y afficha des placards par lesquels, il ordonna aux sujets de reconnoître la supériorité Territoriale de la maison de Saxe, et d'obéir à la commission qu'il établit pour connoître des atteintes, que le prince de Schwartzbourg avait portées aux droits de la maison de Saxe. Le Chancelier du Prince fut amené prisonnier et les soldats de Weimar tirerent leur subsistance des terres de la principauté. Le Prince eut recours à la Chambre Impériale

qui par des Mandats qu'elle donna
obligea le Duc de Weimar à relacher
le Chancelier et à retirer ses Troupes.

L'Archevêque de Mayence
indiqua la Diète d'Election pour le
22 Aoust 1711. à Francfort. Les Electeurs
de Mayence, de Trèves et le Palatin
s'y rendirent en personne; ceux de
Boheme, de Saxe et de Brunswic envoy-
-erent leurs Ambassadeurs. Les
Electeurs de Baviere et de Cologne
demanderent aussi à être admis à cette
Diète, mais les autres Electeurs
s'y refuserent à cause de la proscription
que leurs Collegues avaient encourue

et dont ils n'avaient point encore été relevé. Le Nonce du Pape qui s'était rendu à Francfort au nom de son maître, s'employa en vain pour les deux Electeurs.

Il ne fut pas plus heureux dans les autres chefs de sa mission, et se vit enfin obligé de se retirer à Cologne.

Rien n'occupa tant le College Electoral que les déliberations sur la Capitulation Impériale, auxquelles l'Ambassadeur de la Bohême assista pour la premiere fois. Dès le 8. Juillet 1711. les deux Collegues Supérieurs étaient convenus entr'eux

d'adopter le projet de la capitulation perpétuelle pour servir de base à la nouvelle Capitulation, qu'ils prescriraient à l'Empereur, Ce projet présenté pour la premiere fois à la Diète en 1664. avait été agréé en 1671. dans la plupart de ses points. Il n'y eut que quelques Chapitres, et nommement le prologue et l'Epilogue, sur lesquels on ne put point convenir. Dans le Prologue les Electeurs s'attribuaient seuls le droit de dresser, et dans l'Epilogue celui de changer la capitulation, et d'y ajouter de nouveaux articles à chaque

Election. Les Princes s'opposerent à cette prétention des Electeurs. Ils ne leur accordoient le dernier droit que dans le seul cas d'une nécessité indispensable et sous la clause expresse, que de pareils changemens ou additions seroient chaque fois rapportés à la Diete et y approuvés dans la forme. Cette matiere resta en suspens pendant de longues années. On ne la reprit qu'en 1707. à l'occasion de la proscription des Electeurs de Baviere et de Cologne. Les Princes protesterent contre cette proscription, et la traiterent d'illégale, parceque

l'Empereur n'y avait requis que le
seul consentement des Electeurs. L'Emp.r
s'excusa sur la capitulation, qui ne
l'astreignait à autre chose; il ajouta,
qu'il ne s'opposait point à ce qu'on prit
quelqu'autre arrangement à cet égard.
Cette circonstance fit prendre en 1709.
et 1700 les conférences sur la capitulation
perpétuelle. L'affaire traina jusqu'à
la mort de l'Empereur Joseph. On
s'arrangea alors sur la plupart des
différends, qui partageaient les deux
Colleges, sur le fait de cette capitulation,
et on arreta que celle que l'on pres-
-crirait au nouvel Empereur, serait

dressée d'après le Plan de la Capitulation perpétuelle. Il arriva de là, que la Capitulation de Charles VI. reçut une forme toute différente de celle des capitulations précédentes. Les Electeurs y obtinrent l'épithète de Reverendissimes et de Sérénissimes.

On y inséra une nouvelle Loi sur l'élection d'un Roi des Romains, laquelle n'aurait plus lieu du vivant de l'Empereur, que dans le seul cas de nécessité urgente: que, ce cas arrivant, les Electeurs pourraient y procéder, supposé même que l'Empr. voulût s'y opposer. On y inséra aussi une nouvelle

forme de procédure à observer toutes les fois, qu'il s'agira de mettre un Etat au Ban de l'Empire.

La Capitulation ne fut pas plutôt reglée, qu'on fixa le 12. Octob.re pour le jour de l'Election. Tous les suffrages se réunirent en faveur de Charles Roi d'Espagne, frere de l'Empereur Joseph I. Le Duc de Neubourg fut dépêché par le College Electoral pour signifier au nouvel Empereur son élection. Ce Prince s'étant mis aussitôt en route arriva à Francfort le 19 et ayant juré de rechef la Capitulation il fut couronné le 22. D.re

Charles VI.

1711. ——— 1740.

Les Electeurs quoiqu'ils se fussent conformés à la Capitulation perpétuelle, dans la Capitulation prescritte à l'Emp.r Charles VI. s'en étaient écartés cependant dans plus d'un point, et pour empêcher que les princes ne leur fissent des observations à ce sujet, ils jugerent à propos de tenir la Capitulation secrette et de ne la publier qu'après qu'elle eut été signée et jurée par l'Empereur.

Le College des princes en prit occasion d'addresser le 7. Janv.r 1712. une lettre à l'Empereur pour le prier de ne

point prescrire cette Capitulation aux Tribunaux comme une Loi et une Sanction Pragmatique, jusqu'à ce qu'on eût eu égard à leurs observations et griefs.

C'est au sujet du couronnement de Charles VI. que la Ville d'Aix-la-Chapelle forma des prétensions sur les Ornemens de l'Empire, dont la garde ne devait plus appartenir à la ville de Nuremberg, depuis qu'elle avait changé de Réligion. Cette dernière Ville s'appuya d'une possession de trois siècles et eut pour défenseur de sa cause, le celebre Ludwig.

L'Empereur en notifiant en 1716. au Pape, son Election, lui promit

de l'observance, et tout ce qu'il conviendrait à un fils obéissant de l'Eglise. Le Pape se contenta de cette déclaration.

La guerre pour la succession d'Espagne se continua pendant les premières années du regne de Charles VI.

Le Congrès pour la Paix Générale s'étant ouvert à Utrecht et la paix étant sur le point de se conclure, entre les différentes puissances belligérantes, l'Emp. irrité contre l'Angleterre et faché entre autres de se voir dépouillé de la Sicile, que l'Angleterre adjugerait au Duc de Savoye, refusa de se porter à la paix. On l'obligea neanmoins à

consentir à un traité signé le 14 Mars 1713. à Utrecht, touchant l'évacuation de la Catalogne et la Neutralité de l'Italie. Cette évacuation devenoit necessaire, puisque les Puissances Maritimes en retirant leurs Troupes de la dite Province mettoient l'Empereur dans l'impossibilité de s'y soutenir seul contre les forces des Espagnols. Aussi la Paix Générale ne pouvoit-elle point avoir lieu sans elle, le Duc de Savoye exposé au ressentiment de l'Empereur auroit été dans le cas d'être secouru par la France et les Puissances Maritimes.

La paix fut signée à Utrecht entre la France, l'Angleterre, le Portugal,

la Hollande et la Savoye le 11. Avr. 1713.

Le Traité entre, l'Espagne et l'Angleterre et de la Savoye du 13. Août 1713; celui de l'Espagne et de la Hollande du 26. Juin 1714; enfin celui de l'Espagne et du Portugal du 6. Fevr. 1715.

Avant que la paix fut signée entre la France et les Alliés, on invita l'Empereur et l'Empire d'accéder à la paix générale: mais les conférences qui se tinrent à ce sujet à Utrecht furent tout à fait infructueuses. L'Emp.r jugea à propos de les rompre. Il lui paraissait plus convenable à ses intérêts d'en venir à un traité de paix particulier

avec la France, afin de n'être point obligé de renoncer à ses droits à la Monarchie Espagnole ni aux différents Etats d'Italie qu'il aurait voulu conserver tels que la Sicile et la Sardaigne. Il arriva de là, que la guerre fut continuée en 1713. entre la France, l'Empereur et l'Empire. Le Marechal de Villars entreprit le siege de Landau, qui se rendit le 20. Aout avec la garnison à la suite d'un siege de deux mois. Le Marechal passa alors le Rhin et mit le siege devant Fribourg en Brisgau Cette Ville se défendit aussi pendant deux mois et se rendit le 16. Novembre par capitulation. La garnison sortit

avec tous les honneurs militaires.

Ensuite vint la conclusion de la paix. Les deux Généraux d'Armée, le Prince Eugène et le Maréchal de Villars se rendirent le 26. Nov.e 1713. au Chateau de Rastadt pour y conférer sur les moyens de rétablir la paix. La Négociation se traita avec un secret impénétrable. Les deux Généraux conférerent seuls entr'eux, sans y admettre les Ministres d'aucune autre puissance. Le Marechal de Villars fit de vains efforts pour faire comprendre dans le Traité les affaires du Roi d'Espagne. L'Empereur persista dans les raisons qu'il avait, pour ne traiter avec aucune

autre puissance qu'avec la France. Les conditions proposées par cette dernière Couronne n'ayant point été au gré de la Cour de Vienne, le Prince d'Eugène fut plus d'une fois sur le point de rompre les conférences.

Enfin ayant couché par écrit les dernières conditions auxquelles, l'Empereur pourrait se résoudre à faire la paix, pour se retirer ensuite auprès du Duc de Wirtemberg, la France se relâcha sur une partie de ses prétensions, et les Préliminaires furent signés à Rastadt le 7. Mars 1714.

On convint de tenir à Bade en Argau de nouvelles conférences pour la paix

définitive. Les Négociations de
Rastadt avaient été secrettes et les
Etats d'Empire n'y avaient pas participé.
Il fallait rendre la paix solemnelle par
l'accession formelle de ces mêmes Etats.
On délibéra à la Diète s'il fallait
envoyer une députation à Bade ou
conférer les pleins pouvoirs nécessaires
à l'Empereur de la part du Corps Germanique.
Ce dernier parti prévalut à cause du
peu de tems, qui restait pour en venir
à une députation en forme. Dans
les plein pouvoirs, que les Etats
conférérent à l'Empereur, les Etats Pro-
-testants jugerent à propos d'insérer
une stipulation rélative à l'abolition de
la clause du IV. Art.^e du Traité de

Ryswic.

Le Congrès de Bade s'ouvrit le 10. Juin 1714. La paix fut signée le 7. Sep: Plusieurs Ministres se presenterent dès le commencement du Congrès dans l'espérance d'y faire traiter les interêts de leurs maitres; mais leurs tentatives furent inutiles. Aucun de ces Ministres, pas même ceux des Electeurs de Cologne et de Baviere, principaux interessés, ne furent admis au Congrès. L'Angleterre ayant refusé sa médiation, on la refusa. Les Plenipotentiaires de l'Empereur au Congrès de Bade étaient les Comtes de Goes et de Seilern: ceux de France étaient

le Comte de Luc, et M.r de St. Contest.

Le Traité de Bade ne diffère de celui de Rastadt, que par les articles qui concernent la restitution des Electeurs de Cologne et de Bavière. Le premier de ces traités a été rédigé en latin, et l'autre en français. Voici les principaux articles du traité de Bade.

1. Les Traités de Westphalie serviront de base et de fondement au traité actuel. Tout sera remis en Empire sur le pied du traité de Ryswic sans en excepter même la clause du 18. Art: de ce traité. Art: 3.

2. Le vieux Brisac, ainsi que Fribourg

sont rendus à l'Empereur et à la maison d'Autriche. Art. 4 et 5.

3. Le fort de Kehl est rendu à l'Empire. La Navigation du Rhin doit demeurer libre et ouverte aux sujets des deux partis et à tous ceux qui y voudront passer, naviger ou transporter leurs marchandises, sans qu'il soit permis à l'un ou à l'autre de rien entreprendre pour détourner ce fleuve, ou pour en rendre la Navigation plus difficile, moins encore d'exiger de nouveaux droits et péages, ni d'augmenter les anciens, d'obliger les bateaux d'aborder à une rive plutot qu'à l'autre et d'y exposer leurs charges ou marchandises Art: 6.

4. Le Roi promet de faire evacuer le Chateau de Bitsch et de Hombourg. Art: 9.

5. Les Electeurs de Trèves et le Palatin le Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique et l'Evêque de Wormt, l'Evêque de Spire, les Maisons de Wirtemberg et de Bade sont rétablis dans tout ce qui leur a été enlevé contre la teneur de la paix de Ryswic Art: 13.

6. La france reconnoit la dignité Electorale de la maison d'Hannovre Art: 13.

7. La Ville de Landau avec ses dépendances consistants dans les Villages de Nurdorf, Dorrheim,

et Queichheim est cédée à la France. Art. 14.

8. Les Electeurs de Cologne et de Baviere sont rétablis dans tous leurs droits et prérogatives, dont ils avaient joüi avant la guerre. Ils sont obligés de demander et de prendre de l'Empereur le renouvellement de l'investiture de leurs Electorats et fiefs.

9. Le Roi consent que l'Empereur prenne possession des Pays-Bas Espagnols sauf la convention qu'il fera avec les Etats Généraux touchant la barriere Art: 19.

10. Le Roi promet de laisser l'Emp.r

en possession tranquille de tous les
Etats et places, qu'il occupe en Italie,
comme de Naples, Milan, Sardaigne
et les Ports de Toscane. En revanche
l'Empereur s'engage à observer le traité
de Neutralité conclu à Utrecht le
14 Mars 1713. Art: 30.

Le Traité de Bade s'écarte en
plusieurs points des traités d'Utrecht,
en ce que

1, Il ne fait aucune mention de la
monarchie Espagnole, l'Empereur ne
reconnaissant point Philippe en qualité
de Roi d'Espagne, et Philippe
n'acquiesçant point au démembrement
de la monarchie d'Espagne fait en

faveur de l'Emper.

2. en ceque l'Electeur de Baviere est rétabli dans le haut Palatinat et la dignité Electorale qu'il avait eu avant la guerre, contre la disposition de la paix d'Utrecht. En revanche la Sardaigne qui par le même Traité devait passer à l'Electeur de Baviere, resta à l'Emper. qui en était en possession.

3. L'Electeur de Cologne est affranchi de la nécessité que lui imposait la paix d'Utrecht d'admettre garnison hollandoise dans sa Ville de Bonne.

4. L'Electeur qui par les Traités d'Utrecht devait rendre le Duché de Mantoue au Duc de Guastalla,

le Duché de Mirandole à la maison de Pic, et la Ville de Commachio au Pape, conserva par le traité de Bade tous ces differents pays et places.

La Ratification de la paix à la Diète n'eut lieu, que le 9. Octob 1714. à cause de l'opposition des Protestants qui se plaignaient de ceque sans avoir égard à leurs rémontrances on avait laissé subsister la clause du IV.e article du traité de Ryswic; ils ne donnaient leur ratification que sous la restriction formelle, qu'ils n'approuvaient point les dispositions de la paix de Bade contraires à la paix de Westphalie.

Il avait été arrêté par l'Art: 9. de

la grande Alliance conclue en 1701.
contre la France, que les Alliés ne
feraient point de paix sans y comprendre
une barriere en faveur des Etats Généraux.
C'est cequi fit insérer dans le Traité
d'Utrecht entre la France, l'Angleterre,
et la Hollande, de même que dans ceux
de Rastadt et de Bade que les
Hollandois resteraient en possession des
Pays-Bas Espagnols, jusqu'à ceque
l'Empereur se serait arrangé avec eux,
touchant la barriere. Cette matiere essuya
de grandes difficultés et ne fut terminée
que par le moyen d'un Congrès particulier,
qui se tint à Anvers entre les trois
Puissances, l'Empereur, l'Angleterre,
et les Etats Généraux.

Par le traité qui y fut signé le 15. Novembre 1715. il est arrêté que les Etats Généraux mettront l'Empereur en possession de toutes les Provinces et Villes des Pays Bas, tant celles qui ont été possédées par le Roi Charles II, que celles qui ont été cédées par la France lors des derniers Traités d'Utrecht.

L'Empereur s'engage à ne jamais transferer, ni céder à la France, ni à aucun Prince ou Princesse de la maison de France aucune Province, Ville, Place, forteresse des Pays Bas à quelque titre que ce soit.

L'Empereur et les Etats Généraux

entretiendront dans les Pays-Bas Autrichiens un Corps de 30 à 35,000. hommes, desquels l'Empereur donnera trois cinquièmes, et les Etats Généraux deux cinquièmes. En cas de guerre ou d'attaque le dit Corps sera augmenté à proportion. L'Empereur accorde aux Etats Généraux garnison privative dans les Villes et Chateaux de Namur, Tournay Menin, Furnes, Warneton, Ypres et le fort de Knoque et garnison commune dans la Ville de Dendremonde. Les Etats Généraux possèderont en toute Souveraineté dans le haut quartier de Guèldre la Ville de Venlo avec sa banlieue et le fort de Stewensward avec sa banlieue,

l'Ammanie de Montfort avec les villes de Niestadt et d'Echternach onze villages. Pour l'entretien des troupes, que les États Généraux sont obligés de fournir pour la défense des Pays Bas, l'Empereur s'engage à leur payer annuellement la somme de 500,000 florins monnoye d'Hollande. L'Angleterre se charge de la garantie de ce traité.

Quant au traité de la quadruple alliance de 1718 et les traités de Vienne de 1725 et de 1731, nous en avons ailleurs les détails.

Pendant que les différends sur la succession d'Espagne partageaient toutes

les puissances du Midi, une guerre sanglante ~~s'étoit~~ élevée dans le Nord, dont le théâtre se transporta aussi en Allemagne. Le Roi de Dannemarc le Roi de Pologne et le Czar de Russie Pierre le Grand se liguerent en 1700 contre la Suède, dont la puissance lui donnoit depuis longtems de l'ombrage.

Charles XII. assisté des Anglois et des Hollandois força d'abord le Roi de Dannemarc de se désister de la Ligue en signant en 1700 la paix de Traventhal, dont nous avons parlé cy-dessus. Il tourna ensuite ses forces contre le Czar et le Roi de Pologne. Vainqueur des Russes au siege de

Narva le 30 Novᵉ 1700. il marcha contre le Roi de Pologne, dont il défit les Trouppes en différentes actions. Enorgueilli de ces succès, il obligea les Polonois à déposer le Roi Auguste II. pour élire en 1704. Stanislas Lezinsky Palatin de Posen son protégé.

Le Roi Auguste II. ayant été défait dans une derniere action à Fraunstadt en 1706. et chassé de toute la Pologne Charles XII. prit le parti de poursuivre son Ennemi jusques dans le fond de la Saxe. Il traversa à cette occasion la Silésie sans avoir demandé auparavant l'agrément de l'Empereur. Il prit Leipsic et força le Roi

Auguste II. a signé le 24. Septembre 1706. la paix d'Altranstadt en vertu de laquelle le Roi Auguste renonça au Royaume de Pologne et reconnut Stanislas comme vrai et légitime Roi de Pologne. Il s'engagea à ne jamais faire aucun changement dans la Réligion de ses Etats, ni consentir à ce qu'il soit bâti des temples, écoles, académies, colleges ou monastères en faveur de la Réligion Catholique.

Les autres puissances de l'Europe, uniquement occupées alors de la guerre pour la succession d'Espagne n'eurent rien de si pressé que de reconnoître Stanislas. L'Empereur Joseph qui craignait que l'audacieux Charles ne

s'avisa de faire une invasion dans les Etats d'Autriche fut si éloigné de demander satisfaction pour la violation de son terri-toire que par différens Traités passés à Alt-Ranstadt le 1.er de Sep.bre 1707. il rédressa les griefs des protestans de Silésie, consentit à leur rendre toutes les Eglises et Ecoles, qui leur avaient été enlevées contre la teneur de la paix de Westphalie et leur accorda même plusieurs nouvelles prérogatives. L'Emp.r remit au Roi de Suède le contingent qu'il devait fournir pour la guerre contre la France. Ces Traités ayant été ratifiés par l'Empereur Charles XII. retira ses Trouppes de la Silésie et de la Saxe afin de marcher contre les Russes.

qui dans l'intervalle avaient fait de grands progrès sur les Suédois et s'étaient avancés même jusque dans la Pologne.

Le Roi de Suède ayant été depuis défait à la malheureuse bataille de Pultava en 1709. la grande Alliance du Nord se renouvella et la guerre prit une nouvelle vigueur. Le Roi Auguste rentra dans la Pologne et en chassa Stanislas. Le Roi de Dannemarc fit une descente en Scanie. Le Czar se rendit maître de toute la Livonie et de la Carélie. On craignait alors, que l'Empire ne fut enveloppé dans cette guerre au sujet de l'invasion, que feraient les

Alliés du Nord dans les Provinces Allemandes de la Suède.

C'est ce qui engagea l'Empereur, l'Angre. et la Hollande alliés contre la France à arrêter le 31. Mai 1710. un Traité de Neutralité qui portait que les trois Puissances se chargeraient de la garantie des Provinces Allemandes de la Suède, ainsi que du Duché de Sleswig et de la Jutie, à condition que les Troupes Suédoises n'exerceraient aucune hostilité du coté de l'Allemagne, et que les Troupes Danoises n'agiraient pas du coté de la Jutie, enfin que les troupes Russes, qui marcheraient au secours du Roi de Dannemarc ne passeraient point par le territoire de l'Empire.

Les Puissances alliées contre la Suède approuverent cette Neutralité, qui fut pareillement agrée par la Diète; mais le Roi de Suède qui se reposait sur l'alliance des Turcs, l'ayant rejettée en plein, les mêmes Alliés ne balancerent plus d'attaquer les Suédois en Empire. Le Roi de Dannemarc entreprit en 1711. le siège de Wismar, obligé de le lever, il fit en 1712. invasion dans le Duché de Bremen, et s'en empara dans une seule campagne. Le Czar et le Roi Auguste attaquerent la Poméranie, soutenus d'une Flotte Danoise, qui coupa les vivres au Général Steenbock, dont l'Armée

était composée de 20,000 hommes. Ce Général obligé de se replier sur le Mecklenbourg livra le 14. Dec. 1712 bataille aux Alliés près de Gadenbusch, où il remporta une victoire complette: mais la grande supériorité des Alliés ne lui permit pas de tirer parti de cette victoire. Il fit depuis la faute de se retirer dans le Sleswig sous le canon de Tönningen. Pressé par la famine, il se vit obligé à la fin de se rendre avec toute son Armée reduite à 11,000 hommes. Depuis cette capitulation il ne fut plus possible aux Suédois de se maintenir dans leurs provinces d'Allemagne, qui dès lors étaient à la mercy de l'Ennemi. Le Duc de Holstein-Gottorp fut

aussi enveloppé dans la disgrace de la Suède. Les Danois se servirent du prétexte de la retraite accordée aux Suédois à Tönningen pour s'emparer en 1713 et 1714. des Etats de ce Prince situés dans le Sleswig. Cette conquête fut garantie aux Danois par un acte de garantie donné en 1720. par la France, et l'Angleterre.

Les Alliés allaient achever la conquête de la Pomeranie Suédoise lorsque l'Administrateur de Hollstein-Gottorp pour empêcher que les Villes de Wismar, de Stralsund et de Stettin ne tombassent entre les mains des Alliés fit le 8. Juin 1713. de concert avec

le Comte de Welling Gouverneur Suedois de la Pomeranie un Traitté avec le Roi de Prusse, qui portait que les Villes de Stettin et de Wismar seraient occupées par les Trouppes de Prusse et de Gottorp qui les retiendraient jusqu'à la fin de la guerre et que les deux Princes se chargeraient aussi de la défense de la Ville de Stralsund et de l'Isle de Rügen contre les Alliés; cependant le Gouverneur particulier de Stettin ayant refusé d'admettre les Trouppes mixtes dont on était convenu sans un ordre exprès de son Souverain, le Roi de Prusse se concerta avec le Czar et

avec le Roi de Pologne pour le siège formel de cette Ville. Les Russes l'entreprirent et s'étant emparés de la Ville en 1713. ils la délivrerent au Roi de Prusse en conséquence d'un traité fait avec lui, avant la reddition de la place. Les Alliés du Nord s'engagerent par ce traité à faire sortir leurs Troupes de la Pomeranie anterieure. Le Roi de Prusse paya au Czar et au Roi de Pologne la somme de 400,000 écus, pour les frais du siège et outre la Ville de Stettin il prit aussi possession de tout le district situé entre l'Oder et la Piene, y compris les Villes de Damm, d'Anclam et

de Wolgast. Il avait été stipulé par le traité dont nous venons de parler que les troupes de Holstein-Gottorp seraient introduites avec celles de Prusse dans la Ville de Stettin; mais le Duc ayant été dépouillé depuis de ses Etats par les Danois, il ne lui fut pas possible de fournir à l'entretien des Troupes nécessaires, ni de payer sa cotte part stipulée en faveur des Alliés, en sorte, que le Roi de Prusse trouva moyen de se rendre seul maitre de la Ville.

Le Roi de Suède revint sur ces entrefaites de la Turquie

se rendit à Stralsund où il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il fit des efforts pour renouveller la guerre en Pologne.

Mais cette Alliance formée en 1715. entre le Roi de Prusse, le Roi de Dannemarc et les Electeurs de Saxe et d'Hannovre, fit évanouir tous les projets du Roi de Suède. Ce prince ayant chassé par force de Wolgast et de l'Isle d'Usedom les Trouppes Prussiennes, obligea par là le Roi de Prusse de se réunir ouvertement à ses ennemis. Une Armée composée de Troupes Saxonnes, Prussiennes et Danoises entreprit le siège de

Stralsund sur la fin de l'année 1715. Charles XII. se retira en Suede. L'Isle de Rugen fut ocupée par les Alliés, ainsique tout le reste de la Pomeranie Suedoise. On établit des Troupes Danoises à Stralsund et dans l'Isle de Rügen. Les Danois formerent aussi le siege de Wismar, pendant lequel ils conclurent le 26. Juin 1715. un traité avec l'Electeur d'Hannovre, en vertu du quel les Duchés de Bremen et de Verden conquis par les Danois furent cedés sous de certaines conditions à l'Electeur qui joignit ses Troupes à celles des Danois pour le siege de Wismar. Cette Ville se rendit le 19. Avril 1716. Par là la Suede fut dépouillée de tout, cequ'elle

avait de possession en Empire, et la tranquillité fut rétablie dans le Nord de l'Allemagne.

La Guerre fut continuée du coté de la Suède, jusqu'après la mort de Charles XII. tué au siege de Friederichshall 1718. Les Suédois se hâterent alors de faire la paix avec toutes les Puissances armées contre eux. Celle avec le Roi d'Angl.e comme Electeur d'Hannovre fut signée à Stockholm le 20. Nov.e 1719. avec le Roi de Prusse dans la même ville le 21. Janv.r 1720 avec le Dannemarc à Friederichsbourg le 3. Juillet 1720. et enfin avec la Russie à Nystadt en Finlande le 30 Aout 1721.

Par le Traitté avec le Roi d'Ang.re la Reine de Suède soeur de Charles XII. ceda au Roi de la Grande Bretagne comme Electeur d'Hannovre les Duchés de Bremen et de Wehrden, moyennant la somme d'un million d'écus d'Empire que le Roi de la Grande Bretagne paya aux Suèdois.

Par le Traitté avec le Roi de Prusse, la Suède lui céda la Ville de Stettin avec le distrikts et les Isles de Wollin et d'Usedom. Il est arreté que la Peene qui sera la frontiere des deux Etats restera commune. Le Roi de Prusse payera à la Suède la somme de 2 millions d'écus d'Empire. Il conservera aussi

les Villes de Cammin et de Golnau situées de l'autre coté de l'Oder. Un Article séparé de ce traité porte que la Religion Protestante étant opprimée et persécutée en plusieurs endroits en dedans et hors de l'Empire contre les dispositions des Traités de Westphalie et d'Oliva, les deux Souverains promettaient d'employer tous les moyens possibles pour le maintien de cette Réligion conformement aux Traités.

Par le Traité entre la Suede et le Dannemarc, la Suede s'engage à ne point donner d'assistance au Duc de Holstein-Gottorp contre le Roi de Dannemarc pour inquieter le dernier

dans la possession du Duché de Slesvig. Le Roi de Dannemarc rend au Roi et à la couronne de Suède, la partie de la Poméranie que ses armes avaient occupée jusqu'à la Riviere de Peene, comme aussi la Ville et forteresse de Stralsund, l'Isle et la principauté de Rügen, ainsi que la Ville de Wismar. La Suède renonce à l'exemtion & franchise du péage du Sund et paye au Roi de Dannemarc la somme de 600,000. Rthr.

Dans les affaires intérieures on remarque sous le regne de Charles VI. les troubles du Mecklenbourg. Les Etats Provinciaux de ce Duché soutenaient, que le Duc ne pouvait point faire de nouvelles

impositions sans leur consentement.
Plus d'une fois, les Ducs s'étoient
érigés contre cette prétention des Etats.
Le Duc Charles Leopold qui regnoit
alors, resolu de ne point y déférer, saisit
l'occasion des troubles, qui s'étoient élevés
dans le Nord pour faire de son propre
chef en 1713. différents nouveaux impots
que les Etats s'obstinerent à lui refuser.
Une autre contestation s'éleva dans le même
tems au sujet de la Garnison, que le Duc
prétendit établir à Rostock et dont
cette Ville lui disputoit pareillement
le droit. Le Duc voulant faire respecter
son autorité fit arrêter en 1715. et amener
à Suérin trois Bourguemaitres et
deux Senateurs de Rostock. Les

Etats épouserent la querelle de la Ville et les Gentilhommes du pays, qui étaient Ministres dans la Cour de Brandebourg et d'Hannovre, s'employerent chaudement pour les Etats. Le Duc fut actionné au Conseil Aulique. Ce Tribunal lui enjoignit par un Mandat de relacher les prisonniers et de s'abstenir dorenavant de toute voye de fait. L'Empereur charga l'Electeur d'Hannovre et le Duc de Brunswic de veiller au maintien des privi-leges de Mecklenbourg. Le Duc voulant se pourvoir par des alliances, prit le parti d'épouser en 1716. Catharine Iwanowna, niece de Pierre le Grand. Enhardi par les Troupes qui lui vinrent de Russie, il prit le parti violent de

s'empara dans un seul et même jour
de tous les biens de la Noblesse 1717.
et continua depuis à lever des Troupes.

Les Ordres réitérés de l'Emp.r
n'ayant fait aucun effet sur son esprit,
on envoya enfin contre lui les Troupes
du Cercle. Les Ducs de Brunswic
et de Lunebourg chargés de l'exécution des
Decrets Impériaux entrerent en 1719.
dans le Duché de Meklenbourg et
s'y mirent en possession des principales
Places. Les subdélégués de Brunswic
passerent à Rostock pour y examiner
les Griefs des Etats. Ils firent rendre
leurs biens à la Noblesse et rétablir toutes
choses dans l'état où elles avaient été

avant les troubles. Leur principale attention fut de tenter un accomodement entre le Duc et les Etats: mais le Duc loin de s'y prêter défendit à ses sujets d'obéir à la délégation. Cette indocilité engagea l'Empereur à déposer le Duc par une sentence publiée en 1727. Le Gouvernement du Duché fut donné au Prince Louis son frere, qui prit le titre d'Administrateur Impérial, qu'il changea depuis en celui de Commissaire. Le Duc déposé n'eut que 40,000 écus annuels. Il remua ciel et terre contre cette sentence; cependant il ne put jamais obtenir son rétablissement. Il se retira à Dantzic & de là à Wismar

où il mourut en 1747. Son frere prit alors la qualité de Duc et fut le pere du Duc Frédéric de Swerin regnant actuellement. Le Duc Charles Leopold laissa une fille unique, qui prit en 1732. le nom d'Anne et fut depuis la mere du malheureux Iwan.

Frédéric Auguste Prince Electoral de Saxe ayant embrassé en 1718. la Réligion Catholique pour se frayer le chemin au trone de Pologne, donna des reversaux aux Etats de Saxe et de Lusace par lesquels il s'engagea à ne rien changer dans la Réligion de ses Etats.

Cependant les Etats Protestants virent

en délibération si on pouvait laisser
à l'Electeur le directoire du Corps Evang.
dont il avait été constamment en possession
depuis la paix de Westphalie. On
avait laissé ce Directoire à l'Electeur
frédéric Auguste son pere, lorsqu'en 1697.
il embrassa la Réligion Catholique, à
cause de la déclaration de ce prince qui
non seulement s'était engagé à ne rien
changer dans la Réligion, mais à vouloir
même etre envisagé constamment comme un
Electeur Protestant. Les circonstances
ne paraissaient plus les mêmes lors du
changement du Prince Electoral; on
crût qu'il ne convenait plus de laisser
le Directoire du Corps Evangélique à des
Princes qui faisaient ouvertement profession

de la Réligion Catholique. Cependant l'Electeur ayant représenté qu'en lui enlevant le directoire, on le mettrait dans la nécessité de se joindre au parti Catholique dans la Diète, on jugea à propos de laisser les choses dans l'état où elles avaient été auparavant.

On délibérait dans ce temps là à la Diète sur un nouvel Archioffice à conférer à l'Electeur d'Hanovre, celui d'Archi-Trésorier qui lui avait été conféré pendant la guerre pour la succession d'Espagne, ayant été rendu par la paix de Bade à l'Electeur Palatin. On proposa entr'autres la charge de Grand-Conétable mais la chose échoua

par l'opposition de l'Electeur de Saxe, qui prétendait, que cet Archioffice pré-judicierait au sien dans lequel il était compris. La proposition, qu'on fit depuis de la charge de Grand-Maitre dans l'Empire ne réussit pas mieux.

Des troubles de Réligion s'élèverent dans le Palatinat en 1719. L'Electeur Charles Philippe qui venait de succéder à son père Jean Guillaume, scandalisé des expressions fortes de la huitième Question du Catéchisme de Heidelberg rélative à la Messe exigeait qu'on retranchât cette question, et qu'on otât aussi du frontispice les mots „ par ordre et

avec privilege de son Altesse Sérénissime Electorale" L'Electeur fit plus: il confisqua tous les exemplaires de ce Catéchisme et en fit faire une nouvelle édition par un imprimeur Catholique où il retrancha tout ce qu'il jugea à propos. Dans le même tems il demanda aux Calvinistes la nef de l'Eglise du St. Esprit à Heidelberg dont le choeur étoit déja depuis 1705. entre les mains des Cathol: Il allegua que ce temple fondé par l'Empereur Robert et destiné à la sépulture des Electeurs devoit être envisagé comme une Eglise de la Cour. Il offrit aux Reformés de leur faire construire un autre temple pareil à celui là dans l'endroit qui leur conviendroit le mieux.

Les Réformés n'ayant pas voulu déférer à cette réquisition, l'Electeur s'empara par force du dit temple. Les Rois d'Angleterre et de Prusse, les Hollandois et le Landgrave de Hesse-Cassel ayant interposé inutilement leurs bons offices; plusieurs Etats Protestants prirent le parti d'user des représailles contre les Catholiques en Empire. Le Roi de Prusse fit fermer le temple et les Monasteres Catholiques de ses Etats en Allemagne. L'Electeur d'Hanovre et le Landgrave de Hesse-Cassel en userent de même. L'Electeur se rendit alors aux instances et aux ordres réitérés de l'Empereur et publia en 1720. un Edit

par lequel il permit aux Réformés de faire une nouvelle Edition de leur cathe-chisme et d'y conserver la huitième Question en adoucissant un peu les termes. Il rendit aussi aux Réformés le temple de St. Esprit. Mais piqué au plus vif de la tournure peu favorable que cette affaire avait prise, et voulant se vanger des habitans de Heidelberg, il transfera alors sa résidence à Manheim.

L'Evêché de Vienne ayant été érigé en 1722. en Archevêché par le pape Innocent III. à la réquisition de l'Empereur Charles VI.; l'Evêque de Passau accorda au nouvel Archevêque une partie du Diocèse.

Cette Condescendance de l'Evêque causa tant de satisfaction à l'Empereur qu'il s'employa fortement pour lui en Cour de Rome, pour lui faire obtenir en 1728. le Pallium et le faire déclarer tout à fait immédiat malgré l'opposition de l'Archevêque de Saltzbourg.

L'Empereur éleva en 1727. la femme du Duc Antoine Ulric de Saxe-Meinungen au rang et à la dignité de princesse du St. Empire. Elle s'appellait Philippine, Elisabeth Césarée Schurmann et était fille d'un Capitaine dans les Troupes de Hesse. Le Duc avait deux fils de ce mariage, Bernard Ernest né en 1721. et Antoine

Auguste né en 1726. L'Empereur les déclara Princes, leur accorda les titres et les armes de Saxe, et les déclara habiles à la succession. Toute la Maison de Saxe s'opposa à l'exécution des Lettres de l'Empereur, qu'elle déclara contraires aux usages Germaniques et aux pactes de famille de la Maison de Saxe. D'où il arriva que ces lettres n'eurent aucun effet.

Les Salzbourgeois, habitans des vallées nourissaient secrettement parmi eux la Réligion Luthérienne depuis le commencement du Luthéranisme en Allemagne. Livrés à leur dévotion privée, ils essuyerent de tems à autre des persécutions plus ou moins fortes de la part

de leurs Archevêques.

Enfin Léopold Antoine Eleuterius de la maison de Firmian ayant été élevé à la dignité d'Archevêque crut devoir signaler son zèle en obligeant depuis 1729. ses sujets Lutheriens par toutes sortes de voyes peu dounes à embrasser la Réligion Catholique. Ceux-ci eurent recours au bénéfice, que la paix de Westphalie leur accordait et demanderent la liberte de sortir du pays. L'Archevêque ne la leur accorda qu'en 1731. et sous de fortes restrictions. Le nombre des Emigrants surpassa 20,000 hommes. Ils se dispersérent en différents pays. La plus grande partie alla en Prusse

609a

Il y a des auteurs qui prétendent que cette émigration était injuste et contraire à la paix de Westphalie. D'autres soutiennent que l'Archevêque ne l'accorda point à ses sujets dans les termes prescrits par ce Traité.

La succession au Duché de Deux Ponts étant devenue vacante par la mort du Duc Gustave Samuel 1731. l'Electeur Palatin et le Prince Palatin de Birkenfeld se la disputerent. L'Electeur la reclamait comme Chef de la maison Palatine, auquel en vertu de testament de l'Empereur Robert les appanages des cadets de la maison devaient retourner. Le Prince de Birkenfeld soutint au contraire, que ce testament ne

ne pouvait point produire son effet aussi longtems qu'il restait des héritiers légitimes dans les branches cadettes, que sa branche était sortie de la branche de Deux Ponts, rien n'était plus naturel, que de lui accorder la préférence sur l'Electeur qui était plus éloigné. L'Empereur ordonna le sequestre du Duché et en chargea le Landgrave de Hesse-Darmstadt et le Prince Abbé de Fulde. Enfin cette contestation fut vuidée par une transaction signée à Manheim en 1733. par laquelle tout le Duché de Deux Ponts fut cédé à la branche de Birkenfeld à la reserve du seul baillage de Stadeck, qui fut laissé à l'Electeur.

Nous avons rapporté ailleurs les

602a

événement de la guerre de Pologne, qui s'éleva en 1733. et qui fut terminée par la Paix de Vienne en 1738.

La succession des Comtes de Hanau devenue vacante en 1736. donna matière à differentes contestations. Les Comtes de Hanau possesseurs du Comté de ce nom situé dans le cercle du haut Rhin, et dans la Wetteravie avaient acquis par differents mariages la Seigneurie de Lichtenberg située en Alsace et sur les confins de cette province en deça et au delà du Rhin. Ils s'étaient divisés en deux branches celle de Muntzenberg et celle de Lichtenberg. La première de ces branches s'éteignit en 1642. l'autre lui succéda alors, et vint aussi à manquer

dans les mâles en 1736. époque de la mort du dernier Comte nommé Jean Reinard. Différents prétendans se présenterent pour cette succession. Le Landgrave de Hesse-Cassel commença par se mettre en possession du Comté de Hanau et de toutes les terres possédées ci devant par la branche de Muntzenberg. Il dérivait ses droits de sa bisayeule Amélie de Hanau, à qui la succession avait été assurée lors de son mariage avec le Landgrave Guillaume V. arrêté en 1619. Ce droit de succession avait été confirmé depuis par un acte de succession fait en 1643. avec la branche de Hanau-Lichtemberg, lorsqu'elle recueillit la

succession de celle de Hanau-Muntzenberg. Les Landgraves eurent encore soin de se faire faire par un traité signé en 1728. et confirmé par l'Empereur une cession des droits de la maison Electorale de Saxe sur le Comté de Hanau. Ces droits étaient fondés sur une expectative de l'Empereur Ferdinand II, accordée à l'Electeur de Saxe. Le Landgrave les acquit moyennant une somme considérable et sous la loi de tenir le Comté de Hanau, et tout ce qu'il y avait de fiefs d'Empire de la Maison Electorale de Saxe, en qualité d'arrière fief de l'Empire.

Un autre prétendant de cette succession était le prince héréditaire de Hesse Darmstadt, qui avait épousé

Caroline Christine fille du dernier
Comte de Hanau décédé en 1726. et dont
il avait plusieurs enfants. Ce prince
sans disputer au Landgrave de Hesse
Cassel la succession au Comté de Hanau
Muntzenberg reclamait comme héritier
allodial la succession mobiliaire des feus
Comtes de Hanau, ainsi que le baillage
de Babenhausen, comme étant une terre
purement allodiale. Il intenta action
à ce sujet au Landgrave de Hesse à
la Chambre Impériale. Ce Prince
se revendiquait pareillement toutes les
terres et dépendances du Comté de
Hanau-Lichtenberg, dont le feu Comte
avait assuré de son vivant la succession

à sa fille. Une grande partie de ce Comté étoit composée d'Allodiaux, dont l'hérédité absolue ne pouvoit être contestée. Une autre partie relevoit des Évêques de Metz et de Spire, et étoient reconnus pour des fiefs purement feminins. Pour les fiefs relevants de l'Église de Strasbourg, il avoit eu soin de transiger avec l'Évêque afin d'en assurer la succession à sa fille et avoit obtenu de même dès 1717. des Lettres patentes du Roi, qui assuroient à cette héritière les fiefs du Comté de Hanau Lichtenberg relevants de l'Empereur et de l'Empire en Alsace, ainsi que ceux qui relevoient de l'Évêché de Metz. Ces précautions n'empêcherent point les contestations

qui s'élevèrent en foule à la mort de ce dernier Comte. Le prince héréditaire de Hesse investi en 1736. par le Parlement de Metz et le Conseil Souverain d'Alsace fut attaqué par l'évêque de Metz, qui réclama les fiefs de son évêché, comme étant des fiefs masculins. Les soeurs du dernier Comte de Hanau prétendirent aussi que la succession leur étoit due préférablement à la fille du même Seigneur, et intentèrent à ce sujet action au prince de Hesse. Enfin l'Electeur de Saxe, en vertu de l'expectative mentionnée ci dessus forma des prétentions sur les fiefs Impériaux de la Seign.r de Lichtemberg. Cette dernière cause a été décidée en faveur du prince de

résie, quant aux autres, elles ne l'ont jamais été.

Charles VI. mourut le 20 Octob.re 1740. agé de 55 ans, dont il regna trente. Avec lui s'eteignirent les mâles de la Maison d'Autriche, qui avaient occupé le trone de l'Empire pendant plus de trois siécles et avaient donné quinze Empereurs à l'Allemagne. Ce Prince laissait deux filles, Marie Thérése mariée à François Etienne Grand Duc de Toscane, et Marie Eléonore épouse du Prince Charles de Lorraine frere du Duc François.

Interregne de 15 Mois depuis Le 20. Octob. 1740 — 24. Janv. 1742.

Les Electeurs de Baviere et Palatin exercerent conjointement le Vicariat en vertu d'un pacte arreté entr'eux des 1724. Ils établirent à Augsbourg un Tribunal commun de Vicariat que les Etats les plus puissants refuserent de reconnaitre. Aussi la Diete de l'Empire refusa-t-elle de continuer ses Seances sous l'autorité des Vicaires.

L'Electeur de Mayence indiqua la Diete d'Election à Francfort pour

le premier Mars 1741. Les Princes envoyerent dans le même tems leurs Ministres à Offenbach dans le Comté d'Isenbourg pour y déliberer sur les observations à faire de la part des Princes rélativement à la nouvelle Capitulation. Une difficulté s'éleva dans le College Electoral touchant le suffrage de Bohême que quelques-uns contesterent à Marie Thérèse, soutenant qu'il étoit inouï et contraire aux moeurs Germaniques, qu'une femme prit séance dans le College Electoral et qu'elle exerca les fonctions de Grand-Echanson de l'Empire. La Reine avoit crû écarter cette difficulté en déclarant le

21. Novembre 1740. le Grand Duc son époux Corégent de tous les pays héréditaires ; mais bien loin que cet expédient terminât le différend, il arriva que le droit même sur l'Electorat de Bohême fut contesté à Marie Thérèse par l'Electeur de Baviere, qui s'étoit mis au nombre des prétendans pour la succession d'Autriche.

Malgré toutes les précautions que le feu Empereur avoit prises pour assurer l'effet de la pragmatique, rélative à l'ordre de succession, qui devoit obtenir dans sa maison, on vit conspirer alors contre Marie Thérèse sa fille et héritiere les principales Puissances

de l'Europe, qui lui disputaient la succession, soit en tout, soit en partie. Nous avons parlé ailleurs de ces différends et de la guerre sanglante qu'ils occasionnerent.

La Diète Electorale continuait à Francfort. La France se donnoit toutes les mouvements imaginables pour y faire élire l'Electeur de Baviere à l'exclusion du Grand-Duc de Toscane, qui s'étoit mis sur les rangs. Le Marechal de Belle-Isle se rendit pour cet effet à Francfort et dans différentes Cours Electorales, afin de réunir tous les suffrages en faveur de l'Electeur de Baviere, Charles Albert, y pour de

Marie Amalie, fille cadette de
l'Empr. Joseph I. On résolut de sus-
-pendre l'activité du suffrage électoral
de Bohême, et on procéda à l'élection
de l'Electeur le 24. Janv. 1742. Le
couronnement eut lieu le 12. Fevr. d.s.

Charles VII.

1742 ——— 1745.

Les principaux événements du Règne de Charles VII. se rapportent à la guerre de succession, que nous passerons ici sous silence pour ne parler que des matières rélatives à l'Etat intérieur de l'Empire.

Une nouvelle contestation s'éleva entre le Roi de Prusse et la Maison Palatine sur la succession de Juliers. Le Traité de Cleves de 1666. portait sur les descendants des deux maisons de Brandebourg et de Neubourg.

Le Roi de Prusse soutenait que sous le nom de descendant de la maison de Neubourg on ne pouvait point comprendre les Palatins de Sultzbach qui n'étaient point descendant de celui, qui avait fait le Traité de Cleves, et que dès lors les droits de la Maison de Brandebourg sur les Duchés de Juliers et de Berg revivraient au défaut de Charles Philippe dernier Electeur de la branche de Neubourg. Cependant ce dernier Prince n'était point sans descendans. Sa fille Elisabeth Auguste avait épousé le prince de Sultzbach; de ce mariage étaient sorties deux filles, dont l'ainée Elisabeth épousa depuis Charles

Théodore, Prince de Sultzbach successeur dans l'Electorat à la mort de Charles Philippe en 1742. et certainement la Maison de Brandebourg ne pouvait point exclure ces princesses du nom de descendans ni de la succession dans les Duchés susdits, elle, qui avait toujours soutenu que les Etats de Juliers étaient des fiefs feminins. D'ailleurs la branche de Sultzbach descendait ainsi que celle de Neubourg d'Anne de Juliers épouse du Duc Philippe Louis de Neubourg et avait par consequent les mêmes droits que cette dernière à alléguer en sa faveur. On commença à se disputer dès 1732. où l'Electeur Charles Philippe fit prêter à son successeur dans l'Electorat

le serment éventuel par les États de Juliers et de Bergue, on publia des mémoires de part et d'autre. Enfin le Roi de Prusse fit en 1742. avec l'Électeur Palatin peu avant sa mort un traité par lequel le Prince de Sulzbach fut reconnu successeur dans les terres de Juliers.

En 1744. arriva la mort de Charles Edzard dernier prince d'Ostfrise. Le Roi de Prusse s'empara de cette principauté en vertu des lettres d'investiture que l'Électeur Frédéric III. de Brandebourg avait obtenues de l'Empereur Léopold. La Maison d'Hannovre y forma opposition. Elle s'appuyait d'un pacte de confraternité que le Duc de Brunswic

Lunebourg avait fait en 1691. avec le Comte d'Ostfrise. Ce pacte portait qu'à l'extinction des mâles d'Ostfrise, les Ducs de Lunebourg hériteraient de leurs pays. Le Comte de Wiedrunckel se mit aussi du nombre des prétendants en s'appuyant du droit de sa femme, qui était la plus proche héritière de la Maison d'Ostfrise.

L'Empereur accorda l'Investiture au Roi de Prusse en reservant à l'Electeur d'Hannovre ses droits et prétensions.

Au milieu de ces circonstances arriva la mort de l'Emp.r qui décéda le 20. Janv.r 1745. Ce Prince créa

plusieurs nouveaux Princes d'Empire, tels que le Comte de Stolberg Geudern le Comte de Solm – Braunfels, le Comte Albert prince de Grimbergen, le Comtes de Hohenlohe – Waldenbourg Schillingfürst, Bartenstein, Pfoedelbach le Comte d'Isenbourg – Birstein. La Charge de Grand – Maitre héréditaire des postes de l'Empire fut déclaré par lui fief du trone en faveur de Charles Alexandre Prince de Taxis, qu'il nomma aussi en 1763. son Commissaire principal à la Diète de l'Empire.

La Maison de Cassel obtint en 1762. le privilege illimité de Non appellando et établit dès l'année

suivante une Cour Souveraine à Cassel.

Charles VII. accorda cette même année au Margrave de Bayreuth le privilege pour ériger l'Université d'Erlagen.

Interregne de 8 Mois depuis Le 20 Janv. au 13 Sept. 1745.

Le différend sur le Vicariat qui duroit depuis la paix de Westphalie entre les Maisons Palatines et de Baviere fut enfin terminé par un traité signé le 26. Mars 1745. On convint de l'alternative à commencer par l'Electeur de Baviere, qui publia le 3 Mai, le Vicariat et établit son tribunal à Munic.

Marie Therese recherche la dignité imperiale pour le Grand Duc

son époux. Elle avait pour elle les suffrages de Mayence, de Trèves, d'Hanovre et de Bohème; mais le Roi de Prusse ainsi que l'Electeur Palatin s'érigèrent contre l'activité du suffrage de Bohème et demandèrent qu'on eut à différer l'élection.

La paix de Fiessen conclue en 1745. entre la Reine et le nouvel Electeur de Bavière, ainsi que la retraite de l'Armée française en deça du Rhin avancerent l'élection du Grand-Duc au trône impérial. La Diète Electorale admit l'activité de la voix de Bohème. Les délibérations commencerent au

commencement du mois d'Aout. La Capitulation ayant été rédigée, le Grand Duc fut élu le 13. Septembre avec protestation de la part de l'Ambassadeur de Brandebourg et de Palatin qui le jour, qui préceda l'élection, s'étaient retirés à Hanau. L'Electeur de Mayence s'etait trouvé seul en personne à l'élection. Le Landgrave de Darmstadt présenta à Heidelberg le Decret d'élection au nouvel Empereur qui fut couronné le 4. Octob.re à Francfort par l'Electeur de Mayence. S.

VIII.e Periode
Lorraine=Autriche

François I.
1745 ——— 1765.

La Paix de Dresde arrêtée au commencement de ce regne en 1745. entre la Reine et le Roi de Prusse rendit à l'Empire sa tranquillité; mais la guerre continua dans les Pays-Bas en Italie et dans les deux Indes. Elle ne fut terminée que par la Paix d'Aix-la-Chapelle en 1748.

Le Conseil Aulique avait donné

en 1744. une sentence contre le Duc Antoine Ulric de Saxe-Meiningen, par laquelle les enfans issus du mariage de ce prince avec Philippine Césarée Schurmann avaient été déclarés inhabiles à la succession. Le Duc ayant pris le parti de recourir à la Diète, la Diète par un Décret donné le 6. Sept. 1747. et confirmé par l'Empereur approuve la décision du Conseil Aulique. Le Prince de Tour et Taxis, Commissaire principal de l'Empereur à la Diète, dont la charge de Grand-Maître héréditaire des Postes avait été convertie en 1748.

en fief Régalien, obtint enfin en 1754. son introduction dans le College des Princes, qui prétendaient exemter ce droit du droit de la pluralité. On décida cependant d'accorder la même faveur a un prince protestant, qui fut le prince de Schwartzbourg.

Le Prince héréditaire de Hesse-Cassel avait secrettement changé de Religion et s'était fait Catholique en 1749. La chose ayant été divulguée, il fut obligé de prêter en 1754. un serment et de s'engager formellement par acte envers son pere, le Roi de la Grande Bretagne son beau pere,

les Etats Provinciaux du Landgraviat et ouvert son epouse, ainsi que par des Reversaux délivrés au Corps Evangélique d'élever ses enfants dans la Religion reformée, de ne rien changer dans ses Etats en fait de Religion contre l'Etat de l'Année 1624. et de laisser à son fils Guillaume la jouissance du Comté de Hanau à la mort du Landgrave Guillaume VIII. qui avait mis son petit fils en possession de ce Comté. Le Corps Evangélique ainsi que les Rois d'Angleterre, de Suède, de Dannemarc, de Prusse et les Etats-Généraux se chargerent de la garantie de cette Convention.

Nous nous dispensons de parler ici

de la guerre de Prusse qui s'éleva en 1756.
et qui fut terminée quant à l'Empire par
la paix de Hubertsbourg en 1763.

François I. mourut à Inspruck le
18 Août 1765. /.

Joseph II. 1765

Après la mort de François I, Joseph II. son fils lui succéda, ayant été élû Roi des Romains le 27 Mars 1764. et couronné le 3. Avril suivant à Francfort.

L'évènement le plus intéressant de son regne se rapporte à la succession de Baviere devenue vacante par la mort du dernier Electeur Maximilien Joseph décédé en 1777.

Son Electorat devenait de droit à l'Electeur Palatin.

1, En vertu du droit feodal commun,

qui l'appellait à la succession, comme étant le plus proche Agnat et héritier féodal, compris dans la premiere investiture, leurs Ancêtres communs ayant possédé conjointement la Baviere et le Palatinat avant le Traité de partage de 1329, qui établit les deux branches de la Maison de Wittelspach, la Palatine et celle de Baviere.

2. La Bulle d'Or qui établit l'ordre de la succession linéale dans les maisons Electorales, d'après lequel la succession de Baviere lui était due;

3. En vertu du pacte de confraternité et de succession mutuelle arrêté entre

les deux branches lors du partage de 1329. et renouvellé à differentes reprises comme en 1524, 1724, 1766, 1771, et 1774.

Par le pacte de 1774. l'Electeur Palatin avait été admis par l'Electeur de Baviere à la possession de tous les pays compris dans les pactes de succession antérieurs.

Malgré la légitimité des droits de l'Electeur Palatin, la succession cependant lui fut contestée en grande partie par l'Empereur actuellement regnant, et par la maison d'Autriche.

1 L'Empereur, comme Empereur, réclama

tous les fiefs Impériaux dont la branche de Baviere avait été successivt. investie par les Empereurs, sans que les Electeurs Palatins eussent été compris dans l'Investiture: ces fiefs étaient fort considérables et en grand nombre.

2. L'Impératrice Reine

1, comme Archiduchesse d'Autriche réclama tous les pays et districts de la basse et haute Bavière, et du haut Palatinat, qui cy devant avaient été possédés par la Ligne de Straubingen, éteinte dans le XV. Siècle 1425. Ces pays formaient environ un tiers de la succession, et l'Impératrice

les réclamait en vertu d'une prétendue Investiture de l'Empereur Sigismond accordée en 1426. au Duc Albert d'Autriche;

(2) comme Reine de Bohême, elle réclama les fiefs de cette Couronne situés dans le Haut Palatinat et devenus vacants suivant elle par l'extinction de la maison de Baviere.

L'Empereur et l'Impératrice sa mere commencerent à prendre possession de tout ce qu'ils croyaient leur être dû et obligerent l'Electeur Palatin à signer le 3. Janvr. 1778. une convention par laquelle il abandonna à l'Empereur et à la maison d'Autriche toute cette partie de la succession sur laquelle ils formaient des prétensions

Si cet arrangement avait subsisté au de là d'un tiers de la succession de Baviere seroit tombé en partage à la maison d'Autriche qui avec cela aurait entouré et entrecoupé de différentes manieres, la partie de la Baviere, qui serait restée à l'Electeur Palatin. On aurait pû alors envisager toute la Baviere, comme une province Autrichienne; la France aurait perdu sa barriere, qu'elle s'était ménagée au prix de son sang et de ses trésors, et tout le système Germanique aurait périclité.

Ces considérations engagerent le Roi de Prusse à s'eriger hautement contre ces prétensions Autrichiennes en sa qualité de garant de la paix de Westphalie

Il mit dans ses intérêts la Cour de France et le Duc de Deux-Ponts Successeur immédiat de l'Electeur Palatin lequel refusa son accession à la convention du 3.e de Janv.r C'est ce qui donna lieu à des Négociations entre les Cours de Vienne et de Berlin, et on vit paraître successivement quantité de pièces imprimées sur le fait de cette succession. Les Négociations n'ayant pas réussi au gré du Roi de Prusse, ce prince fit au mois de Juillet 1778. une invasion dans le Royaume de Bohème. L'Imp.ce Reine invoqua alors la médiation des Cours de France et de Russie. Un Congrès s'ouvrit à Teschen en Silésie, où la paix fut signée le 3 Mai 1779.

par laquelle la convention du 3. Juillet fut cassée. Toute la Baviere fut rendue à l'Electeur Palatin à l'exception de la partie Septentrionale, entre le Danube l'Inn et la Salza qui fut reservée à la maison d'Autriche.

L'Electeur Palatin fut condamné à payer à l'Electeur de Saxe, comme héritier Allodial du defunt Electeur de Baviere la somme de 6 millions de florins argent d'Empire payable en 12 années.

On accorda au Roi de Prusse de pouvoir réunir à la primogeniture de Brandebourg les Marggraviats de Bareuth et d'Anspach en cas de l'extinction de

la branche d'Anspach, celle de Bareuth étant éteinte en 1769.) A la maison de Mecklenbourg on accorda le droit de Non appellando.

La France et la Russie garantirent ce Traité.

V. Hist. des Négociations qui ont précédé la Paix de Teschen
Neuchatel 1783. /.

